

# PLAN CLIMAT PAYS BASQUE

*Plan Climat-Air-Énergie Territorial*

## Plan d'actions

- Version du 19 juin 2021 -



## Table des matières

Glossaire .....	5
Avis de lecture .....	6
<b>Axe 1 : S'adapter au changement climatique : préserver le territoire, ses habitants, ses ressources naturelles, ses activités .....</b>	<b>8</b>
<b>Fiche 1.1</b> Préserver le patrimoine naturel et consolider l'armature écologique du territoire .....	9
<b>Fiche 1.2</b> Engager un programme d'action de gestion préventive et adaptative de l'eau pour préserver la ressource et la qualité des milieux aquatiques.....	13
<b>Fiche 1.3</b> Prévenir et gérer les risques côtiers et développer la culture du risque.....	18
<b>Fiche 1.4</b> Prévenir et gérer les risques d'inondation et développer la culture du risque.....	23
<b>Fiche 1.5</b> Développer une culture des risques sanitaires, basée sur l'observation et la prévention	26
<b>Fiche 1.6</b> Structurer un conseil scientifique local dédié à la biodiversité et aux effets du changement climatique.....	30
<b>Axe 2 : (A)ménager : planifier et construire le territoire post-carbone .....</b>	<b>33</b>
<b>Fiche 2.1</b> Organiser le territoire dans le respect des orientations de la Charte d'Aménagement et de Développement Durable du Pays Basque .....	34
<b>Fiche 2.2</b> Répondre dans la démarche SCoT aux enjeux climat-air-énergie et les décliner au sein des orientations générales.....	36
<b>Fiche 2.3</b> Traduire les objectifs de transition écologique et énergétique dans les PLUi et les décliner de manière opérationnelle dans les règles d'urbanisme .....	40
<b>Fiche 2.4</b> Intégrer la transition écologique et énergétique dans les opérations d'aménagement d'intérêt communautaire .....	44
<b>Axe 3 : Habiter : accompagner la sobriété et l'efficacité énergétique .....</b>	<b>47</b>
<b>Fiche 3.1</b> Assurer un meilleur accompagnement de tous sur l'ensemble des questions relatives au logement, via une maison de l'habitat et de l'énergie.....	48
<b>Fiche 3.2</b> Permettre à tous les ménages d'améliorer les performances énergétiques de leur logement .....	52
<b>Fiche 3.3</b> Accompagner les copropriétés fragiles et anticiper les difficultés.....	56
<b>Fiche 3.4</b> Accompagner la transition des métiers du bâtiment vers l'éco-construction et l'éco-rénovation .....	60
<b>Axe 4 : Bouger : changer les pratiques pour des bénéfiques « santé » .....</b>	<b>63</b>
<b>Fiche 4.1</b> Faire découvrir, expliquer, donner goût aux pratiques de mobilités alternatives .....	64
<b>Fiche 4.2</b> Intensifier les services de transports en commun dans les espaces les plus denses pour contribuer au report modal.....	68
<b>Fiche 4.3</b> Décarboner le mix énergétique de la mobilité .....	72
<b>Fiche 4.4</b> Créer les conditions d'une logistique urbaine durable.....	75

<b>Fiche 4.5</b> Affiner les connaissances pour améliorer la qualité de l'air et diminuer l'exposition des populations aux polluants atmosphériques liés aux déplacements .....	78
<b>Axe 5 : Cultiver pour mieux manger : favoriser les pratiques alimentaires et les modes de production agricole soutenables .....</b>	<b>81</b>
<b>Fiche 5.1</b> Mettre en œuvre le Projet Alimentaire de Territoire en articulation avec le Plan Climat	82
<b>Fiche 5.2</b> Étudier l'opportunité d'une plateforme logistique et d'achat .....	88
<b>Fiche 5.3</b> Accompagner le développement et la structuration des filières alimentaires répondant à la demande locale .....	91
<b>Fiche 5.4</b> Accompagner les fermes du Pays Basque vers plus d'autonomie par rapport aux ressources (énergie, eau, intrants).....	95
<b>Fiche 5.5</b> Accompagner le développement des pratiques agroécologiques et agroforestières favorables au stockage carbone.....	98
<b>Fiche 5.6</b> Anticiper l'adaptation de l'Agriculture basque au changement climatique.....	101
<b>Axe 6 : Produire et consommer autrement : préserver les ressources, prévenir et valoriser les déchets .....</b>	<b>105</b>
<b>Fiche 6.1</b> Poursuivre l'animation du programme Zéro Déchet Zéro Gaspillage et la modernisation du service public de collecte et de traitement des déchets du territoire .....	106
<b>Fiche 6.2</b> Faire du Pays Basque un territoire exemplaire par ses usines durables et son vivier d'entreprises industrielles responsables.....	109
<b>Fiche 6.3</b> Accompagner le développement des filières de réemploi et de matériaux recyclés .....	116
<b>Fiche 6.4</b> Accompagner le développement de l'économie circulaire dans la filière du bâtiment et des travaux publics .....	119
<b>Fiche 6.5</b> Accompagner le déploiement de l'Eusko .....	123
<b>Axe 7 : Augmenter la production d'énergies renouvelables : couvrir les besoins par la valorisation des ressources locales .....</b>	<b>126</b>
<b>Fiche 7.1</b> Élaborer et mettre en œuvre un plan pluriannuel de développement des énergies renouvelables du territoire .....	127
<b>Fiche 7.2</b> Animer le développement du solaire .....	131
<b>Fiche 7.3</b> Soutenir la production d'hydroélectricité actuelle et étudier les perspectives de développement .....	134
<b>Fiche 7.4</b> Développer les réseaux de chaleur et de récupération de chaleur fatale .....	137
<b>Fiche 7.5</b> Accompagner le développement de projets de méthanisation .....	140
<b>Axe 8 : Coopérer : piloter et animer l'action partenariale et locale .....</b>	<b>143</b>
<b>Fiche 8.1</b> Animer une gouvernance transversale et partenariale du Plan Climat Pays Basque.....	144
<b>Fiche 8.2</b> Élaborer et mettre en œuvre un plan de communication Climat Action Pays Basque ...	146
<b>Fiche 8.3</b> Développer une ingénierie financière communautaire au service de la transition énergétique et écologique du territoire.....	150
<b>Fiche 8.4</b> Organiser et mettre en œuvre les modalités d'observation et d'évaluation du Plan Climat .....	152

<b>Fiche 8.5</b> Créer une agence territoriale de l'énergie (sobriété – efficacité – énergies renouvelables) .....	156
<b>Fiche 8.6</b> Renforcer la coopération entre les échelons communautaires et communaux et développer la coopération avec les partenaires et les voisins.....	159
<b>Fiche 8.7</b> Pérenniser le fonds de soutien en faveur de la transition écologique et énergétique ...	162
<b>Fiche 8.8</b> Préserver et valoriser les milieux forestiers dans une approche multifonctionnelle de la Forêt .....	165
<b>Fiche 8.9</b> Croiser et traiter les enjeux et objectifs du Plan Climat dans l'élaboration de la charte du Parc Naturel Régional (PNR) Montagne Basque .....	169
<b>Fiche 8.10</b> Déployer la feuille de route Économie Bleue en articulation avec le Plan Climat Pays Basque .....	173
<b>Fiche 8.11</b> Accompagner un tourisme soutenable .....	177
<b>Axe 9 : Exemplarité de la Communauté Pays Basque.....</b>	<b>180</b>
<b>Fiche 9.1</b> Élaborer et mettre en œuvre un programme « Maisons de la communauté exemplaires » .....	181
<b>Fiche 9.2</b> Élaborer et mettre en œuvre un plan de mobilité interne à la collectivité.....	184
<b>Fiche 9.3</b> Mener le programme de sobriété, d'efficacité et de production d'EnR sur les bâtiments et équipements de la collectivité .....	187
<b>Fiche 9.4</b> Développer une ingénierie financière interne au service de la politique de transition énergétique et écologique .....	191
<b>Fiche 9.5</b> Former et sensibiliser les agents et les élus à la transition écologique, accompagner au changement de pratiques .....	195
<b>Fiche 9.6</b> Élaborer et mettre en œuvre une politique d'achats publics responsables.....	198
<b>Fiche 9.7</b> Mener une évaluation Climat du budget de la Communauté .....	201

## Glossaire

**ADEME** : Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

**CAPB** : Communauté d'Agglomération Pays Basque

**CCNUCC** : Convention Cadre des Nations unies sur les Changements Climatiques

**CDPB** : Conseil de Développement du Pays Basque

**COP** : Conférence des Parties

**COPAR** : Comité Partenarial

**COFIL** : Comité de Pilotage

**EPCI** : Etablissements Publics de Coopération Intercommunale

**GES** : Gaz à Effet de Serre

**GIEC** : Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat

**LTECV** : Loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la Transition Energétique pour la Croissance Verte

**NéoTerra** : Feuille de route régionale dédiée à la transition écologique et énergétique, adoptée le 9 juillet 2019 par la Région Nouvelle-Aquitaine

**OMM** : Organisation Météorologique Mondiale

**PAT** : Projet Alimentaire de Territoire

**PCAET** : Plan Climat-Air-Energie Territorial

**PDU** : Plan de Déplacements Urbains = Plan de Mobilité : **PDM**

**PLH** : Programme Local de l'Habitat

**PLUi** : Plan Local d'Urbanisme intercommunal

**PNUE** : Programme des Nations Unies pour l'Environnement

**P+R** : Parc Relais

**SCoT** : Schéma de Cohérence Territorial

**SRADET** : Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires

**SRCL** : Rapport Spécial du GIEC Sur Le Dérèglement Climatique Et Les Terres Émergées

**SROCC** : Rapport Spécial du GIEC Sur L'océan Et La Cryosphère Dans Le Contexte Du Changement Climatique

**TC** : Transports en commun

**TEE** : Service « Transition Ecologique et Energétique »

**TEE&AC** : Direction « Transition Ecologique et Energétique et Agglomération Citoyenne »

**TPE et PME** : Très Petite Entreprise et Petite et Moyenne Entreprise

## Avis de lecture

Le plan d'actions du Plan Climat Pays Basque est le fruit d'un important processus de concertation interne et partenarial. Il traduit l'engagement opérationnel de la Communauté et de certains partenaires pour la période 2021 – 2027.

Cette programmation est un document vivant qui va faire l'objet d'une revue de projet annuelle, d'une évaluation à mi-parcours (juin 2024) et d'une révision à 6 ans (juin 2027). Ces différentes étapes seront l'occasion de rendre compte de la mise en œuvre effective des actions, d'actualiser, de consolider et de réajuster le plan d'actions en fonction des effets de cette programmation et de l'évolution des trajectoires climat-air-énergie du Pays Basque, et enfin de renforcer la mobilisation partenariale et territoriale.

La construction de cette programmation s'est appuyée sur de nombreuses démarches territoriales engagées avant ou pendant l'élaboration du Plan Climat Pays Basque.

- La démarche Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte Pays Basque avec ses volets dédiés à l'énergie, à la gouvernance alimentaire et au patrimoine naturel, initié par le Conseil des élus en lien avec le Conseil de Développement du Pays Basque, et portée à partir de 2017 par la Communauté Pays Basque,
- La démarche locale basée sur l'outil CLIMAGRI® de l'ADEME menée par le Conseil des élus en Pays Basque en 2015 sur l'agriculture et la sylviculture,
- Les Plans Climat des pôles territoriaux Côte Basque Adour et Sud Pays Basque, les démarches TEPOS/TEPCV du pôle de Garazi-Baigorri et du pôle Soule Xiberoa,
- Le mouvement citoyen pour la transition énergétique Alternatiba initié par BIZI !
- Le développement de l'Eusko, monnaie locale,
- La démarche « Zéro Déchet Zéro Gaspillage » du syndicat Mixte Bil Ta Garbi,
- Le label européen Cit'ergie, porté par l'ADEME,
- La mobilisation de la société civile au sein du Conseil de Développement Pays Basque,
- La démarche de concertation Climat Action de la Communauté Pays Basque.

Nota : dans les chapeaux de chaque fiche action, quelques démarches clés ayant inspiré la fiche sont mentionnées en source

**En termes de programmation financière, la plupart des budgets déclinés ci-après ne représentent que des estimations prévisionnelles**, que la Communauté Pays Basque consolidera au fil de la démarche.

En effet, un certain nombre d'actions sont soumises à des études, des recherches ou des travaux de préfiguration préalables et ne pourront être actualisées qu'à compter de la réalisation des étapes précitées.

D'autre part, les modalités de financement de la programmation font actuellement l'objet de montage et de partenariats en cours de construction.

Enfin, l'élaboration d'un plan pluriannuel d'investissement de la Communauté Pays Basque d'ici 2022 permettra de préciser l'engagement les différentes politiques publiques de la collectivité dans le Plan Climat Pays Basque.

#### **Focus Axe 4 : Bouger : changer les pratiques pour des bénéfices « santé »**

Les actions 4.1 à 4.5 reprennent des éléments de programmation du Plan de Mobilité du Syndicat des Mobilités Pays Basque-Adour. Le Plan Climat Pays Basque n'a pas vocation à se substituer ou reproduire l'intégralité de la programmation opérationnelle du Plan de Mobilité sur la période 2020-2030.

Considérant la procédure d'enquête publique en cours du Plan de Mobilité, le descriptif des actions précitées n'a pas été modifié depuis l'arrêt du projet en comité syndical le 06 février 2020. Ces fiches seront actualisées lors de la révision annuelle du Plan Climat, après adoption du Plan de Mobilité consolidé, en tenant compte notamment de la programmation pluriannuelle budgétaire du Syndicat des mobilités. Des projets d'envergure sont à arbitrer d'ici fin 2021 (en fonction des résultats de candidatures aux appels à projets par exemple).

Les éléments chiffrés des fiches sont des estimations globales à horizon 2030. Il convient d'en préciser les modalités partenariales et de pilotage.

# PLAN CLIMAT PAYS BASQUE



## *Plan Climat-Air-Énergie Territorial*

### **Plan d'actions**

#### **Axe 1 :**

S'adapter au changement climatique : préserver le territoire, ses habitants, ses ressources naturelles, ses activités



Fiche Action N° 1.1	Orientation : Être un territoire résilient qui veille à la santé de tous et au patrimoine naturel	
	Préserver le patrimoine naturel et consolider l'armature écologique du territoire	
Sources	 European Energy Award®	 SAMEDI 22 JUIN / BÉTHOAIN - LARUNS
	 Conseil de Développement du Pays Basque Ipar Euskal Herriko Garapen Kontseilua	

## Contexte et enjeux

Le changement climatique qui se traduit par différents phénomènes (hausse des températures, évolution de la ressource en eau, recul du trait de côte, inondations, etc.) perturbe le fonctionnement des écosystèmes actuels et fait évoluer la biodiversité du Pays Basque. Les milieux naturels et semi-naturels ainsi que les espèces qu'ils abritent contribuent à la richesse du territoire et à son identité. Le Pays Basque abrite de nombreuses espèces rares et parfois endémiques. Il est donc indispensable de faire en sorte que les écosystèmes du territoire s'adaptent autant que possible aux changements climatiques à l'œuvre.

En outre, la biodiversité est pourvoyeuse de nombreux "services écosystémiques", des services rendus par la nature qui conditionnent la vie et les activités des hommes. Ces services constituent des atouts face aux changements climatiques : par exemple la mer et la forêt - pour leur rôle dans la régulation climatique (stockage de carbone) - ou les zones humides - en tant que rempart face aux inondations et lieu refuge des pollinisateurs.

Afin de mobiliser les informations (souvent parcellaires et incomplètes) sur les enjeux de biodiversité et de les compléter et consolider, la Communauté Pays Basque souhaite se doter d'un diagnostic complet sur la fonctionnalité écologique de son territoire. La Communauté Pays Basque souhaite ainsi structurer et déployer une stratégie de préservation de la biodiversité locale et des continuités écologiques du territoire.

## Objectifs

<b>Objectifs opérationnels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Structurer et consolider l'état de la connaissance sur les enjeux de biodiversité locale</li> <li>▪ Constituer une gouvernance autour de ces enjeux</li> <li>▪ Définir une feuille de route stratégique et opérationnelle permettant d'embarquer l'ensemble des parties prenantes en faveur de la préservation de la biodiversité, de la fonctionnalité et continuité écologique</li> </ul>
<b>Objectifs NRJ/GES/QA</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les milieux naturels contribuent au maintien des capacités de séquestration carbone du territoire</li> </ul>
<b>Objectifs d'adaptation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Favoriser la résilience des territoires par le maintien de la biodiversité, de la fonctionnalité et de la continuité écologique</li> </ul>
<b>Lien aux ODD</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Objectif n°3 : Bonne santé et bien-être</li> <li>▪ Objectif n°13 : Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques</li> <li>▪ Objectif n°14 : Vie aquatique</li> <li>▪ Objectif n°15 : Vie terrestre</li> </ul>

## **Descriptif de l'action**

Au vu du rôle majeur que joue la biodiversité face au changement climatique, de sa fragilité face à celui-ci, mais aussi de la responsabilité du territoire pour de nombreuses espèces remarquables, la Communauté Pays Basque s'est emparée de plusieurs outils. Souhaitant fonder sa stratégie d'adaptation au changement climatique sur des solutions basées sur la nature, elle entreprend ou poursuit les démarches suivantes :

1. Maintenir l'engagement de la Communauté d'Agglomération dans le pilotage de l'animation des sites Natura 2000 dont elle a actuellement la charge et développer une vision « inter-sites »,
2. Améliorer la connaissance de la biodiversité et des impacts du changement climatique sur son évolution,
3. Définir la méthodologie d'analyse et de croisement des connaissances pour qualifier et territorialiser les enjeux et les traduire dans les outils de planification en cours : la « trame verte et bleue » du SCOT, des PLUi.
4. Programmer les actions permettant la meilleure adaptation possible des écosystèmes aux changements climatiques en cours qui passe en particulier par la préservation ou la restauration de corridors écologiques.
5. Sensibiliser les acteurs, le grand public, les scolaires à la préservation de la Biodiversité.

### **Préserver la biodiversité remarquable par le biais du dispositif Natura 2000**

Il s'agit pour la CAPB de poursuivre, via l'animation des sites Natura 2000, la mobilisation des acteurs de la biodiversité et la recherche d'actions multi partenariales cohérentes et complémentaires en faveur de la connaissance et de la préservation des espèces et habitats d'intérêt communautaire.

Les sites animés par la CAPB sont : La Nive, la Nivelle, le Massif de la Rhune et de Choldocogagna, le col de Lizarrieta et un ensemble de 4 sites marins et littoraux.

En corollaire à cette implication de la CAPB sur les sites Natura 2000 cités, la CAPB portera des efforts particuliers dans la recherche de cohérence et de synergie entre l'ensemble des sites Natura 2000 du Pays Basque en développant du lien avec les autres structures en charge de l'animation des différents sites Natura 2000 du territoire.

### **Mieux connaître l'ossature écologique du territoire et les enjeux associés et protéger les espaces naturels et la biodiversité**

Il s'agit ici de :

- Mieux connaître le fonctionnement écologique du territoire en engageant les démarches et études nécessaires avec l'appui des experts locaux,
- Engager une dynamique locale pluri acteurs qui permette de partager les connaissances, compléter celles-ci et impliquer les acteurs et les citoyens dans un plan d'actions en faveur de la préservation de la biodiversité,
- Protéger les espaces naturels et plus particulièrement les réservoirs de biodiversité en appliquant la doctrine « éviter, réduire, compenser » - *en lien avec la fiche action 2.4*
- Limiter l'érosion et la fragmentation de la trame verte et bleue afin de faciliter la circulation des espèces en préservant, restaurant et créant des corridors écologiques, et l'intégrer dans

les documents d'urbanisme (Charte, SCoT, PLUi, PLU). Toutefois, la stratégie ne se limitera pas à ce volet, elle constituera de manière complémentaire en la mise en œuvre concrète de mesures de restauration, de gestion ou de protection de l'ossature écologique,

- Porter une attention particulière ;
  - Sur les milieux aquatiques, zones humides, cours d'eau (la ressource en eau et les milieux aquatiques sont essentiels à la préservation de la biodiversité. Leur préservation est ainsi l'une des priorités d'action à l'échelle du territoire du Pays Basque),
  - Sur les milieux forestiers ; s'orienter vers des forêts multifonctionnelles. Les forêts multifonctionnelles combinent un objectif de production et un objectif de protection (de la ressource en eau, de la biodiversité, des sols...). Elles jouent un rôle de zones tampon (contre les inondations) et de captage du CO2 atmosphérique.

### Sensibiliser les acteurs, le grand public, les scolaires à la préservation de la Biodiversité

La Communauté Pays Basque aux côtés des deux CPIE de son territoire propose un programme annuel en matière d'animation, de connaissance partagée, d'éducation et de valorisation de la biodiversité et du patrimoine naturel. Les actions engagées par l'Agglomération et les CPIE visent un objectif d'éducation et de sensibilisation à la biodiversité de divers publics sur le territoire Pays Basque.




---

### *Partenaires de l'action*

État (DREAL et DDTM 64), Région, Département, Conseil de développement du Pays Basque, AUDAP, CAUE, Les Conservatoires Botaniques Nationaux / CBN Sud Atlantique et CBN Pyrénéen, le Conservatoire des Espaces Naturels de Nouvelle-Aquitaine (CEN), les CPIE Littoral Basque et Pays Basque, ARB Nouvelle-Aquitaine, l'ensemble des acteurs du groupe patrimoine naturel et de la biodiversité (acteurs économiques, associations, Fédération de pêche, Fédération de chasse, ONF, scientifiques, etc.)

## Tableau de programmation de l'action

Opérations	Maitrise d'ouvrage	Partenaires	Calendrier	Budget Prévisionnel	Partenariats financiers	Indicateurs de suivi
Animer des sites Natura 2000	CAPB	État			État - FEADER	
Connaitre l'ossature écologique du territoire et les enjeux associés et protéger les espaces naturels et la biodiversité	CAPB	CBNSA/CBNP/CEN NA	2021 - 2025	375 000 €	Région NA	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Part des surfaces identifiées en éléments TVB dans les docs d'urbanismes sur la surface totale du territoire couvert par le doc d'urbanisme</li> <li>▪ Nombre de projets en faveur de la conservation/restauration de la TVB</li> </ul>
Sensibiliser les acteurs, le grand public, les scolaires à la préservation de la Biodiversité	CAPB	CPIE Littoral Basque et CPIE Pays Basque	2021	50 000 €		<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nombre d'animations et nombre de personnes sensibilisées</li> </ul>

Fiche Action N°1.2	Orientation : Être un territoire résilient qui veille à la santé de tous et au patrimoine naturel	
	Engager un programme d'action de gestion préventive et adaptative de l'eau pour préserver la ressource et la qualité des milieux aquatiques	
Sources		
		 Conseil de Développement du Pays Basque Ipar Euskal Herriko Garapen Kontseilua

## Contexte et enjeux

Aujourd'hui à l'échelle du Pays Basque, les impacts du changement climatique sur la ressource en eau, que ce soit en termes de disponibilité, de qualité de l'eau et des milieux ou de crues, sont avérés mais restent encore mal connus à l'échelle locale d'un bassin versant. De plus, les activités présentes sur le territoire (résidentielle, agricole, touristique, industrielle, liée à la production d'énergie, etc.) constituent au quotidien des pressions supplémentaires.

À horizon 2050, l'étude prospective Adour 2050 ne fait pas ressortir une évolution significative de la pluviométrie en moyenne annuelle (+/- 10%), en revanche elle prévoit une évolution de sa répartition : plus de périodes de sécheresse, plus d'épisodes pluvieux intenses. Par ailleurs ces évolutions sont à considérer avec l'augmentation de la population résidente mais également touristique dont l'afflux concerne les périodes les plus sèches. Dans ce contexte, l'eau risque ainsi de devenir une ressource rare et les enjeux de sa préservation doivent être considérés dans les choix d'aménagement d'un territoire, de gestion des activités, de sobriété des consommations pour les différents usages.

L'étude prospective Adour 2050 engagée par l'Institution Adour à la demande de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne a été menée dans l'objectif de donner aux décideurs les moyens de comprendre les impacts présents et futurs des changements climatiques et des évolutions socio-économiques sur les différentes composantes de la ressource en eau des bassins de l'Adour et des côtières basques. Elle vise à les orienter vers les actions d'adaptation les plus pertinentes et à les prémunir contre les pièges de la « mal - adaptation ». La démarche est basée sur une construction collective, grâce à la mobilisation forte des acteurs du territoire, notamment au travers d'ateliers de concertation.

La Communauté Pays Basque, qui a pris part à ces travaux pour élaborer différents scénarii alternatifs et choisir le plus souhaitable pour le territoire, travaille à décliner sur son territoire les pistes d'adaptation au changement climatique pour agir sur la préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

## Objectifs

Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Améliorer les connaissances sur la qualité de l'eau</li> <li>▪ Identifier les sources de pollutions potentielles</li> <li>▪ Adapter les pratiques du territoire pour réduire les pressions sur la ressource en eau</li> <li>▪ Orienter les travaux de gestion</li> <li>▪ Informer/sensibiliser, les maires, les riverains, les touristes</li> </ul>
Objectifs NRJ/GES/QA	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Diminuer les consommations d'énergie et les émissions de GES liées à la gestion du petit cycle de l'eau</li> </ul>
Objectifs d'adaptation	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Anticiper la mise en adéquation des besoins et des systèmes (eau potable et assainissement)</li> </ul>

## Lien aux ODD

- Objectif n°6 : Eau propre et assainissement
- Objectif n°13 : Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques
- Objectif n°14 : Vie aquatique
- Objectif n°17 : Partenariats pour la réalisation des objectifs

## Descriptif de l'action

L'eau est présente en Pays Basque sous des formes diverses – sources, cours d'eau, zones et espaces humides, plan d'eau, océan. Cette richesse majeure permet l'approvisionnement en eau brute des habitants et des activités économiques. Elle est prélevée dans le milieu naturel, traitée pour répondre aux besoins d'alimentation en eau potable. Les milieux aquatiques sont aussi l'exutoire naturel des eaux de ruissellement et des eaux usées traitées.

La Communauté Pays Basque, compétente dans les différentes composantes du cycle de l'eau, développe un programme de gestion préventive et adaptative de la ressource et de la qualité des milieux aquatiques dans une approche de gestion intégrée.

### Veiller dans le temps à l'adéquation entre les besoins en eau et les ressources disponibles

Les projections climatiques signalent clairement une tension croissante entre des besoins en augmentation (pour compenser la hausse des températures et de l'évapotranspiration) et une pluviométrie de plus en plus aléatoire. L'alimentation en eau potable (AEP) des populations reste l'usage prioritaire. Mais l'économie du territoire s'appuie également sur l'accès à la ressource en eau pour son développement.

La Communauté d'Agglomération Pays Basque est d'ores et déjà engagée dans des travaux de sécurisation de l'alimentation en eau potable avec des connexions entre différents secteurs de production, notamment un projet majeur d'interconnexion entre les deux principales usines du Pays Basque (usines d'Helbarron et de la Nive) et un projet entre Urdax en Espagne et Ainhoa.

Pour disposer d'une vision prospective globale, la Communauté Pays Basque a engagé une étude pour une gestion optimisée de la ressource en eau sur le territoire afin de :

- Identifier les zones où la pression sur la ressource a été importante lors d'épisodes de sécheresse passés
- Identifier les contraintes futures risquant d'impacter la disponibilité en eau du territoire (Relèvements des débits minimums permettant d'assurer le bon état écologique, évolution et diversification des usages). Les producteurs d'eau potable doivent anticiper les variations des besoins par les usagers, anticiper les situations de pénurie d'eau et de surconsommation, anticiper les déraccords éventuels, adapter la gestion du service en fonction de divers scénarii de consommation, suivre les plus gros consommateurs et envisager avec eux les modalités d'optimisation. Cette analyse permettra en outre de faire des choix stratégiques afin d'assurer l'équilibre financier du service d'eau potable sur le long terme.
- Prévoir la diversification des ressources en eau en identifiant les nouveaux réservoirs potentiellement mobilisables

Les résultats de cette étude permettront d'identifier et de programmer les principaux travaux à engager sur le territoire Pays Basque.

## Améliorer et partager les connaissances de la qualité des cours d'eau du Pays Basque pour une gestion intégrée au grand cycle de l'eau

Depuis 2020, la CAPB a étendu son réseau de suivi de la qualité des eaux superficielles à l'ensemble des bassins versants de son territoire, avec pour objectifs :

- D'améliorer les connaissances en fonction des enjeux identifiés sur chaque bassin versant au regard de l'état actuel des masses d'eau, des pressions et des usages conformément à la Directive Cadre sur l'Eau et plus localement aux dispositions du SDAGE et des SAGE Côtiers Basques et Adour Aval.
- De définir des actions à mettre en place pour la reconquête de la qualité des eaux superficielles en transversalité avec les Directions Assainissement, Agriculture et Mission Prévention des Pollutions.

Ce réseau est constitué de 90 stations réparties sur l'ensemble des bassins versants du territoire Pays Basque (Côtiers basques, Nive, Bidouze, Saison et Adour aval et ses affluents) avec un suivi annuel portant sur les paramètres suivants : bactériologiques, physico-chimiques, phytosanitaires (pesticides) et biologiques (macro-invertébrés et diatomées).

L'ensemble des résultats issus de ces suivis alimentent la base de données du bassin Adour-Garonne.

La CAPB améliore également ses moyens de surveillance de la qualité hors suivi réglementaire des ouvrages d'assainissement (base de 120 déversoirs d'orage).

Pour partager les connaissances, la stratégie de gestion de l'eau et des milieux aquatiques à des échelles hydrographiques cohérentes, la CAPB poursuit un travail de mobilisation des acteurs de l'eau via les travaux des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Côtiers Basques et Adour Aval.

Les Commissions Locales de l'Eau qui rassemblent l'ensemble des acteurs concernés sont des lieux permettant de renforcer la connaissance des évolutions en termes de qualité des eaux et des milieux dans un contexte de changement climatique et de partager des pratiques cohérentes et complémentaires de gestion. La CAPB, porteuse du SAGE Côtiers basques, vient de renouveler sa Commission Locale de l'Eau, et est dans sa phase de mise en œuvre. Les documents constitutifs du SAGE Adour aval, porté par l'Institution Adour, devraient être définitivement validés d'ici fin 2021.

Ce réseau de suivi permet de mettre en avant les secteurs à enjeux et la typologie des pollutions du milieu. Dans ce cadre, un projet Eau et Agriculture est en cours à la CAPB avec l'appui de l'Agence de l'Eau.

De la même manière, au-delà de l'amélioration des systèmes d'assainissement, la CAPB travaille avec la faculté de Pau et des Pays de l'Adour dans le cadre de projets de recherche (BAC TRAC, mousses océaniques, LIGA, ...) pour améliorer ses connaissances sur les différents polluants et leurs impacts notamment sur les eaux de baignade.

## Engager une démarche de management environnemental de la gestion du petit cycle de l'eau – approvisionnement en eau potable et assainissement de la collectivité

La Communauté Pays Basque met en place un système de management environnemental des systèmes d'assainissement et d'eau potable, à travers la certification ISO 14 001. L'objectif visé est d'obtenir la certification sur l'ensemble des systèmes d'assainissement et d'eau potable à l'horizon 2023.

La mise en place de cette démarche qualité pour l'ensemble du petit cycle de l'eau vise l'efficacité globale du système en permettant de :

- Piloter la gestion patrimoniale (installations et réseaux) et les services aux usagers :
  - Faire de la réglementation un levier de performance (Diagnostic Permanent, Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux, etc.)
  - Placer la gestion des systèmes dans la transition écologique avec le bon équilibre entre dimensionnement des équipements et évolution des précipitations
  - Tendre vers un « modèle économique soutenable » : Politique tarifaire / Impôts
- Capitaliser la connaissance, avec notamment le déploiement d'une plateforme d'échange de données massifiées et surveiller les performances énergétique et carbone d'exploitation (bilan carbone, Suivi CITRON, indicateurs etc.).
- Agir pour la performance globale des systèmes :
  - Investir pour un patrimoine durable et économe en exploitation (Schémas directeurs AEP/EU)
  - Investir dans des équipements de récupération ou de production d'énergie
  - Maîtriser et orienter les pratiques d'exploitation (limiter les fuites en eau potable, limiter les eaux de captage, et maîtriser et optimiser la filière Boues). Plusieurs actions sont en cours pour y répondre.

---

## **Partenaires**

Agence de l'Eau Adour-Garonne, communes, délégataires, Institution Adour.



## Tableau de programmation de l'action

Opérations	Maitrise d'ouvrage	Partenaires	Calendrier	Budget Prévisionnel	Partenariats financiers	Indicateurs de suivi
Étude pour une gestion optimisée de la ressource en eau sur le territoire Pays Basque	CAPB		2021	125 000 €	CPER	
Amélioration des connaissances sur la qualité des cours d'eau (réseau, suivi, méthodes d'analyses innovantes, modélisation, etc.)	CAPB		2021 - 2023	1 100 000 €	CPER	
Amélioration des moyens de surveillance de la qualité hors suivi réglementaire des ouvrages d'assainissement (base de 120 déversoirs d'orage)	CAPB		2021 - 2023	900 000 €	CPER	
Démarche de certification ISO 14001 des systèmes d'assainissement et d'eau potable	CAPB		2021-2023			
Mise en place d'une plateforme d'échange de données massifiées	CAPB		2021 - 2024	700 000 €	CPER	
Travaux d'adaptation des ouvrages pour une optimisation de l'utilisation de la ressource en eau et des unités de traitement des eaux brutes aux conséquences induites par le changement climatique	CAPB		2021 - 2023	4 000 000 €	CPER	

Fiche Action N°1.3	Orientation : Être un territoire résilient qui veille à la santé de tous et au patrimoine naturel	
	Prévenir et gérer les risques côtiers et développer la culture du risque	
Sources	 European Energy Award®	 SAMEDI 22 JUIN / BÉTHOUAIN - LARUNS
		 Conseil de Développement du Pays Basque Ipar Euskal Herriko Garapen Kontseilua

## Contexte et enjeux

Engagé dans une dynamique démographique et économique soutenue, liée directement à ses atouts paysagers, culturels et environnementaux, le littoral du Pays Basque est un espace particulièrement sensible. Dès lors, des équilibres entre les besoins de la population et des acteurs socio-économiques en termes d'aménagement ou d'infrastructures et les enjeux spécifiques de l'espace côtier en termes de qualité des eaux de baignade, de gestion des risques littoraux, de saisonnalité des fréquentations, de sensibilité des espaces naturels présents, sont à rechercher.

Au travers de l'élaboration des documents d'urbanisme - aujourd'hui communaux et demain intercommunaux - la Communauté d'Agglomération Pays Basque décidera avec ses communes membres de l'aménagement raisonné et durable du littoral, dans le respect et la déclinaison locale de la loi « littoral ». Il s'agira de préciser et territorialiser les équilibres entre préservation des paysages et des patrimoines, développement économique et social et prise en compte des risques et enjeux issus des changements climatiques.

La Communauté Pays Basque dispose aujourd'hui d'une Stratégie locale de gestion des risques littoraux qui projette les effets de l'aléa érosion aux horizons 2023 et 2043 à l'échelle de la Côte basque. Véritable outil d'aide à la décision, la stratégie locale a vocation à formaliser des choix de gestion pour lutter ou s'adapter au recul du trait de côte sur les vingt prochaines années. Elle prend en compte aussi l'information et la sensibilisation des riverains.

## Objectifs

<b>Objectifs opérationnels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Améliorer la connaissance et la conscience du risque</li> <li>▪ Surveiller et prévoir les aléas d'érosion côtière et de submersion marine</li> <li>▪ Développer des outils d'alerte et améliorer la gestion de crise</li> <li>▪ Partager la culture du risque</li> </ul>
<b>Objectifs NRJ/GES/QA</b>	
<b>Objectifs d'adaptation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Prendre en compte les risques d'érosion et de submersion dans l'urbanisme</li> <li>▪ Préserver les secteurs naturels et leurs évolutions propres</li> <li>▪ Privilégier les actions douces des secteurs semi-naturels (rechargement en sable, végétalisation)</li> <li>▪ Protéger les zones urbaines les plus denses en assurant la sécurité des biens et des personnes et en préservant l'activité économique (maintien des ouvrages de protection, des digues)</li> <li>▪ Maîtriser l'étalement urbain dans les zones à risques</li> </ul>

## Lien aux ODD

- Objectif n°11 : Villes et communautés durables
- Objectif n°13 : Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques
- Objectif n°17 : Partenariats pour la réalisation des objectifs

## *Descriptif de l'action*

**Concernant les risques inondation et submersion**, la stratégie territoire à risques d'inondation côtiers basques, issue de la directive inondation, a été validée par arrêté préfectoral en juillet 2020. Elle est aujourd'hui dans sa phase de mise en œuvre avec pour objectif phare le lancement d'un PAPI sur le secteur Adour aval.

Parallèlement, et en lien avec la compétence GEMAPI exercée par la CAPB, cette Stratégie suivra les actions nécessaires à la gestion du risque submersion (ex. perré, seuil de garantie, etc.) et tiendra compte de leur intégration dans la définition des systèmes d'endiguement.

**Concernant le volet érosion, lié à l'évolution du trait de côte**, il s'agit de mettre en œuvre le plan d'actions de la stratégie locale de gestion des risques littoraux portée par la Communauté Pays Basque en collaboration avec les communes de la côte basque, qui comporte notamment les opérations suivantes :

### **Projet Partenarial d'Aménagement (État, CAPB et commune) pour la recomposition spatiale du littoral Nord de Saint-Jean-de-Luz Nord**

La Communauté Pays Basque et la commune de Saint-Jean-de-Luz ont été retenues en février 2021 suite à leur candidature à l'appel à manifestation d'intérêt lancé par le Ministère de la Transition Écologique en juillet 2020 pour conduire, aux côtés des services de l'État, un projet partenarial d'aménagement en faveur de la sobriété foncière, de la résilience et de la vitalité territoriale.

Le littoral de Saint-Jean-de-Luz Nord est particulièrement sensible aux phénomènes d'érosion et de submersion, avec à l'échéance 2043, la mise en péril de 5 campings, 7 bars et restaurants, une 20aine d'habitations et l'impact sur la station d'épuration d'Archilua. Sur ce secteur, la Stratégie locale de gestion des risques littoraux envisage un scénario de repli. La recomposition spatiale de ce territoire a été partagée avec les acteurs locaux et traduite en programme d'actions par l'étude Aménagement Durable des Stations touristiques réalisée avec l'appui du GIP Littoral en 2018. Sa mise en œuvre reste cependant conditionnée à sa faisabilité technique et financière mais avant tout réglementaire (loi Littoral).

Conscient de ces difficultés, l'État a souhaité contractualiser avec des territoires volontaires, dotés d'un EPCI et porteurs d'une stratégie de repli face aux risques littoraux, afin de les accompagner en ayant recours au contrat de Projet Partenarial d'Aménagement (PPA). Les services de l'État ont ainsi sélectionné deux projets en Nouvelle-Aquitaine, celui porté par la Communauté Pays Basque avec Saint-Jean-de-Luz et celui de la Communauté de Communes Médoc Atlantique avec Lacanau. L'objectif à court terme est de finaliser le contenu de ce PPA d'ici l'automne 2021 pour une mise en œuvre qui pourrait s'étaler sur au moins 5 ans.

## Devenir et Aménagement du site de la Corniche basque

La Corniche basque est fortement soumise à l'érosion côtière, comme l'ont récemment illustré les mouvements de falaise au niveau des viviers basques, d'Haizabia et de la pointe Ste Anne à l'automne 2020. Ce site classé de 445 ha est traversé par la route départementale RD912 et le sentier du littoral qui longent la falaise au travers d'un vaste espace naturel et agricole préservé et offrent des panoramas exceptionnels sur l'océan et les montagnes. La RD912 est une infrastructure routière d'intérêt majeur pour le territoire (9 000 véhicules/jour en hiver et 16 000/ jour en été), qui dessert les quartiers nord d'Hendaye. Le recul de la falaise menace l'intégrité du sentier du littoral et de la RD 912. Plusieurs secteurs nécessitent une sécurisation à court terme.

2 temporalités coexistent : la sécurisation du sentier du littoral et de la route à court terme/ la réflexion prospective sur le devenir et l'aménagement du site à plus long terme.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie locale de Gestion des Risques Littoraux, la Communauté d'Agglomération Pays Basque préside et anime le comité de pilotage partenarial, lieu d'échange et de concertation sur la sécurisation du sentier du littoral et de la RD912 à court terme et sur la réflexion sur le devenir et l'aménagement du site de la Corniche basque à long terme. La CAPB assure la maîtrise d'ouvrage de l'étude prospective, des suivis de mouvements de falaise et de définition du risque.

## Intégration du risque érosion dans les documents d'urbanisme et projets de recomposition spatiale du littoral

La Stratégie locale de gestion des risques littoraux dispose d'un axe sur l'intégration du risque érosion dans les documents d'urbanisme et ce, basé sur les projections du trait de côte produite par le BRGM à horizon 2043. La formalisation de ces projections (avec et sans ouvrages) fait l'objet d'un Porter à connaissance et dire de l'État signés par le Préfet à la CAPB en avril 2019.

Actuellement, l'intégration du risque érosion dans les documents d'urbanisme a été actée dans les PLU de 5 communes lors de leurs révisions en 2019-2020, et est en cours dans le futur SCoT et PLUi Côte Basque Adour.

## Sensibilisation aux risques côtiers : Déploiement d'une exposition itinérante

En lien avec les communes du littoral, la Communauté Pays Basque a élaboré cette exposition pour permettre à tous de comprendre les enjeux liés aux risques côtiers. Ludique et interactive, elle explique à travers quatre modules, les phénomènes naturels et les causes humaines en jeu dans l'évolution du littoral. Chacun est invité à devenir acteur de sa visite et plus généralement de son environnement. Le parcours de visite donne des clés pour ralentir l'érosion avec des gestes simples à adopter.

Cette exposition a été conçue pour être itinérante. Des temps scolaires et des visites guidées sont également organisés en lien avec le CPIE Littoral Basque. En 2020, elle a été présente sur les communes de Bidart, Saint-Jean-de-Luz et Hendaye. Elle devrait poursuivre son itinérance en 2021 sur d'autres territoires.

## **Instrumentalisation pour le suivi de l'évolution du trait de côte à l'échelle du littoral basque : le projet de recherche EZPONDA**

EZPONDA (falaise en langue basque) est un projet de recherche piloté par la Communauté Pays Basque. Il étudie les paramètres mécaniques et chimiques à l'origine de l'altération des falaises rocheuses de la côte basque et des ouvrages de protection. La littérature scientifique met en avant le fait que l'érosion des falaises littorales est due à l'action de plusieurs processus climatologiques et océanographiques qu'il convient d'observer simultanément. Deux sites sont des laboratoires d'analyse en ce sens : la falaise de la Corniche à Bidart et les digues et le Fort de Socoa à Urrugne et Ciboure.

Le projet a été lancé en juin 2019 en présence des partenaires : les acteurs du GIS Littoral Basque et des organismes de recherche nationaux : le CNRS, le SHOM, le CEREMA, le BRGM ainsi que les laboratoires universitaires spécialisés dans l'étude des problématiques littorales des universités de La Rochelle, de Toulouse, de Pau et des Pays de l'Adour. Les résultats d'EZPONDA permettront de développer de nouveaux outils mesurant finement les processus d'altération des falaises rocheuses, les probabilités de recul du trait de côte et les impacts sur les ouvrages de défense côtière (digues, enrochements, perrés...). Ce afin d'améliorer les actions relatives à la gestion de l'érosion dans le cadre de la Stratégie locale de gestion des risques littoraux de la Communauté Pays Basque.

## Tableau de programmation de l'action

Opérations	Maitrise d'ouvrage	Partenaires	Calendrier	Budget Prévisionnel	Partenariats financiers	Indicateurs de suivi
PPA pour la recomposition spatiale du littoral Nord de Saint-Jean-de-Luz Nord	CAPB		2021-2027	300 000 €	AAP Ministère	
Relocalisation/réhabilitation d'ouvrages d'assainissement soumis aux risques d'érosion côtière (STEP Archilua et Armatonde)	CAPB		2023-2027	33 000 000 €	CPER	
Aménagement du site de la Corniche basque (hors travaux de la route départementale)	CAPB		2024-2027	2 000 000 €	CPER	
Sensibilisation aux risques côtiers : Déploiement d'une exposition itinérante	CAPB		2021-2023	30 000€		
Instrumentalisation pour le suivi de l'évolution du trait de côte à l'échelle du littoral basque / projet EZPONDA	CAPB	BRGM, Universités, SHOM, CEREMA, Région	2019-2023	2 500 000 € Dont 150 000 € sous MO CAPB	FEDER 65%	

Fiche Action N°1.4	Orientation : Être un territoire résilient qui veille à la santé de tous et au patrimoine naturel	
	Prévenir et gérer les risques d'inondation et développer la culture du risque	
Sources	 European Energy Award®	 SAMEDI 22 JUIN / BÉTHOUAIN - LARUNS
		 Conseil de Développement du Pays Basque Ipar Euskal Herriko Garapen Kontseilua

## Contexte et enjeux

Le 1<sup>er</sup> janvier 2018, la Communauté Pays Basque a repris la compétence obligatoire Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations dite GEMAPI. Elle l'exerce en direct sur les bassins versants internes à son territoire (Côtiers Basques, Nive et Bidouze-Joyeuse) et l'a transférée aux syndicats de rivière existants sur les bassins versants inter-EPCI (Adour aval et Saison) pour conserver un périmètre de gestion cohérent d'un point de vue hydrographique.

L'eau est une composante forte du territoire basque, avec plus de 5 000 km de cours d'eau qui le traversent et peuvent générer des débordements. Au-delà des plans de prévention des risques élaborés par les services de l'État pour limiter les droits à bâtir sur des zones à risque, certains territoires avaient lancé des démarches sur les secteurs à fort enjeux sans attendre la GEMAPI.

La Communauté d'Agglomération Pays Basque a donc pris la suite de ces opérations et construit sa stratégie de prévention des inondations à l'échelle du Pays Basque en travaillant sur différents leviers tels que : la connaissance du risque et de l'impact du changement climatique, la surveillance, l'alerte, la gestion de crise, la réduction de l'aléa ou la réduction de la vulnérabilité du territoire qui passe également par le développement de la culture du risque.

## Objectifs

<b>Objectifs opérationnels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Consolider l'état de la connaissance sur l'aléa inondation et les effets du changement climatique</li> <li>▪ Produire des éléments d'aide à la décision</li> <li>▪ Partager la culture du risque</li> </ul>
<b>Objectifs NRJ/GES/QA</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪</li> </ul>
<b>Objectifs d'adaptation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Améliorer la résilience des milieux, populations et activités aux effets du changement climatique</li> </ul>
<b>Lien aux ODD</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Objectif n°11 : Villes et Communautés durables</li> <li>▪ Objectif n°13 : Mesures relatives à la lutte contre les changements</li> <li>▪ Objectif n°17 : Partenariats pour la réalisation des objectifs</li> </ul>

---

## Descriptifs de l'action

Sur la connaissance du risque :

- Poursuivre l'élaboration d'études hydrauliques globales et de modèles hydrauliques sur les secteurs à enjeux (réalisés sur les côtières basques de la Bidassoa en transfrontalier à l'Uhabia inclus, objectif 2021 : bassin versant de la Nive et Aritxague).
- Renforcer les observations de terrain en crue et la bancarisation des données (protocole de suivi des crues in situ + dispositif d'astreintes).

Sur la surveillance, l'alerte et la gestion de crise :

- Poursuivre l'amélioration du service de préalerte de crue et d'élaboration des plans communaux de sauvegarde mis à disposition des communes (90 PCS opérationnels en 2020).
- Lancer la réflexion sur un Plan Intercommunal de Sauvegarde.

Sur la réduction de l'aléa :

- Poursuivre les travaux préventifs de restauration des écoulements des cours d'eau et les étendre à l'ensemble du territoire (Plan pluriannuel de gestion en cours sur les Côtières Basques, la Nive et démarrage des travaux prévu en 2022 sur la Bidouze).
- Ralentir les écoulements à l'échelle des bassins versants en favorisant l'infiltration et le ralentissement dynamique.
- Identifier et reprendre la gestion des ouvrages de prévention des inondations du Pays Basque. Une trentaine d'ouvrages sont d'ores et déjà gérés en direct par la Communauté Pays Basque et d'autres ouvrages au travers des Syndicats. Une étude est en cours afin de définir les systèmes d'endiguement et aménagements hydrauliques du territoire qui relèvent de la compétence GEMAPI (objectif : arbitrage au 1<sup>er</sup> trimestre 2022).
- Identifier les ouvrages de gestion des eaux pluviales à transférer du bloc communal vers la Communauté d'Agglomération du fait du transfert de la compétence au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Sur la réduction de la vulnérabilité :

- Améliorer la prise en compte du risque d'inondation dans les documents d'urbanisme ou dans les modes de construction via notamment le partage des éléments de connaissance de l'aléa.
- Améliorer la prise en compte du risque lié à la gestion des eaux pluviales dans les documents d'urbanisme via la mise en place de Schémas Directeurs d'Eaux Pluviales (état des lieux/avancement/prospective ? : ...)
- Développer la culture du risque
- Mesurer la vulnérabilité du territoire au risque et son évolution (déclinaison du référentiel national de vulnérabilité aux inondations sur le territoire).

Ces actions peuvent être mises en œuvre isolément ou au travers de démarches concertées labellisées type Programmes d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI). À ce jour, un Programme d'Études Préalables à un PAPI est prévu sur le Bassin Versant de la Nive. L'étude de spatialisation du risque inondation menée sur les côtières basques de la Bidassoa à l'Uhabia et la Stratégie locale en cours sur le Territoire à Risques d'Inondation Côtières basques (cf. fiche 1.3 « Prévenir et gérer les risques côtiers et développer la culture du risque ») pourront donner lieu à la mise en œuvre de nouveaux PAPI localisés.

---




## Partenaires

Maires, État (DREAL et DDTM), Agence de l'Eau Adour-Garonne, Département, Région, CEREMA, acteurs économiques (agriculture)



## Tableau de programmation de l'action

Opérations	Maitrise d'ouvrage	Partenaires	Calendrier	Budget Prévisionnel	Partenariats financiers	Indicateurs de suivi
Confortement et sécurisation des ouvrages de prévention des inondations fluviales et marines repris en gestion au titre de la GEMAPI	CAPB / SMBAM et SIGOM		2021 - 2025	5 000 000 €		
Travaux de recul de digues ou de réouverture de champs d'expansion de crues	CAPB / SMBAM et SIGOM		2023 - 2025	1000 000 €	CPER	
Mise en œuvre (1ère phase) des schémas directeurs de gestion du risque pluvial	CAPB		2021 - 2025	15 000 000 €	CPER	
PAPI : construction ou déplacement d'ouvrages de prévention des inondations	CAPB / SMBAM et SIGOM		2025 - 2026	3 000 000 €	CPER	
PAPI - culture du risque : étude sociologique de la perception du risque et déploiement d'outils pour renforcer la prise de conscience du risque et éviter les comportements dangereux	CAPB		2022 - 2027	200 000 €	CPER	
Confortement des systèmes d'alerte, de prévention des crues et de surveillance des ouvrages via la mise en place d'équipements de suivi du milieu : sondes, caméras, projecteurs	CAPB		2021 - 2023	300 000 €	CPER	

Fiche Action N° 1.5	Orientation : Être un territoire résilient qui veille à la santé de tous et au patrimoine naturel		
	Développer une culture des risques sanitaires, basée sur l'observation et la prévention		
Sources			 Conseil de Développement du Pays Basque Ipar Euskal Herriko Garapen Kontseilua

## Contexte et enjeux

Le diagnostic du Plan Climat met en lumière plusieurs effets liés au changement climatique qui peuvent avoir des conséquences sur la santé humaine :

- Augmentation des températures moyennes ;
- Augmentation de la fréquence et de l'intensité des vagues de chaleur ;
- Effet cocktail de la pollution atmosphérique avec le changement climatique ;
- Colonisation des espèces invasives et exotiques.

Les risques sanitaires liés à ces évolutions climatiques se traduisent notamment par :

- L'émergence et la propagation de maladies infectieuses,
- L'augmentation de l'exposition des personnes vulnérables aux vagues de chaleur,
- L'augmentation des maladies respiratoires, cardiovasculaires, rénales,
- La recrudescence des épisodes allergènes.

Sur le plan sanitaire, le Plan Climat a d'une part vocation à améliorer un certain nombre de déterminants de santé (qualité de l'air, qualité des logements, mobilités actives, qualité des produits alimentaires, etc.) et d'autre part à développer une culture du risque sanitaire lié au changement climatique. Le 1<sup>er</sup> axe est traité dans le cadre des différentes actions de maîtrise de l'énergie, d'atténuation des émissions atmosphériques et d'adaptation du territoire. Le 2<sup>ème</sup> axe fait l'objet de la présente fiche action qui sera conduite en articulation avec les travaux du Contrat Local de Santé.

La Communauté Pays Basque est en effet engagée, au côté de l'Agence Régionale de Santé et d'un ensemble de partenaires, dans l'élaboration d'un Contrat Local de Santé à l'échelle des 158 communes du Pays Basque. Cette démarche partenariale a pour vocation de participer à la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé et de développer des actions sur la promotion et la prévention santé.

À ce stade, les travaux du Contrat Local de Santé ont permis de retenir 4 axes stratégiques :

- Axe 1 : Agir pour des comportements favorables à la santé ;
- Axe 2 : Renforcer l'accès aux soins pour tous sur l'ensemble du territoire ;
- Axe 3 : Encourager des environnements et des milieux de vie propices à la santé ;
- Axe 4 : Contribuer au « vivre ensemble » et au renforcement des liens de proximité.

La signature de l'accord cadre du Contrat Local de Santé Pays Basque est programmée à l'automne 2021.

## Objectifs

<b>Objectifs opérationnels</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Consolider l'état de la connaissance des effets du changement climatique sur la santé</li><li>▪ Produire des éléments d'aide à la décision</li></ul>
<b>Objectifs NRJ/GES/QA</b>	
<b>Objectifs d'adaptation</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Améliorer la résilience des milieux, populations et activités aux effets du changement climatique</li></ul>
<b>Lien aux ODD</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Objectif n°3 : Bonne santé et bien-être</li><li>▪ Objectif n°13 : Mesures relatives à la lutte contre les changements</li><li>▪ Objectif n°17 : Partenariats pour la réalisation des objectifs</li></ul>

## Descriptif de l'action

Dans la perspective de développer, en Pays Basque, une culture du risque sanitaire lié au changement climatique, la Communauté Pays Basque engagera différentes actions complémentaires.

### Recenser, relayer et renforcer les dispositifs de surveillance, d'information, de prévention et d'alerte sur les risques sanitaires liés au changement climatique

Il s'agit dans un 1<sup>er</sup> temps de dresser un panorama des différents dispositifs nationaux, régionaux et locaux existants, relatifs aux principales problématiques que rencontre le Pays Basque (canicule, prolifération moustiques tigres, des tiques, des espèces invasives, pics de pollutions, etc.)

Dans un deuxième temps, il s'agit pour la collectivité d'identifier une stratégie et des moyens de diffusion des outils pour toucher le maximum d'habitants sur le territoire.

En parallèle, la CAPB identifiera, les sujets émergents susceptibles de nécessiter le déploiement de nouveaux dispositifs (cf. plus bas).

Enfin, la collectivité cherchera à organiser la mobilisation de relais professionnels, associatifs, citoyens pour faire progresser la prévention et la connaissance des enjeux sanitaires liés à l'environnement.

### Développer des actions de sensibilisation et de prévention spécifiques pour les populations vulnérables

L'exposition à des environnements dégradés et les impacts sanitaires associés ont tendance à être amplifiés chez certaines catégories de population, qualifiées de populations vulnérables ou sensibles. Les facteurs de vulnérabilité sont variés : âge (jeune ou avancé), pathologies chroniques, situations de handicap, grossesse, précarité.

La Communauté Pays Basque cherchera d'une part dans le cadre de sa politique publique cohésion sociale (CIAS, petite enfance/enfance) à développer des actions de sensibilisation sur les risques sanitaires liés au changement climatique.

D'autre part, la collectivité à travers la coanimation du Contrat Local de Santé accompagnera la mobilisation d'acteurs relais sur ces problématiques, tels que l'assurance maladie, le groupement hospitalier du Pays Basque, l'Agence Régionale de Santé, les associations environnementales et de prévention/promotion de la santé.

### Expérimenter et déployer des solutions innovantes favorables à la santé et à l'environnement

La Communauté Pays Basque cherchera à engager ou à accompagner l'expérimentation de solutions innovantes favorables à la santé et à l'environnement. Il pourrait s'agir :

- D'évaluations d'impact sanitaire (EIS) dans le cadre de projet d'aménagement ; outil innovant de santé publique, qui permet de développer des recommandations favorables à la santé dans les orientations opérationnelles des projets d'aménagement.
- D'opérations d'urbanisme favorable à la santé ; concept défini par l'Organisation Mondiale de Santé et complété par l'école des hautes études en santé publique, qui consiste à améliorer les déterminants de santé dans le cadre des travaux de planification et d'urbanisme des territoires.

### Améliorer les connaissances sur l'impact sanitaire de la qualité de l'air

Dans le cadre de sa compétence « protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie : **lutte contre la pollution de l'air** », la Communauté Pays Basque cherchera à travers le Plan Climat et le Contrat Local de Santé à mieux apprécier localement les impacts sanitaires liés à la qualité de l'air.

Cette sous-action s'inscrit en complémentarité de l'action 4.5 « Affiner les connaissances sur la qualité de l'air et diminuer l'exposition des populations aux polluants atmosphériques liés aux déplacements » qui consiste à affiner les connaissances sur l'impact du secteur transport sur la qualité de l'air.

La Communauté Pays Basque se mobilisera d'une part pour engager des études permettant de caractériser le niveau d'exposition des populations sur des sujets à enjeux ; à l'image de l'étude en cours (2019-2021) sur la zone industrialo-portuaire de l'Adour.

La collectivité cherchera d'autre part à évaluer l'opportunité et la faisabilité de conduire des études d'impact sanitaire sur des sujets émergents (ex : feux pastoraux) et des outils innovants (ex : logiciel d'évaluation quantitative d'impact sanitaire, micro-capteur, etc.)

## Tableau de programmation de l'action

Opérations	Maitrise d'ouvrage	Partenaires	Calendrier	Budget Prévisionnel	Partenariats financiers	Indicateurs de suivi
Coanimation du Contrat Local de Santé	CAPB-ARS	Multiples	2021-2026			
Étude qualité de l'air Zone Industriale-portuaire	CAPB	AMO NA	2019 - 2021	26 135 €		<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Rapport d'étude</li> <li>▪ Présentation et diffusion du rapport d'étude</li> </ul>

Fiche Action N° 1.6	Orientation : Être un territoire résilient qui veille à la santé de tous et au patrimoine naturel	
	Structurer un conseil scientifique local dédié à la biodiversité et aux effets du changement climatique	
Sources		
		 Conseil de Développement du Pays Basque Ipar Euskal Herriko Garapen Kontseilua

## Contexte et enjeux

À l'échelle internationale, l'observation des effets du changement climatique et ses projections sont réalisés par le GIEC, Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, organisme intergouvernemental. Au niveau local, la Région Nouvelle-Aquitaine a mis en place un Comité Scientifique Régional Acclimaterra qui rassemble 240 chercheurs et 150 contributeurs (experts) régionaux sous la direction d'Hervé Le Treut, climatologue français membre du GIEC et de l'Académie des sciences.

Ce Comité a publié deux rapports, le premier en 2013 pour le territoire Aquitain, le second en 2018, pour le territoire Néo-Aquitain sur le changement climatique en Nouvelle Aquitaine. Le but de ces deux rapports est d'alerter les décideurs et d'aider dans leur choix ceux qui ont la responsabilité de la décision et de l'action : les élus, les chefs d'entreprises, les citoyens. Ce travail scientifique permet de rapprocher les effets du changement climatique au niveau des territoires néo-aquitains afin d'anticiper et de prévoir l'adaptation de ces derniers.

Plus récemment, la Région Nouvelle-Aquitaine a mis en place un Comité Scientifique Interdisciplinaire sur la Biodiversité et les Services Écosystémiques en Nouvelle-Aquitaine - ECOBIOSE. Un rapport est en cours de restitution et doit permettre de mettre en évidence les rôles de la biodiversité dans l'économie et la culture de Nouvelle-Aquitaine à partir d'une synthèse des connaissances existantes.

## Objectifs

<b>Objectifs opérationnels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Consolider l'état de la connaissance des effets du changement climatique sur le Pays Basque</li> <li>▪ Suivre les effets et impacts dans le temps</li> <li>▪ Produire des éléments d'aide à la décision</li> </ul>
<b>Objectifs NRJ/GES/QA</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪</li> </ul>
<b>Objectifs d'adaptation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Améliorer la résilience des milieux, populations et activités aux effets du changement climatique</li> </ul>
<b>Lien aux ODD</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Objectif n°13 : Mesures relatives à la lutte contre les changements</li> <li>▪ Objectif n°17 : Partenariats pour la réalisation des objectifs</li> </ul>

---

## ***Descriptif de l'action***

Afin d'affiner l'observation, le suivi et la connaissance des effets du changement climatique sur le territoire, la Communauté Pays Basque souhaite structurer un conseil scientifique local dédié à la biodiversité et aux effets du changement climatique. Ce conseil scientifique se composera d'experts locaux, intervenant dans divers champs thématiques, dont notamment l'eau, les milieux marins, l'agriculture, la qualité de l'air, l'urbanisme, la biodiversité, la santé.

Les objectifs :

- Développer la connaissance des impacts du changement climatique sur la biodiversité et les mécanismes d'adaptation de cette biodiversité.
- Développer des partenariats d'études et de recherche pour éclairer l'action publique favorisant un réseau écologique adapté au changement climatique.

Il aura vocation à permettre une amélioration de la connaissance en lien avec la recherche : étude locale des populations (changement de comportement, de lieux de vie, etc.), mise en place d'indicateurs et de systèmes de collectes de données.

Ses missions sont de :

- Constituer un relais local non réglementaire pour les Comités scientifiques existant à des échelons géographiques supérieurs (CSRPN par exemple),
- Actualiser un tableau de bord de la connaissance du patrimoine naturel du Pays Basque (séries de données, observatoires, programmes),
- Favoriser le développement de programmes de recherche sur des manques identifiés,
- Mettre en place des actions pour permettre un retour de la connaissance produite par des projets de recherche menés par des laboratoires de recherche extérieurs au territoire,
- Assurer une bonne liaison avec les scientifiques du côté espagnol,
- Être le maître d'œuvre de :
  - L'évaluation de l'état du patrimoine naturel et de la biodiversité du Pays Basque
  - L'observatoire des impacts du changement climatique sur la biodiversité du Pays Basque

Ce conseil scientifique pourra se réunir 1 fois par an, afin de partager l'état de la connaissance et produire une note sur leurs observations et les projections locales des effets du changement climatique. Il pourra également être mobilisé ponctuellement sur des enjeux spécifiques, afin de participer à coconstruire ou développer des mesures stratégiques ou opérationnelles de transition énergétique et écologique.

---

## ***Partenaires de l'action***

BRGM, Centre de la Mer, IFREMER, UPPA, Institut des Milieux Aquatiques, LPO, CEN, CBN, etc.

## Tableau de programmation de l'action

Opérations	Maitrise d'ouvrage	Partenaires	Calendrier	Budget Prévisionnel	Partenariats financiers	Indicateurs de suivi
Structurer un conseil scientifique	CAPB		2021-2022	14 000 €		






# PLAN CLIMAT PAYS BASQUE

## *Plan Climat-Air-Énergie Territorial*

### **Plan d'actions**

#### **Axe 2 :**

**(A)ménager : planifier et  
construire le territoire post-  
carbone**

Fiche Action N° 2.1	Orientation : Rendre possible des modes de vies et des activités bas carbone pour tous	
	Organiser le territoire dans le respect des orientations de la Charte d'Aménagement et de Développement Durable du Pays Basque	
Sources		
	 Conseil de Développement du Pays Basque Ipar Euskal Herriko Garapen Kontseilua	

## Contexte et enjeux

Elaborée par la Communauté d'Agglomération Pays Basque, la Charte d'Aménagement et de Développement Durable a vocation à tracer les grandes lignes de la stratégie communautaire d'aménagement du territoire. Son élaboration respecte l'esprit du projet communautaire et les deux ambitions fondatrices : cohésion et transition.

Travaillée à partir des débats politiques qui se sont déroulés en 2019 dans le cadre des conférences territoriales, des Comités de pilotage croisés Climat-Mobilité-Habitat et des rencontres sur le futur Schéma de Cohérence Territorial, cette charte a pour but d'affirmer des valeurs, des principes et des objectifs communs à l'heure d'élaborer les PLUi.

Finalisée début 2020, la Charte d'Aménagement et de Développement Durable du Pays Basque propose de partager :

1. Une lecture « par la carte » des défis du Projet communautaire.
2. Une vision intégrée des valeurs communes à exprimer dans la vision d'aménagement du Pays Basque.
3. Une approche différenciée des dynamiques de vie et des logiques d'action qui reflète la diversité, la mosaïque du Pays Basque.

## Objectifs

<b>Objectifs opérationnels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Intégrer le socle des enseignements, des valeurs et des principes partagés par les élus au cours de la structuration communautaire dans l'aménagement du territoire</li> </ul>
<b>Objectifs NRJ/GES/QA</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Diminution des émissions de GES et stockage carbone</li> <li>▪ Maîtrise de la consommation d'énergie</li> <li>▪ Production d'EnR, énergie de stockage ou de récupération</li> <li>▪ Livraison EnR via les réseaux de chaleur</li> <li>▪ Diminution des émissions de polluants</li> </ul>
<b>Objectifs d'adaptation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Résilience territoriale en termes d'activités</li> <li>▪ Maintien des ressources sols, eau, alimentaires</li> <li>▪ Santé des écosystèmes</li> </ul>
<b>Lien aux ODD</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Objectif n°7 : Énergie propre et à un coût abordable</li> <li>▪ Objectif n°10 : Inégalités réduites</li> <li>▪ Objectif n°11 : Villes et communautés durables</li> <li>▪ Objectif n°13 : Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques</li> <li>▪ Objectif n°15 : Vie Terrestre</li> <li>▪ Objectif n°17 : Partenariats pour la réalisation des objectifs</li> </ul>

---

## ***Descriptif de l'action***

Cette Charte vise à anticiper, planifier, organiser l'aménagement du territoire et identifier les conditions de son développement équilibré.

L'expression de la vision d'aménagement d'échelle Pays Basque s'articule autour de 3 axes et 9 caps stratégiques :

- Un territoire multi-maillé pour une attractivité choisie de l'ensemble du Pays Basque :
  - Promouvoir de nouveaux équilibres
  - Organiser le maillage des polarités et l'accès aux services
  - Accompagner les réseaux des économies territoriales.
  
- Un projet de transition fondé sur des patrimoines et des modes de vie préservés mais aussi réinventés :
  - Répondre aux enjeux énergétiques et climatiques
  - Agir pour assurer la vitalité de nos cœurs de proximité
  - Transmettre nos ressources et nos patrimoines.
  
- Une culture des liens qui articule réponse aux besoins locaux et ouverture :
  - Réduire les inégalités et accompagner les plus fragiles
  - Faire de nos qualités le levier des dialogues internationaux
  - Mobiliser pour atteindre nos objectifs.




Un jeu de cartes vient illustrer une territorialisation des engagements.

La mise en œuvre opérationnelle de la charte se fera au travers des travaux d'élaboration des PLUi, des projets opérationnels d'aménagement et des projets structurants issus des pôles territoriaux.

---

## ***Programmation de l'action***

Déclinaison de la charte d'aménagement et de développement durable dans les travaux d'élaboration des PLUi. Cf Fiche Action 2.3 « Traduire les objectifs de transition énergétique et écologique dans les PLUi et les décliner de manière opérationnelle dans les règles d'urbanismes » pour calendrier d'élaboration des PLUi.

Fiche Action N° 2.2	Orientation : Rendre possible des modes de vie et des activités bas carbone pour tous		
	Répondre dans la démarche SCoT aux enjeux climat-air-énergie et les décliner au sein des orientations générales		
Sources			 Conseil de Développement du Pays Basque Ipar Euskal Herriko Garapen Kontseilua

## Contexte et enjeux

L'aménagement du territoire influence fortement les modes de vie et a un impact direct sur les besoins en énergie et en ressources naturelles.

Document de planification stratégique, le SCoT du Pays Basque et du Seignanx va définir les orientations générales de l'organisation de l'espace et servir de cadre de référence pour différentes politiques sectorielles telles que celles relatives à l'économie, à l'agriculture, à l'habitat, aux mobilités, au développement commercial, à l'environnement, etc.

Le SCoT est en cours d'élaboration et son adoption est prévue pour fin 2024. En cherchant à garantir la plus grande résilience du territoire face aux effets connus du changement climatique et à la raréfaction des ressources, le SCoT devra contribuer à inscrire les politiques publiques dans des stratégies d'actions positives pour le climat et pour le territoire.

L'objectif du SCoT est d'envisager les modalités d'aménagement et de développement ayant le plus faible impact environnemental possible pour construire un territoire adapté au climat en mobilisant les solutions offertes par la nature localement (l'eau, le végétal, les matériaux...) et en envisageant les formes urbaines les plus sobres en ressources.

## Objectifs

<b>Objectifs opérationnels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Impliquer AcclimaTerra pour accompagner l'élaboration du SCoT</li> <li>▪ Mener une expertise locale et partagée sur la capacité de résilience du territoire</li> <li>▪ Coconstruire le projet avec la société civile</li> </ul>
<b>Objectifs NRJ/GES/QA</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Accroître notablement la production d'énergies renouvelables</li> <li>▪ Favoriser une organisation territoriale et un urbanisme sobre en ressources</li> <li>▪ Améliorer le stockage du carbone pour compenser au moins les émissions résiduelles locales</li> </ul>
<b>Objectifs d'adaptation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Accompagner l'adaptation de l'économie locale</li> </ul>
<b>Lien aux ODD</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Objectif n°7 : Énergie propre et à un coût abordable</li> <li>▪ Objectif n°11 : Villes et communautés durables</li> <li>▪ Objectif n°13 : Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques</li> <li>▪ Objectif n°15 : Vie Terrestre</li> <li>▪ Objectif n°17 : Partenariats pour la réalisation des objectifs</li> </ul>

## Descriptif de l'action

Il s'agit de traduire la stratégie du Plan Climat dans les différentes pièces qui composent le SCoT, et mettre en synergie les actions les plus à même de tendre vers la neutralité carbone à horizon 2050.

La démarche engagée par le SCoT fait de la transition non pas un « simple » processus d'adaptation, mais une opportunité pour opérer des changements majeurs dans le mode de développement du territoire. Pour cela le Syndicat souhaite :

- Établir le projet en regard des potentiels et des vulnérabilités du territoire
- Privilégier les orientations et les objectifs en matière d'aménagement qui auront un impact favorable en matière de santé et de qualité de vie pour tous (ce qui inclut la limitation des gaz à effet de serre)
- Promouvoir un urbanisme sobre en ressources
- Faciliter la production locale et responsable d'énergies renouvelables
- Évaluer les enjeux liés à la séquestration du carbone, pour mesurer leur importance et envisager de nouvelles pistes d'actions pour atteindre la neutralité carbone dans les meilleurs délais

Les élus et les techniciens en charge du Plan Climat de la Communauté Pays Basque seront associés et impliqués dans l'ensemble des travaux du SCoT.

Le calendrier d'élaboration du SCOT est le suivant :

### Calendrier prévisionnel SCoT



Les travaux en cours sont menés à deux niveaux :

- Au niveau politique, par le Conseil syndical qui pilote l'avancée des travaux mais également dans le cadre de séminaires largement ouverts aux acteurs du territoire.
- Au niveau technique, par des comités techniques et des groupes de travail ainsi que des prestataires mobilisés pour certaines études (ex : expérimentation sur l'identification et le suivi des capacités de captation de carbone en fonction de l'occupation et des usages du sol).

Afin de faciliter la traduction des ambitions des Plans Climat du Pays Basque et du Seignanx, le syndicat engage en 2021 trois actions :

### Évaluer la capacité de résilience du territoire

Un travail prospectif est engagé pour appréhender conjointement les effets prévisibles des changements climatiques et de la raréfaction des ressources à horizon 2050 voire au-delà. Le CEREMA sera partenaire du SCoT PBS afin d'élaborer une méthode adaptée et reproductible pour d'autres collectivités.

L'objectif de cet exercice est d'évaluer les effets de ces changements entre autres sur l'économie locale, les modes de vie et le développement urbain. Car la finalité pour le Syndicat sera d'inscrire dans le SCoT les principes les plus à même d'accompagner la résilience du territoire et de saisir les opportunités qu'offre un monde qui change.

### **Améliorer la connaissance sur le stockage du carbone localement**

Dès 2021, le SCoT engage un travail sur l'exploitation d'imageries satellites, avec le concours du Bureau d'Étude MEOSS, pour créer une méthode permettant de réaliser le diagnostic du potentiel de séquestration carbone du territoire, via l'analyse d'images satellites.

Le but est de réaliser une plateforme de services cartographiques permettant d'estimer et de visualiser les stocks et les flux de carbone à l'échelle du SCoT.

En 2021, les cartes des stocks et des flux liées aux zones de cultures, aux prairies permanentes et aux forêts seront produites.




Pour 2022, il s'agira d'accroître le niveau de maturité technologique (TRL) et la recherche et développement sur les valeurs de captation de carbone d'usages des sols en fonction de critères plus précis.

### **Favoriser un urbanisme sobre en ressources**

En 2021, le SCoT conduira des travaux pour comprendre les dynamiques d'urbanisation depuis 1985 pour adapter les objectifs de sobriété foncière à la spécificité des contextes territoriaux.

## Tableau de programmation de l'action

Opérations	Maitrise d'ouvrage	Partenaires	Calendrier	Budget Prévisionnel	Partenariats financiers	Indicateurs de suivi
Évaluer la capacité de résilience du territoire	SM SCoT	CEREMA – CAPB – CC Seignanx	2021-2022	40 700 €		
Améliorer la connaissance sur le stockage du carbone localement	2021 : SM SCOT 2022-2023 : <i>Partenariat d'innovation ?</i>	MEOSS	2021-2023	2021 : 25 000€  2022-2023 : <i>±70 000€</i>		
Favoriser un urbanisme sobre en ressources	SM SCoT	AUDAP-EPFL CAPB-CC Seignanx	2021	22 500€		

Fiche Action N° 2.3	Orientation : Devenir un territoire à énergie positive à horizon 2050 – Rendre possible des modes de vie et des activités bas carbone pour tous		
	Traduire les objectifs de transition écologique et énergétique dans les PLUi et les décliner de manière opérationnelle dans les règles d'urbanisme		
Sources			 Conseil de Développement du Pays Basque Ipar Euskal Herriko Garapen Kontseilua

## Contexte et enjeux

Économiser l'énergie, préserver la qualité de l'air et la biodiversité, développer les énergies renouvelables... toutes ces thématiques se rapportent à l'usage des sols, au foncier et sont concernées par les documents de planification et d'organisation territoriale. L'article L 101-2 du Code de l'Urbanisme précise notamment que « *dans le respect des objectifs du développement durable, l'action des collectivités publiques en matière d'urbanisme vise à atteindre la prévention des risques naturels prévisibles, des risques miniers, des risques technologiques, des pollutions et des nuisances de toute nature ; la protection des milieux naturels et des paysages, la préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol, des ressources naturelles, de la biodiversité, des écosystèmes, des espaces verts ainsi que la création, la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques ainsi que la lutte contre le changement climatique et l'adaptation à ce changement, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'économie des ressources fossiles, la maîtrise de l'énergie et la production énergétique à partir de sources renouvelables* ».

Ces thématiques sont régulièrement sous-enseignées et peu traitées par les documents d'urbanisme (planification et opérationnel). La Communauté Pays Basque souhaite que la traduction opérationnelle des enjeux climat-air-énergie et de biodiversité vienne percoler de façon concrète les PLUi. L'enjeu est de construire la "Planification bas carbone" sur le territoire et d'intégrer les enjeux d'adaptation et de résilience dans les outils de planification.

## Objectifs

<b>Objectifs NRJ/GES/QA</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Diminution des émissions de GES</li> <li>▪ Maîtrise de la consommation d'énergie</li> <li>▪ Production d'EnR, énergie de stockage ou récupération</li> <li>▪ Livraison EnR via les réseaux de chaleur</li> <li>▪ Diminution des émissions de polluants</li> </ul>
<b>Objectifs d'adaptation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Préservation des habitats naturels et des corridors écologiques</li> <li>▪ Prévention des risques accrus par le changement climatique</li> </ul>
<b>Lien aux ODD</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Objectif n°11 : Villes et communautés durables</li> <li>▪ Objectif n°12 : Consommation et production responsables</li> <li>▪ Objectif n°15 : Vie terrestre</li> <li>▪ Objectif n°17 : Partenariats pour la réalisation des objectifs</li> </ul>



## Descriptif de l'action

À travers cette action, la Communauté Pays Basque vise à intégrer et répondre au niveau territorial à la prise en compte de la transition énergétique et de l'adaptation au changement climatique via l'élaboration de ses documents de planification.

Les périmètres de 5 plans locaux d'urbanisme intercommunaux et infracommunautaires (appelés PLUi) qui porteront la stratégie de planification de la Communauté ont été définis avec l'accord du préfet des Pyrénées-Atlantiques et validés par les élus au printemps 2020 :

- PLUi « Littoral / Labourd Ouest »
- PLUi « Labourd Est »
- PLUi « Amikuze »
- PLUi « Soule »
- PLUi « Sud Basse-Navarre »

Les démarches d'élaboration des 3 PLUi de l'intérieur (Amikuze, Soule et Sud Basse-Navarre) vont être engagées au printemps 2021, la réalisation des 2 PLUi du littoral et rétro-littoral sera engagée à mi-mandat.

Le souhait des élus exprimé au travers de la charte d'aménagement et de développement durable (Cf Fiche Action 2.1 « Organiser le territoire dans le respect des orientations de la Charte d'Aménagement et de Développement Durable du Pays Basque ») est de renforcer la prise en compte des enjeux climat-air-énergie et environnement dans le projet d'aménagement du territoire.

La délibération adoptant les périmètres des PLUi précise qu'une attention particulière est attachée par les élus et les services à l'objectif d'assurer « *la meilleure hiérarchie des normes entre les différents documents stratégiques* ». Considérant en particulier que les PLU infracommunautaires seront élaborés en parallèle de l'adoption par la Communauté Pays Basque d'une première génération de documents de planification sectorielle (PCAET, PLH, PDU) et qu'il s'agira d'intégrer.

Le SCoT du Pays Basque Seignanx (Cf Fiche Action 2.2 « Répondre dans la démarche SCoT aux enjeux climat-air-énergie et les décliner au sein des orientations générales ») inscrit également ses travaux d'élaboration dans l'ambition de répondre aux enjeux du défi climatique sur son territoire. Il est en cours d'élaboration pour une approbation prévu par le Syndicat du SCoT au premier semestre 2024.

Aussi, au travers des démarches d'élaboration des PLUi qui s'engagent, la Communauté souhaite :

- Faire des PLUi des outils de planification de la transition énergétique et écologique dans tous ses constituants.
- Préserver les terres alimentaires et les espaces naturels pour permettre la résilience des territoires et le maintien du stock de carbone à long terme.
- Former et outiller les instructeurs aux enjeux climat-air-énergie et de préservation de la biodiversité afin qu'ils puissent instruire de manière pragmatique les prescriptions retenues dans le PLUi.
- Inciter à l'émergence de projets ou d'opérations d'ensemble qualitatives et reproductibles (EnR, matériaux bio-sourcés, BEPOS, bâtiment passif...). Travailler dès l'amont avec les élus, les agents, les promoteurs, les aménageurs, les bailleurs sociaux, pour s'acculturer ensemble aux solutions permettant d'intégrer l'adaptation aux changements climatiques dans les projets d'aménagement et les constructions de bâtiments.

Pour ce faire, la Communauté Pays Basque engage des travaux avec ses partenaires l'AREC et l'AUDAP pour préciser et décliner les objectifs climat-air-énergie à l'échelle des périmètres de planification infracommunautaire et intégrer les enjeux d'adaptation face au changement climatique.

Sur le volet sobriété énergétique, développement des énergies renouvelables et réduction des émissions de gaz à effet de serre, les travaux consisteront notamment sur le volet énergie à :

- Produire une analyse territoriale des consommations énergétiques, des potentiels de développement des EnR, dans une logique de traduction cartographique schématique,
- Produire des fiches de projets types par filières de production croisant besoins/gisements de production, précisant le modèle ou les modèles de portage des projets.
- Analyser les impacts environnementaux des projets types notamment en termes paysagers.

Sur le volet adaptation et résilience, les travaux consisteront en :

- Consolider les corridors écologiques sur les périmètres des PLUi avec l'enrichissement des travaux engagés en partenariat avec le CEN et les CBN d'identification de la TVB par une analyse des dynamiques urbaines passées et futures.
- Anticiper les impacts positifs ou négatifs par des préconisations appropriées rendues possible grâce à l'acquisition de connaissances naturalistes fines (orientations des prospections)

Ces travaux alimenteront aussi ceux de l'évaluation environnementale des PLUi qui sera confiée à un bureau d'étude (cahier des charges en cours d'écriture).




---

### ***Partenaires de l'action***

Communes, Agence d'urbanisme, Conseil en Architecture Urbanisme et Environnement 64, Agence de la transition écologique, Agence régionale de l'évaluation environnement et climat Nouvelle-Aquitaine, Conservatoire des Espaces Naturels Nouvelle-Aquitaine, Conservatoires Botaniques Nationaux Pyrénéen et Sud Atlantique.

## Tableau de programmation de l'action

Opérations	Maitrise d'ouvrage	Partenaires	Calendrier	Budget Prévisionnel	Partenariats financiers	Indicateurs de suivi
Profils Climat-Air-Énergie / périmètres PLUi	CAPB	AREC	2021	10 000 €		
Accompagnement des travaux d'élaboration des PLUi volet CAE et TVB	CAPB	AUDAP	2021	20 000 €		
Évaluation environnementale	CAPB		2021-2023	150 000 €		

Fiche Action N° 2.4	Orientation : Rendre possible des modes de vie et des activités bas carbone pour tous	
	Intégrer la transition écologique et énergétique dans les opérations d'aménagement d'intérêt communautaire	
Sources		
		 Conseil de Développement du Pays Basque Ipar Euskal Herriko Garapen Kontseilua

## Contexte et enjeux

Le principe de développement durable « Éviter/Réduire/Compenser » a pour finalité de rechercher le moindre impact sur l'environnement d'un aménagement, d'une action, d'une production, etc. Il s'agit d'intégrer des réflexes partagés et une logique d'approche des projets : éviter l'impact si faisable, si ce n'est pas possible, le réduire et en dernier recours le compenser. Appliqué à l'aménagement en premier lieu, il s'agit avant tout d'éviter de consommer les espaces naturels ou agricoles les plus sensibles, de positionner les projets urbains en réduisant leur impact sur les espaces agricoles et naturels, et dans les cas très particuliers où l'évitement et la réduction n'ont pas été possibles et où l'intérêt général du projet impactant a été démontré de compenser.

La compensation de l'impact sur les espèces naturelles protégées est foncière (acquisition de foncier de compensation par la collectivité ou convention de gestion avec un propriétaire), la compensation de l'impact sur les espaces agricoles est économique et collective. Dans tous les cas, il s'agit d'optimiser la localisation du développement de la Communauté d'Agglomération Pays Basque.

## Objectifs

<b>Objectifs opérationnels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Intégrer la TEE dans les opérations d'aménagement</li> <li>▪ Constituer une dynamique partagée autour de ces enjeux</li> </ul>
<b>Objectifs NRJ/GES/QA</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Le maintien de la biodiversité participe au maintien des capacités de séquestration carbone du territoire</li> </ul>
<b>Objectifs d'adaptation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Favoriser la résilience des territoires par le maintien de la biodiversité, de la fonctionnalité et de la continuité écologiques</li> </ul>
<b>Lien aux ODD</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Objectif n°3 : Bonne santé et bien-être</li> <li>▪ Objectif n°11 : Villes et communautés durables</li> <li>▪ Objectif n°12 : Consommation et production responsables</li> <li>▪ Objectif n°13 : Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques</li> <li>▪ Objectif n°15 : Vie terrestre</li> </ul>

---

## **Descriptif de l'action**

La feuille de route pour l'intégration de critères de TE dans l'urbanisme opérationnel, pourrait être la suivante :

- Construction d'une dynamique collective transversale sur les projets d'aménagement afin d'établir les objectifs et moyens à mettre au service de l'ambition environnementale de la collectivité en matière d'aménagement.
- Ces ambitions pourront se décliner sur les items suivants :
  - o Définition et intégration de critères relatifs à la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers
  - o Définition et intégration de critères relatifs à la mobilité (TC + mobilité douce)
  - o Définition et intégration de critères TE
- L'élaboration de ces ambitions environnementales en matière d'aménagement repose sur la mise en place d'une équipe projet transverse et pluridisciplinaire tant pour en dessiner le contenu que pour en assurer la mise en œuvre dans la durée.

Plus spécifiquement concernant la doctrine ERC, l'objectif est de construire et animer un référentiel commun pour une mise en œuvre optimisée et anticipative du principe ; éviter, réduire, compenser.

Il s'agit de se doter d'une approche globale ERC et d'anticiper sa mise en œuvre :

- Construire des outils d'accompagnement opérationnels à la mise en œuvre de la doctrine ERC dans son ensemble, et plus spécifiquement pour la compensation.
- Localiser les secteurs du territoire (classés par grands types de milieux naturels) susceptibles de répondre aux besoins de compensation de l'urbanisation future
- Guider des acquisitions foncières permettant de réduire les impacts, d'anticiper de la compensation en intégrant un volet « compensation » à la stratégie foncière communautaire.

## Tableau de programmation de l'action

Opérations	Maitrise d'ouvrage	Partenaires	Calendrier	Budget Prévisionnel	Partenariats financiers	Indicateurs de suivi
Définir les objectifs et moyens de l'ambition environnementale communautaire en matière d'aménagement opérationnel	CAPB		2022			
Établir un référentiel commun de la séquence ERC et intégrer un volet « compensation » à la stratégie foncière communautaire	CAPB	EPFL, SAFER	2022			




# PLAN CLIMAT PAYS BASQUE

## *Plan Climat-Air-Énergie Territorial*

### **Plan d'actions**

#### **Axe 3 :**

**Habiter : accompagner la  
sobriété et l'efficacité  
énergétique**

Fiche Action N° 3.1	Orientation : Devenir un territoire à énergie positive à horizon 2050	
	Assurer un meilleur accompagnement de tous sur l'ensemble des questions relatives au logement, via une maison de l'habitat et de l'énergie	
Sources		
		 Conseil de Développement du Pays Basque Ipar Euskal Herriko Garapen Kontseilua

## Contexte et enjeux

Les travaux réalisés dans le cadre de l'élaboration du Plan Climat Pays Basque ont permis de préciser des objectifs territoriaux pour viser la sobriété, l'efficacité énergétique et la production d'énergies renouvelables pour le bâtiment et le logement en particulier.

Pour s'inscrire dans la trajectoire territoriale TEPOS et Bas carbone, une massification de rénovation énergétique performante de l'ensemble des bâtiments est à réaliser d'ici 2050 ainsi qu'une substitution massive des énergies fossiles par les renouvelables.

Les objectifs territoriaux du Plan Climat sur le secteur résidentiel et tertiaire :

- Lissé sur la période de 2020 à 2050, l'effort correspond à un rythme de rénovation des bâtiments de 3,33%/an afin de rénover l'ensemble des parcs de logements et tertiaires à horizon 2050.
- Cela représente 5 900 logements et 117 500 m<sup>2</sup> de surfaces tertiaires à rénover par an, en atteignant un niveau de performance élevé dit « BBC rénovation ».
- Un remplacement massif des systèmes de chauffage fonctionnant aux énergies fossiles par des systèmes performants fournis par des énergies renouvelables thermiques est également projeté.

Outre le volet énergie, la Communauté d'Agglomération Pays Basque, conformément à son Programme Local de l'Habitat arrêté le 10 avril 2021, souhaite déployer une offre complète de services et de conseils rassemblés dans une « Maison de l'habitat et de l'énergie » permettant de faciliter aux habitants les différentes démarches relatives au logement en lien avec les politiques communautaires (conseils et aides pour amélioration de l'habitat, accès au logement social) et les actions de ses partenaires (ADIL, CAUE).

## Objectifs de l'action

### Objectifs opérationnels

- Faciliter les démarches des usagers pour se loger ou mieux se loger, en regroupant les acteurs spécialisés dans l'information et le conseil dans les domaines du logement, du patrimoine, de l'habitat durable et de l'énergie ;
- Innover et expérimenter pour accélérer la massification de la rénovation énergétique qualitative ;
- Traiter la précarité énergétique et, plus généralement, faire émerger la demande de rénovation énergétique et accompagner en proximité les porteurs de projet ;



	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Accompagner tous les ménages dans leurs démarches de rénovation, les plus modestes comme ceux non éligibles à l'ANAH.</li> </ul>
<b>Objectifs NRJ/GES/QA</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Réduire les émissions de gaz à effet de serre des logements</li> <li>▪ Réduire les consommations énergétiques des logements</li> <li>▪ Réduire les émissions de polluants des logements</li> </ul>
<b>Objectifs d'adaptation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Rénover les logements en intégrant l'amélioration du confort thermique (été et hiver) des logements</li> </ul>
<b>Lien aux ODD</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Objectif n°3 : Bonne santé et bien-être</li> <li>▪ Objectif n°7 : Énergie propre et à un coût abordable</li> <li>▪ Objectif n°10 : Inégalités réduites</li> <li>▪ Objectif n°11 : Villes et communautés durables</li> </ul>

## **Descriptif de l'action**

### **Créer une plateforme de rénovation énergétique de l'habitat**

Les travaux politiques, partenariaux et de concertation menés en 2019 pour identifier des actions prioritaires ont fait ressortir le besoin d'un « guichet unique » d'information, de conseils et d'accompagnement de la rénovation énergétique de l'habitat sur le territoire.

Ce besoin local s'inscrit dans le cadre réglementaire posé par la loi de Transition énergétique de 2015 portant création d'un « service public pour l'efficacité énergétique de l'habitat » dont les modalités de mise en place sont précisées à l'échelle régionale. Leur déploiement local est porté par les EPCI compétents en matière d'énergie et d'habitat.

La Région Nouvelle-Aquitaine, en partenariat avec l'État et l'ADEME, a fixé en juillet 2020 le cadre pour le déploiement sur l'ensemble du territoire régional d'un réseau de plateformes proposant un guichet unique de conseil/accompagnement pour la rénovation énergétique de l'habitat à partir du 1er janvier 2021.

Ces plateformes incitent à la rénovation énergétique globale performante et bas carbone de l'habitat privé.

Leurs missions sont les suivantes :

- Une information de 1<sup>er</sup> niveau pour tous (information générique),
- Un conseil personnalisé aux ménages (RDV approfondi voire visite à domicile)
- Un accompagnement des ménages pour la réalisation de leurs travaux de rénovation.

Pour les EPCI dits « en zone blanche » c'est-à-dire qui ne disposent pas aujourd'hui de plateforme de rénovation énergétique de l'habitat, la Région accompagne la mise en place pour un an « d'une plateforme en devenir » portée par des structures hébergeant actuellement l'Espace Info Énergie, à savoir SOLIHA Pays Basque sur le territoire communautaire.

À l'automne 2020, la CAPB a passé une convention de partenariat avec SOLIHA PB pour cadrer et appuyer le dispositif de « plateforme en devenir » de la rénovation énergétique mis en place par SOLIHA sur le territoire du Pays Basque.

Les missions effectuées pour l'année 2021 par SOLIHA PB au sein de la « plateforme en devenir » répondent au cahier des charges mis en place par la Région Nouvelle-Aquitaine et l'ADEME pour le déploiement de telle plateforme.

A partir de 2022 et afin de répondre aux objectifs opérationnels du Plan Climat et concrétiser sa politique de transition énergétique via la maîtrise des consommations et le développement des

énergies renouvelables, la Communauté Pays Basque souhaite mettre en place sur son territoire une plateforme de rénovation énergétique de l'habitat.

Véritable guichet unique d'information/conseils gratuit pour tous, les actions attendues de ce nouveau service public s'inscrivent totalement dans le cahier des charges « Plateforme de la rénovation énergétique » établi en déclinaison du Programme Régional pour l'Efficacité Energétique (PREE) en Nouvelle-Aquitaine et du Programme National « Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique » (SARE) de l'État.

La Communauté Pays Basque engage en 2021 l'étude de dimensionnement de la plateforme de rénovation énergétique de l'habitat répondant au cahier des charge régional.

### Préfigurer la maison de l'habitat et de l'énergie

Outre le volet énergie, la Communauté Pays Basque, conformément à son Programme Local de l'Habitat arrêté, souhaite déployer une offre complète de services et de conseils rassemblés dans une « Maison de l'habitat et de l'énergie » permettant de faciliter aux habitants les différentes démarches relatives au logement en lien avec les politiques communautaires (conseils et aides pour amélioration de l'habitat, accès au logement social) et les actions de ses partenaires (ADIL, CAUE).

Au cours de l'année 2021, il sera étudié les conditions techniques et financières de création de cette « Maison de l'habitat et de l'énergie » afin de permettre à terme :

- De proposer un point d'accueil physique pour permettre au public de s'informer et d'être conseillé sur différentes questions relatives au logement en accueillant les permanences de structures de conseil et d'accompagnement partenaires ou prestataires de l'Agglomération, ADIL64 (Conseils juridiques), CAUE64 (Conseils en architecture et urbanisme), etc. ;
- D'accueillir les équipes chargées d'animer les dispositifs d'amélioration de l'habitat portés par la Communauté Pays Basque et les publics concernés : PIG Pays Basque, OPAH multi sites, accompagnement des copropriétés ;
- D'offrir un lieu d'informations et de conseils sur les conditions d'accès au logement social, le parc de logements sociaux, les étapes de traitement d'une demande de logement social, les aides facilitant l'accès ou le maintien dans le logement et l'orientation vers les partenaires.




---

### Partenaires

Conseil régional, ADEME, ANAH, Communes, Conseil départemental, ADIL, opérateurs « parc privé ancien », artisans du bâtiment et leurs fédérations, associations accompagnant l'auto-réhabilitation, etc.

## Tableau de programmation de l'action

Opérations	Maitrise d'ouvrage	Partenaires	Calendrier	Budget Prévisionnel	Partenariats financiers	Indicateurs de suivi
Plateforme de rénovation énergétique en devenir	SOLIHA	État-Région-CAPB	2021	151 792 €	CRNA : 120 000 € CAPB : 31 792 €	Nombre de logements rénovés et performance énergétique
Étude de préfiguration de la plateforme de rénovation énergétique Pays Basque	CAPB	État-Région-ADEME	2021	34 680 €		Création de la plateforme
Étude de préfiguration de la maison de l'habitat et de l'énergie	CAPB	État-ANAH-Région-CAUE-CD64-ADIL	2021	48 732 €		Création de la maison de l'Habitat et de l'Énergie
Mise en place et fonctionnement des outils déployés (selon les résultats des études de faisabilité en cours)	CAPB	État-Région-Département	2022-2026	680 000 €/an 3 400 000 €		Nombre de logements rénovés et performance énergétique

Fiche Action N° 3.2	Orientation : Devenir un territoire à énergie positive à horizon 2050		
	Permettre à tous les ménages d'améliorer les performances énergétiques de leur logement		
Sources	 Cit'ergie European Energy Award®	 FORUM CLIMAT ACTION PAYS BASQUE SAMEDI 22 JUIN / BERROKAIN - LARUNS	 Conseil de Développement du Pays Basque Ipar Euskal Herriko Garapen Kontseilua

## Contexte et enjeux

Impliquée depuis plusieurs années dans la rénovation énergétique en faveur des publics modestes et faisant le constat que les moyens mis en œuvre actuellement seront insuffisants pour relever le défi de la lutte contre le changement climatique, la Communauté Pays Basque, via son Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET), affiche de nouvelles ambitions et donne pour objectif de tendre vers un habitat durable de l'ensemble de son parc de logements à horizon 2050.

Pour infléchir la courbe de la consommation énergétique dans le parc immobilier et contribuer à son niveau à l'effort national en faveur d'une réduction des consommations énergétiques, la Communauté Pays Basque doit donc réussir le pari de la massification quantitative et qualitative de la rénovation énergétique.

Cet objectif de massification doit nécessairement pousser à élargir le public cible des politiques de l'habitat en matière de rénovation énergétique et à déployer plus de moyens pour faciliter et inciter à un passage à l'acte répondant aux objectifs qualitatifs.

Le niveau d'information, de conseil, d'accompagnement et d'aide à la décision sera au cœur des missions et du rôle qu'auront à jouer la « Maison de l'Habitat et de l'énergie » décrite dans l'action 3.1 et « l'Agence territoriale de l'énergie » décrite dans l'action 8.5.

## Objectifs

<b>Objectifs opérationnels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Accompagner la réhabilitation énergétique de 2,5% du parc de logements par an, que les ménages soient ou non éligibles à l'ANAH</li> <li>▪ Lutter et prévenir des situations de précarité énergétique</li> <li>▪ Faciliter autant que possible des opérations à haute valeur environnementale et patrimoniale (matériaux biosourcés, confort thermique et santé) dans le respect des techniques constructives traditionnelles (chaux, bois)</li> </ul>
<b>Objectifs NRJ/GES/QA</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Réduire les émissions de gaz à effet de serre des logements</li> <li>▪ Réduire les consommations énergétiques des logements</li> <li>▪ Réduire les émissions de polluants des logements</li> </ul>
<b>Objectifs d'adaptation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Rénover les logements en intégrant l'amélioration du confort thermique (été et hiver) des logements</li> </ul>
<b>Lien aux ODD</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Objectif n°3 : Bonne santé et bien-être</li> <li>▪ Objectif n°7 : Énergie propre et à un coût abordable</li> <li>▪ Objectif n°10 : Inégalités réduites</li> </ul>

- Objectif n°11 : Villes et communautés durables
- Objectif n°12 : Consommation et production responsables

## **Descriptif de l'action**

### **Maintenir le volet énergétique du PIG Pays Basque destiné aux propriétaires bailleurs ou occupants et adapter en continu le règlement d'intervention ad hoc**

Depuis 2018, la Communauté d'Agglomération Pays Basque et ses partenaires (ANAH et Département 64) ont mis en place sur l'ensemble du territoire un PIG (Programme d'Intérêt Général) qui est un dispositif d'aides à la rénovation de l'Habitat.

Son objectif : accompagner les propriétaires privés dans le financement de travaux (rénovation énergétique, réhabilitation de logements indignes, rénovation dédiée à de l'offre locative sociale privée, adaptation de l'habitat pour des personnes âgées ou en situation de handicap).

SOLIHA Pays Basque est l'opérateur désigné par les partenaires du programme pour assurer l'animation de ce PIG sur le territoire. Il comporte un volet énergétique avec les résultats suivants :

Année	2018	2019	2020
Nombre de logements rénovés énergétiquement (Gain énergétique d'au moins 25%)	139	182	216

À partir de 2021, il s'agira d'une part de poursuivre et renforcer les actions d'accompagnement financier et technique des propriétaires occupants en situation de précarité énergétique, de renforcer les aides aux propriétaires bailleurs afin de favoriser les travaux de rénovation énergétique dans les logements.

D'autre part, au travers des outils de la transition écologique et énergétique (plateforme de rénovation énergétique, Agence territoriale de l'énergie), il s'agira de créer les conditions techniques permettant de proposer des scénarios de travaux pouvant permettre de tendre vers des projets de rénovation ambitieuse.

### **Mettre en œuvre un règlement d'intervention permettant d'améliorer l'accompagnement des travaux de rénovation énergétique engagés par des ménages non éligibles à l'ANAH**

Le travail à mener vise à déterminer quels critères et niveaux de subvention de la collectivité pourraient constituer un bon compromis entre :

- Créer un « effet levier », c'est-à-dire une capacité à convaincre les propriétaires de réaliser les travaux d'amélioration énergétique de leur logement ;
- Dégager la capacité budgétaire de la Communauté Pays Basque.

Il s'agira ensuite d'étudier, à court terme, l'évolution du règlement d'intervention de l'habitat visant la prise en compte d'un public plus large que celui visé actuellement. Ce travail devra conduire à étudier les conditions financières et techniques d'actions permettant d'améliorer la sensibilisation et l'accompagnement technique des ménages et, le cas échéant, de proposer des aides financières (audits énergétiques, travaux, etc.) pour une partie d'entre eux.




---

## ***Partenaires***

ANAH, État, ADEME, Conseil régional, Conseil départemental, Communes, opérateurs privés.

## Tableau de programmation de l'action

Opérations	Maitrise d'ouvrage	Partenaires	Calendrier	Budget Prévisionnel	Partenariats financiers	Indicateurs de suivi
Maintien du dispositif PIG Pays Basque pour les publics modestes et très modestes	CAPB		2021-2026	950 000 €/an 5 700 000 € sur 6 ans		Nombre de logements en rénovation énergétique soutenus
Premières estimations pour un soutien à un public élargi	CAPB		2022-2026	2 700 000 €/an soit 13 500 000 € sur 5 ans		Nombre de logements en rénovation énergétique soutenus

Fiche Action N° 3.3	Orientation : Devenir un territoire à énergie positive à horizon 2050	
	Accompagner les copropriétés fragiles et anticiper les difficultés	
Sources	 European Energy Award®	 SAMEDI 22 JUIN / BÉTHOAIN - LARUNS
		 Conseil de Développement du Pays Basque Ipar Euskal Herriko Garapen Kontseilua

## Contexte et enjeux

Près de la moitié (48 %) des logements de la CAPB sont en copropriété selon la source fiscale. Cela représente plus de 9 500 copropriétés, principalement petites (moins de 12 lots).

Plus de 350 copropriétés présentent des signes de fragilité sur le territoire. Ces copropriétés présentent des problématiques spécifiques : dégradation technique, spéculation locative, vulnérabilité des locataires, suspicion d'indignité, manque d'organisation avec absence de syndic professionnel pour certaines. Pour d'autres, modestie et vieillissement des propriétaires occupants, renouvellement de l'occupation avec risque d'écroulement, copropriété énergivore avec vieillissement technique.

L'action publique en faveur des copropriétés s'articule avec différentes préoccupations des collectivités :

- La requalification des quartiers anciens et leur attractivité ;
- L'accélération de la politique de rénovation énergétique lancée par les gouvernements successifs et qui se traduit localement dans le Plan Climat.

C'est dans cette logique que cette thématique a d'ores et déjà été investie au travers de deux actions importantes :

- La ville de Bayonne dans le cadre de l'O.P.A.H. R.U. a développé un volet copropriétés dégradées en articulation avec le PNRQAD, soit un volet incitatif dédié pour mieux accompagner les copropriétés « bloquées » dans leur démarche de travaux ;
- La Communauté Pays Basque dans le cadre du PIG Pays Basque a développé un volet copropriétés fragiles s'inscrivant dans le programme Habiter-Mieux de l'ANAH, lequel s'appuie, pour le repérage, sur le registre des copropriétés.

En 2019, la Communauté Pays Basque a lancé une étude afin de mieux cerner la problématique des copropriétés sur son territoire. Celle-ci avait pour objectif de mieux connaître les copropriétés du territoire, de caractériser les différentes problématiques et d'identifier les actions à mettre en œuvre. Plus de 500 copropriétés sont potentiellement vulnérables sur notre territoire, en majorité des petites copropriétés des centres anciens. Cette étude préconise plusieurs actions reprises dans la présente fiche.

## Objectifs

Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Accompagner les copropriétés dans leur projet global d'amélioration du bâti</li> <li>▪ Intégrer l'amélioration énergétique du bâti dans les travaux engagés par les copropriétés</li> </ul>
Objectifs NRJ/GES/QA	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Réduire les émissions de gaz à effet de serre des logements</li> </ul>



	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Réduire les consommations énergétiques des logements</li> <li>▪ Réduire les émissions de polluants des logements</li> </ul>
<b>Objectifs d'adaptation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Rénover les logements en intégrant l'amélioration du confort thermique (été et hiver) des logements</li> </ul>
<b>Lien aux ODD</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Objectif n°3 : Bonne santé et bien-être</li> <li>▪ Objectif n°7 : Énergie propre et d'un coût abordable</li> <li>▪ Objectif n°11 : Villes et communautés durables</li> </ul>

## **Descriptif de l'action**

### **Accompagner de façon renforcée les copropriétés vulnérables via un programme d'intervention spécifique et encourager la transition énergétique des copropriétés**

La période 2021-2026 devra permettre d'amplifier l'action en faveur des copropriétés en articulation avec les objectifs du Plan Climat et de rénovation des quartiers anciens dégradés.

À cet effet, la Communauté Pays Basque pourra s'appuyer sur le cadre d'actions préconisées dans l'étude relative aux copropriétés :

- Observer le parc en copropriété sur tout le territoire, avec une veille permanente pour prévenir les dysfonctionnements (structuration d'un outil et des circuits de recueil de données). Ce dispositif pourra prendre la forme d'un outil ANAH de type VOC (Veille et Observation des Copropriétés), lequel a pour vocation de créer les conditions d'un suivi plus fin des copropriétés vulnérables et de caractériser leurs difficultés.
- Mettre en place un dispositif adapté d'accompagnement des copropriétés vulnérables (actions de sensibilisation, d'information et communication) et permettant le redressement et la requalification des copropriétés avec un accompagnement renforcé. Au regard du volume de copropriétés potentiellement dégradées, la Communauté Pays Basque étudiera les conditions de mise en place d'un POPAC (Programme opérationnel de prévention et d'accompagnement) et d'aides à la réalisation de diagnostics multicritères pour faciliter la prise de décisions, y compris dans le but d'accompagner les situations graves (péril, insalubrité) ou complexes (administration provisoire).
- Poursuivre les aides aux financements des copropriétés dégradées dans les dispositifs dédiés de type OPAH.
- Proposer au plus grand nombre de copropriétés un accompagnement technique et financier pour leur rénovation énergétique qualitative via les outils de la transition écologique et énergétique (plateforme de rénovation énergétique, Agence territoriale de l'Énergie, Maison de l'Habitat et de l'Énergie) et expérimenter le financement des audits énergétiques pour les copropriétés fragiles (définition ANAH).

### **Mettre en place une instance partenariale autour des copropriétés, alimentée par un dispositif d'observation spécifique**

L'Étude sur les copropriétés dégradées du Pays Basque a mis en lumière la nécessité de se doter d'un dispositif d'observation dédié aux copropriétés. Il devra opportunément s'inscrire dans un cadre partenarial pour aider la collectivité à mieux arbitrer l'opportunité de mobiliser les outils préventifs, d'accompagnement ou de traitement curatif des copropriétés.

### **Définir et mettre en œuvre une stratégie de communication/information à l'attention des copropriétés**

En lien avec les actions ci-dessus, il s'agira d'établir une stratégie de communication à l'attention des acteurs de la copropriété (propriétaires, syndicats, conseils syndicaux) se traduisant notamment par la création de supports pédagogiques sur les droits et devoirs, les aides des collectivités, etc. Ce travail sera articulé avec les actions de communication de la Maison de l'Habitat et de l'Énergie.




---

### **Partenaires**

ANAH, Communes, Acteurs immobiliers, AUDAP.

## Tableau de programmation de l'action

Opérations	Maitrise d'ouvrage	Partenaires	Calendrier	Budget Prévisionnel	Partenariats financiers	Indicateurs de suivi
Programme d'intervention spécifique copropriétés	CAPB	ANAH, Communes	2021-2026	1 800 000 €		Nombre de copropriétés accompagnées (techniquement / et ou financièrement)
Mise en place d'un observatoire partenarial	CAPB	ANAH, Communes, AUDAP	2022-2026	100 000 €	ANAH	
Communication spécifique copropriétés	CAPB	Acteurs habitat	2023	5000 €		

Fiche Action N° 3.4	Orientation : Devenir un Territoire à Energie Positive à horizon 2050		
	Accompagner la transition des métiers du bâtiment vers l'éco-construction et l'éco-rénovation		
Sources			 Conseil de Développement du Pays Basque Ipar Euskal Herriko Garapen Kontseilua

## Contexte et enjeux

Les logements du Pays Basque représentent la principale source de consommation d'énergie du territoire (2 432 GWh en 2019, 38% des consommations). Ce sont principalement les besoins de chauffage qui déterminent l'impact des logements basques (66% des consommations énergétiques et 75% des émissions de gaz à effet de serre du secteur. Le secteur résidentiel est également à l'origine de 15% des émissions de GES, soit 328 ktCO<sub>2</sub>e.

Le Plan Climat Pays Basque fait de la rénovation thermique et énergétique une priorité de la stratégie de transition énergétique pour le territoire du Pays Basque. En effet il porte l'ambition de rénover 100% de parc résidentiel à 2050, dans la perspective de réduire de 50% les consommations énergétiques et de 74% les émissions de gaz à effets de serre du secteur.

Au-delà de la performance énergétique attendue et du rythme de rénovation, la Communauté Pays Basque cherche à renforcer l'approche environnementale dans la construction et la rénovation du parc bâti et à dynamiser les filières de l'éco-construction et l'éco-rénovation.

La construction durable fait partie des principaux domaines d'activités stratégiques du Schéma de Développement Économique de la Communauté Pays Basque. Elle s'appuie sur son site Arkinova, qui regroupe sur près de 49 hectares à Anglet :

- 1 école d'ingénieurs : ISA BTP
- Le lycée Cantau
- La fédération Compagnonnique des Métiers du Bâtiment
- 1 centre de transfert technologique : NOBATEK / INEF4
- 2 chaires de recherches
- 1 cluster : Odeys
- 1 Générateur d'Activités
- 1 projet d'aménagement : ISALAB

La Communauté Pays Basque a par ailleurs récemment marqué son engagement pour l'éco-construction et l'éco-rénovation de son patrimoine en s'engageant dans la Charte pour l'efficacité énergétique et environnementale des bâtiments tertiaires.

## Objectifs

<b>Objectifs opérationnels</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Structurer, valoriser l'offre locale en matière d'éco-construction</li><li>▪ Former de nouveaux artisans et professionnels aux techniques de l'éco-construction</li></ul>
<b>Objectifs NRJ/GES/QA</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Réduire l'impact énergétique, les émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques du secteur des bâtiments</li></ul>
<b>Objectifs d'adaptation</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Améliorer le confort thermique des bâtiments par une meilleure prise en compte des concepts bioclimatiques</li></ul>
<b>Lien aux ODD</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Objectif n°7 : Énergie propre et d'un coût abordable</li><li>▪ Objectif n°9 : Industrie, innovation et infrastructures</li><li>▪ Objectif n°11 : Villes et communautés durables</li><li>▪ Objectif n°12 : Consommation et production responsables</li></ul>

## Descriptif de l'action

Dans le cadre de son domaine d'activité stratégique Construction durable, la Communauté Pays Basque s'engage à :

- Élaborer sa feuille de route construction durable ;
- Accompagner la Chaire de recherche Architecture et Physique Urbaine (UPPA/Nobatek) avec le financement de 3 thèses ;
- Créer une Chaire de Recherche Junior ;
- Poursuivre la dynamique d'animation, avec l'organisation :
  - <R> EVOLUTION sur les invisibles dans le bâtiment et des OFF du Développement Durable avec le cluster Odeys ;
  - Web conférences, Ark'inoves, Chantiers écoles, retours d'expériences, etc.
- Poursuivre l'accueil des porteurs de projets et des jeunes entreprises innovantes spécialisées dans l'éco-construction au sein du générateur Arkinova ;
- Poursuivre l'accompagnement des porteurs de projets et les jeunes entreprises innovantes spécialisées dans l'éco-construction à travers les bourses de l'innovation ;
- Soutenir l'expérimentation et l'innovation notamment grâce à son hall technique et ses équipements de modélisation et de prototypage 3D.

## Tableau de programmation de l'action

Opérations	Maitrise d'ouvrage	Partenaires	Calendrier	Budget Prévisionnel	Partenariats financiers	Indicateurs de suivi
Organisation des rencontres <R> EVOLUTION et des OFF du développement Durable	CAPB	Cluster ODEYS	2021	40 000 €		
Financement Chaire de Recherche Architecture et Paysage Urbain	CAPB		2021	82 000 €		
Financement de Chaires de Recherche Junior	CAPB		2021	200 000 €		


# PLAN CLIMAT PAYS BASQUE

## *Plan Climat-Air-Énergie Territorial*

### **Plan d'actions**

#### **Axe 4 :**

**Bouger : changer les pratiques  
pour des bénéfices « santé »**

Fiche Action N° 4.1	Orientation : Être un territoire résilient qui veille à la santé de tous et au patrimoine naturel	
	Faire découvrir, expliquer, donner goût aux pratiques de mobilités alternatives	
Sources		
	 Conseil de Développement du Pays Basque Ipar Euskal Herriko Garapen Kontseilua	

## Contexte et enjeux

Les modes actifs sur le territoire, et plus particulièrement le vélo, ne représentent qu'une part infime des déplacements de personnes réalisés sur le territoire. La présence d'infrastructure dédiée est inégale sur le territoire et se caractérise par un manque de continuité et de maillage cohérent. Par ailleurs, différentes stratégies de développement existent, aux côtés de plusieurs dispositifs de prêts ou de location de vélo. Il existe également un certain nombre d'initiatives de sensibilisation et de promotion de l'usage du vélo, portées par des associations ou des entreprises.

Dans son fascicule III.2.Projet.Enjeux.Ambitions, le plan de mobilité [arrêté en 2020] présente l'axe Entraînement comme permettant de « faire pour et avec les usagers ». Ainsi, des actions doivent être menées en matière de mobilité pour inviter au changement de comportements et ont pour objectifs de :

- **Informers les usagers** sur les solutions de mobilité existantes, de telle façon que chacun prenne conscience de la diversité des solutions existantes et puisse intégrer la variable « mobilité » dans ses choix de vie ;
- **Sensibiliser les usagers** aux enjeux de la mobilité, à la nécessité de changer de modèle de mobilité ;
- **Faire expérimenter** les solutions de mobilité pour que chacun modifie ses pratiques.

Le Plan Climat Pays Basque n'a pas vocation à se substituer ou reproduire l'intégralité de la programmation opérationnelle du Plan de Mobilité. Aussi, considérant notamment la dynamique de concertation portée par le Plan Climat sur les questions de mobilité, il est proposé de valoriser l'ambition « **Convaincre les usagers d'adapter leurs pratiques** » au sein du Plan Climat et de détailler son contenu opérationnel.

## Objectifs

<b>Objectifs opérationnels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Faire évoluer les parts modales sur le territoire en faveur des pratiques alternatives à la voiture</li> <li>▪ Sensibiliser le plus grand nombre aux bénéfices des pratiques de mobilités alternatives</li> </ul>
<b>Objectifs NRJ/GES/QA</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Réduire les émissions de GES</li> <li>▪ Réduire les émissions et les concentrations de polluants atmosphériques</li> </ul>
<b>Objectifs d'adaptation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Améliorer la résilience des milieux, populations et activités aux effets du changement climatique</li> </ul>



## Lien aux ODD

- Objectif n°3 : Bonne santé et bien-être
- Objectif n°11 : Villes et communautés durables
- Objectif n°13 : Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques

---

## Descriptif de l'action

### Engager de vastes campagnes de communication

Pour faire connaître les services et changer l'image des mobilités alternatives : le Syndicat des mobilités mènera, en partenariat avec la Communauté Pays Basque, des campagnes de communication grand public, en lien notamment avec :

- Les opérateurs pour faire connaître à tous les offres de services à disposition ;
- L'ADEME, pour faire connaître le potentiel des modes alternatifs à la voiture et donner envie de les utiliser.

### Accompagner les plans de mobilité en milieux professionnels et scolaires

Le Syndicat des Mobilités accompagnera les entreprises et les établissements dans leur démarche de diagnostic et de projet de mobilité. Pour ce faire le Syndicat construira et diffusera une « mallette mobilité » en lien avec la CCI et l'ADEME, pour faciliter la conduite de la démarche au sein des structures et rendre plus simple et lisible son implication. Elle contiendra notamment :

- Une trame de diagnostic et de projet ;
- Des retours d'expériences ;
- Un annuaire des personnes et structures...

Le syndicat interviendra également dans les établissements scolaires. Il poursuivra ses actions d'animations par le biais de ses délégataires de transports en commun. Aussi il se dotera et diffusera, en partenariat avec les services de l'Éducation Nationale :

- Des valises pédagogiques, des supports que pourront librement utiliser les établissements scolaires et autres centres accueillant des publics jeunes ;
- Des kits pratiques regroupant les informations nécessaires, voire du matériel, pour mettre en place des accès en groupe, à pied ou à vélo à l'école.

Enfin le Syndicat des Mobilités devra être moteur pour l'organisation des Challenges de la mobilité, évènement permettant de donner un prétexte ludique à la sensibilisation aux pratiques alternatives.

Le poste de chargé de Conseiller en mobilité, chargé de l'animation et la coordination de ces démarches sera pérennisé au sein du Syndicat des Mobilités.

### Donner goût à la pratique du vélo

Le Syndicat des Mobilités identifiera et accompagnera les services de police municipale, les équipes pédagogiques d'établissements scolaires volontaires, les centres de loisirs ainsi que les associations

désireuses de faire la promotion d'une pratique de vélo en sécurité. Le Syndicat pourra notamment financer des formations d'encadrants dans le cadre de son appel à projet.

Pour des formations théoriques et pratiques, deux grands publics peuvent être identifiés :

- Ceux qui savent déjà pratiquer, à qui il faudra (re)donner goût, rappeler quelques règles de sécurité, voire donner quelques clés pour entretenir son vélo ;
- Ceux qui ne savent pas encore pratiquer ou ne sont pas à l'aise à qui il faudra proposer des séances de mise en situation, d'abord dans un espace protégé puis dans la circulation.

Aussi, le Syndicat organisera des tests de ses services vélos en s'appuyant sur le matériel déployé dans les pôles territoriaux à l'occasion de marchés ou autre évènements locaux.

### **Développer l'aspect mobilité/santé - bien-être**

À l'image du programme « Biarritz Sport Santé » mené par la ville de Biarritz, le Syndicat des Mobilités, en partenariat avec l'Autorité Régionale de Santé et les établissements de santé, encouragera les communes à développer des programmes similaires et particulièrement à s'inscrire dans la démarche « sport santé sur ordonnances » animée par l'association « Biarritz Côte Basque Sport Santé » : les praticiens ont la possibilité de prescrire des activités physiques.

Le Syndicat encouragera aussi l'émergence d'activités liées à la marche et au vélo via son fonds de concours.

## Tableau de programmation de l'action

Opérations	Maitrise d'ouvrage	Partenaires	Calendrier	Budget Prévisionnel *	Partenariats financiers	Indicateurs de suivi
Engager de vastes campagnes de communication pour faire connaître les services et changer l'image des mobilités alternatives	En cours de définition	En cours de définition	2020-2030	750 000€	En cours de définition	Nombre de campagnes de communication grand public organisées par le Syndicat des mobilités
Accompagner les plans de mobilité en milieu professionnels et scolaires	En cours de définition	En cours de définition : fonction des demandes d'accompagnement des entreprises et établissements scolaires	2020- 2030	110 000€	En cours de définition	Nombre de plans de mobilité (entreprise, administration, établissement scolaire) engagés, validés ou suivis sur une période de référence
Donner goût à la pratique du vélo	En cours de définition	En cours de définition	2020-2025	330 000€	En cours de définition	Nombre de temps de promotion de la pratique du vélo
Développer l'aspect mobilité/santé – bien-être	En cours de définition	En cours de définition	2025-2030	110 000€	En cours de définition	Nombre de programmes mobilité/santé développés sur le territoire

*\*Attention : Les enveloppes estimées ne sont actuellement pas validées et sont soumises à arbitrage dans le cadre du travail financier de programmation pluriannuelle budgétaire du Syndicat des mobilités et de la Communauté Pays Basque.*

Fiche Action N° 4.2	Orientation : Être un territoire résilient qui veille à la santé de tous et au patrimoine naturel	
	Intensifier les services de transports en commun dans les espaces les plus denses pour contribuer au report modal	
Sources		
	 Conseil de Développement du Pays Basque Ipar Euskal Herriko Garapen Kontseilua	

## Contexte et enjeux

La Syndicat des Mobilités Pays Basque-Adour porte, avec le soutien de la Communauté Pays Basque, l'ambition de proposer des alternatives efficaces à la voiture pour engager massivement le report des pratiques de mobilités en Pays Basque. Dans les espaces les plus denses, les conditions sont réunies pour permettre à des services de transports en commun renforcés et bénéficiant d'une place de choix, de remplir leur rôle de solution de mobilité concurrentielle avec la voiture.

Dans son fascicule III.2.Projet.Enjeux.Ambitions, le plan de mobilité [arrêté en 2020] présente l'axe Cohésion comme permettant « à toutes et tous de se déplacer ». Ainsi, des actions doivent être menées en matière de mobilité pour structurer et organiser une offre de transports collectifs en :

- Les intensifiant dans les espaces les plus denses pour contribuer au report modal ;
- Poursuivant leur développement et leur accès au plus grand nombre ;
- Leur donnant la priorité sur les accès aux polarités pour proposer des alternatives efficaces à la voiture.

Depuis 2019, le Syndicat des mobilités Pays Basque-Adour propose des services complets pour les déplacements du quotidiens. Txik Txak est organisé pour offrir une meilleure lisibilité du réseau de transports collectifs auprès des usagers du territoire, comme de passage. Le réseau a été pensé dans l'objectif de proposer une offre cohérente et multimodale : Tram'Bus, bus, car, vélo, bateau, train...

Les espaces les plus denses sont les plus adaptés pour permettre des services de transports en commun renforcés. Le Syndicat des Mobilités a conduit les travaux de ligne Tram Bus 1, entre les Hauts de Bayonne et la Mairie de Biarritz. Il poursuit cette mise en œuvre via l'ouverture partielle entre Tarnos et Bayonne (Marrac) de la ligne T2.

Le Syndicat a également candidaté au 4<sup>e</sup> Appel à projets du Ministère des Transports afin de proposer la structuration d'un axe express sur l'ensemble de l'espace littoral, d'Ondres à Hendaye.

En parallèle, le travail d'étude et d'expérimentations se poursuit (ex : adaptations des proxibus et définition des services de mobilités à la demande). Le Syndicat des Mobilités continue à participer financièrement au renforcement de l'offre ferroviaire sur la ligne Bayonne - Saint-Jean-Pied-de-Port aux côtés de la Région Nouvelle-Aquitaine (perspective du Réseau Express Basque 2025-2030).

Le Plan Climat Pays Basque n'a pas vocation à se substituer ou à reproduire l'intégralité de la programmation opérationnelle du Plan de Mobilité. Aussi, il est proposé de valoriser l'ambition « **Intensifier les services de transports en commun dans les espaces les plus denses pour contribuer au report modal** » au sein du Plan Climat en détaillant son contenu.

## Objectifs

<b>Objectifs opérationnels</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Faire évoluer les parts modales sur le territoire en faveur des pratiques des transports en commun</li><li>▪ Augmenter le nombre d'abonnement TC</li><li>▪ Augmenter le niveau de fréquentation TC</li></ul>
<b>Objectifs NRJ/GES/QA</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Réduire les émissions de GES</li><li>▪ Réduire les émissions et les concentrations de polluants atmosphériques</li></ul>
<b>Objectifs d'adaptation</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Améliorer la résilience des milieux, populations et activités aux effets du changement climatique</li></ul>
<b>Lien aux ODD</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Objectif n°3 : Bonne santé et bien-être</li><li>▪ Objectif n°11 : Villes et communautés durables</li><li>▪ Objectif n°13 : Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques</li></ul>

## Descriptif de l'action

Cette action comprend l'ensemble des mesures suivantes :

### Mener à bien le projet Tram'Bus

Le Syndicat des Mobilités est engagé dans la mise en service de la ligne 2 entre Tarnos et Bayonne Saint Léon / Marrac. La mise en œuvre de la ligne 2 se poursuivra ensuite de Saint Léon vers Bayonne sud.

L'appui des gestionnaires de voiries (départements, EPCI) et les communes concernées est requis.

### Restructurer le réseau de transports en commun autour des lignes structurantes et augmenter les niveaux de service

La nouvelle organisation des services urbains est axée autour des lignes dites « structurantes » offrant cadencement, fréquence élevée et large amplitude horaire. À partir de ces lignes dites « structurantes » sur lesquelles le Syndicat cherche à déployer un haut niveau de service, le Syndicat des mobilités organise des lignes complémentaires de maillage et, avec la Région Nouvelle-Aquitaine, participe financièrement au renforcement de l'offre ferroviaire sur la ligne Bayonne/Saint-Jean-Pied-de-Port.

### Élargir le périmètre des services urbains aux communes de première couronne de l'agglomération littorale

Le Syndicat des Mobilités renforce progressivement les dessertes de certains secteurs. Il prévoit notamment la desserte des communes d'Ondres et Saint Martin de Seignanx (1<sup>er</sup> juillet 2021), ainsi que le prolongement des services à Irun.

### **Développer le principe des lignes performantes dans les espaces les plus intenses**

Au-delà du Tram'Bus, il s'agit pour le Syndicat de doter plusieurs lignes structurantes, d'un haut niveau de fréquence et de performance.

### **Développer les services de proximité en lien avec les polarités**

En 2021 sont évaluées les expérimentations du service « proxibus » sur Cambo, Saint Palais et Mauléon. Ces services font l'objet d'adaptations régulières en lien avec les territoires et recherchant la complémentarité des offres (type mobilité à la demande).




### **Développer les déplacements par voies fluviales et maritimes**

À l'image de l'offre fluviale Txalupa sur l'Adour, le Syndicat pourra étudier d'autres liaisons et mise en valeur du transport par voies d'eau.

### Tableau de programmation de l'action

Opérations	Maitrise d'ouvrage	Partenaires	Calendrier	Budget Prévisionnel *	Partenariats financiers	Indicateurs de suivi
Mener à bien les projets Tram'Bus	SMPBA	CAPB/Département/UE/État/Communes/	2020-2030	En cours de définition	En cours de définition	Nombre de kms traités en TramBus
Restructurer le réseau de transport en commun autour des lignes structurantes et augmenter les niveaux de service	SMPBA	En cours de définition	2020-2030	400 000 000 €	En cours de définition	Nombre de lignes du secteur littoral disposant d'une cadence quotidienne supérieure à 50 AR / j
Élargir le périmètre des services urbains aux communes de première couronne de l'agglomération littorale	SMPBA	En cours de définition	2020-2025	En cours de définition	En cours de définition	Part de la population du secteur littoral qui réside à moins de 300 m de services de TC réguliers
Développer le principe des lignes performantes dans les espaces les plus intenses	SMPBA	En cours de définition	2025	En cours de définition	En cours de définition	Part de la population du secteur littoral résidents à moins de 300 m d'une ligne dont la cadence quotidienne est supérieure à 50 AR / j
Développer des services de proximité en lien avec les polarités	SMPBA	En cours de définition	2020-2030	En cours de définition	En cours de définition	Nombre de services de proximité développés
Développer les déplacements par voies fluviales et maritimes	SMPBA	En cours de définition	2025-2030	En cours de définition	En cours de définition	Nombre de kms exploités en navettes fluviales et maritimes

*\*Attention : Les enveloppes estimées ne sont actuellement pas validées et sont soumises à arbitrage dans le cadre du travail financier de programmation pluriannuelle budgétaire du Syndicat des mobilités et de la Communauté Pays Basque.*

Fiche Action N° 4.3	Orientation : Rendre possible des modes de vie et des activités bas carbone pour tous	
	Décarboner le mix énergétique de la mobilité	
Sources	 European Energy Award®	 MARDI 22 JUIN / BEHOAIN - LARUNS
	 Conseil de Développement du Pays Basque Ipar Euskal Herriko Garapen Kontseilua	

## Contexte et enjeux

La mobilité décarbonée est aujourd'hui peu développée au Pays Basque. Au 30 septembre 2017, Enedis estimait à 1 380 le nombre de véhicules électriques et hybrides rechargeables immatriculés dans les Pyrénées-Atlantiques. Plus de 117 sites de charge pour les véhicules électriques, publics ou privés, proposant 251 emplacements, sont recensés sur le territoire en décembre 2018. Ils sont répartis sur 40 communes, majoritairement sur le littoral et les principales polarités de l'intérieur, mais aussi à Larceveau-Arros-Cibits, Hélette, Viodos-Abense-de-Bas, Jatxou ou encore Bidarray. Un programme d'équipement en bornes publiques de recharge est mené par les syndicats d'énergie. Le Syndicat d'énergie des Pyrénées-Atlantiques et le Syndicat départemental d'équipement des communes des Landes, en tant qu'EPCI concédantes du service public de distribution de l'électricité et du gaz ont accompagné les collectivités pour l'implantation de bornes.

Au-delà de l'électrique, les autres typologies de carburation alternative (GNV notamment) représentent une part négligeable dans le mix énergétique des transports. Seules quelques stations bioéthanol existent sur le littoral et à Mauléon-Licharre.

La Communauté Pays Basque et le Syndicat des mobilités se fixent pour ambition de progressivement décarboner le mix énergétique du territoire tout en développant l'implantation d'infrastructures de recharges alternatives pour les véhicules. Le syndicat y contribue par l'évolution du parc de transports collectifs.

## Objectifs

<b>Objectifs opérationnels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Favoriser la conversion du parc roulant vers des motorisations alternatives</li> <li>▪ Mailler le Pays Basque d'infrastructures de recharges alternatives</li> </ul>
<b>Objectifs NRJ/GES/QA</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Développer les énergies renouvelables localement</li> <li>▪ Réduire les émissions de GES</li> <li>▪ Réduire les émissions et les concentrations de polluants atmosphériques</li> </ul>
<b>Objectifs d'adaptation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Améliorer la résilience des milieux, populations et activités aux effets du changement climatique</li> </ul>
<b>Lien aux ODD</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Objectif n°3 : Bonne santé et bien-être</li> <li>▪ Objectif n°7 : Énergie propre et d'un coût abordable</li> <li>▪ Objectif n°11 : Villes et communautés durables</li> <li>▪ Objectif n°13 : Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques</li> </ul>



## **Descriptif de l'action**

À travers cette action la Communauté Pays Basque et le Syndicat des Mobilités s'engagent :

### **Faire évoluer le mix énergétique du Pays Basque par la production locale d'énergies renouvelables**

Le Plan Climat Pays Basque porte un certain nombre d'actions opérationnelles visant le développement des filières de production d'énergies renouvelables sur le territoire. Ainsi, la Communauté Pays Basque va notamment accompagner la production d'électricité renouvelable et de biogaz.

### **Développer les bornes de recharges pour véhicules électriques**

Sur les espaces privés, la Communauté Pays Basque veillera à reporter et faire appliquer les obligations réglementaires favorisant l'implantation d'infrastructures de recharge pour les véhicules électriques (IRVE) dans les documents d'urbanisme.

Pour l'espace public, le Syndicat des Mobilités :

- Étudiera les besoins supplémentaires éventuels en termes d'infrastructures de recharge des véhicules électriques ;
- Se dotera d'un règlement d'intervention définissant son niveau d'engagement pour accompagner la mise en œuvre, équipera ses propres installations (parking relais, aires de covoiturage, pôle d'échanges...) et y réservera des places de stationnement pour les véhicules électriques ;
- Mènera la même démarche pour les vélos à assistance électrique.

### **Développer les points de recharge pour d'autres types de carburants**

Le Syndicat des Mobilités étudiera les possibilités d'accompagner l'équipement du territoire de points de recharge de carburants alternatifs tels que le bioéthanol, les gaz naturels (GNV, Bio-GNV, GNC, GNL, ...) et l'hydrogène. Il engagera les échanges nécessaires avec les fournisseurs d'énergie déjà présents ou souhaitant s'implanter. Aussi, le Syndicat des Mobilités jouera le rôle de facilitateur vis-à-vis des collectivités.

### **Faire évoluer les parcs roulant de véhicules du Syndicat et des collectivités**

Dans ses marchés publics pour l'achat de véhicules, qu'ils soient à destination des services de transports en commun ou des déplacements internes, le Syndicat des Mobilités veillera à exiger une haute performance en matière d'émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques. Le Syndicat des mobilités s'attachera à préconiser cette mesure aux autres collectivités en tenant à jour un document de référence des certifications les plus exigeantes.

Aussi, le Syndicat des Mobilités proposera aux collectivités, administrations ou établissements intéressés de mener un diagnostic des parcs de véhicules, afin de mesurer les capacités et les scénarii d'évolution/conversion. L'idée est de construire un modèle exo-énergétique de territoire en termes de mobilités décarbonées : des solutions partagées et compatibles, de manière à optimiser les investissements, en capitalisant plus particulièrement sur le potentiel électrique lié à la mise en place des infrastructures de recharge du Tram'Bus.

### Tableau de programmation de l'action

Opérations	Maitrise d'ouvrage	Partenaires	Calendrier	Budget Prévisionnel *	Partenariats financiers	Indicateurs de suivi
Développer les bornes de recharge pour les véhicules électriques	À définir	À définir	2020-2030	6 100 000 €	À définir	Nombres de bornes de recharge actives sur le territoire
Développer des points de recharge pour d'autres types de carburants	À définir	À définir	2020-2030	4 100 000 €	À définir	Nombre de points de charges développés pour les carburants (hors énergies fossiles)
Faire évoluer les parcs roulants de véhicules	SMPBA	À définir	2020-2030	45 000 000 €	À définir	Inventaires des parcs de véhicules fonctionnant avec des carburants alternatifs
Générer de l'énergie	À définir	À définir	2025	200 000 €	À définir	

*\*Attention : Les enveloppes estimées ne sont actuellement pas validées et sont soumises à arbitrage dans le cadre du travail financier de programmation pluriannuelle budgétaire du Syndicat des mobilités et de la Communauté Pays Basque.*

Fiche Action N° 4.4	Orientation : Être un territoire résilient qui veille à la santé de tous et au patrimoine naturel	
	Créer les conditions d'une logistique urbaine durable	
Sources	 European Energy Award®	 SAMEDI 22 JUIN / BÉTHOUAIN - LARUNS
		 Conseil de Développement du Pays Basque Ipar Euskal Herriko Garapen Kontseilua

## Contexte et enjeux

La logistique urbaine est indispensable à la vie économique des territoires. Pour autant, elle est responsable de nuisances, à commencer par les émissions de polluants atmosphériques et de gaz à effet de serre. La logistique urbaine représente jusqu'à 15% des déplacements de véhicules en ville. L'essor du e-commerce basé sur une logique de distribution à flux tendu de type porte-à-porte est susceptible d'accentuer les nuisances.

La logistique urbaine est un champ encore peu investi par les collectivités (à l'exception de la ville de Bayonne) et de fait peu connu de celles-ci. Les interventions, lorsqu'elles existent, se limitent généralement à des réglementations, différentes d'une commune à l'autre. Les différents acteurs ont intérêt à mieux se connaître et partager des objectifs de qualité et de performance, afin d'atténuer leur impact sur le cadre de vie.

Le Plan de Mobilité 2020-2030 du Syndicat des Mobilités Pays Basque-Adour encouragera, particulièrement dans les espaces urbains les plus contraints, les initiatives visant à réaliser les opérations de logistique notamment avec des véhicules plus compacts, moins générateurs d'encombrement et autres nuisances, et des motorisations plus sobres, moins émettrices de gaz à effet de serre, de polluants atmosphériques et moins bruyantes.

Il sera également recherché une diminution de la circulation des véhicules de logistique par la mise en place d'espace de groupage/dégroupage des marchandises et de consignes des livraisons.

Enfin, des solutions de stationnement pour les poids lourds seront à proposer pour limiter les risques liés à l'encombrement et les trajets haut-le-pied (vide).

## Objectifs

<b>Objectifs opérationnels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Partager des objectifs de qualité et de performance de logistique pour simplifier la compréhension des règles et faciliter leur prise en compte</li> <li>▪ Réduire l'impact de la logistique urbaine sur le cadre de vie et garantir les conditions d'exercice de la logistique</li> </ul>
<b>Objectifs NRJ/GES/QA</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Réduire les émissions de GES</li> <li>▪ Réduire les émissions et les concentrations de polluants atmosphériques</li> </ul>
<b>Objectifs d'adaptation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Améliorer la résilience des milieux, populations et activités aux effets du changement climatique</li> </ul>

## Lien aux ODD

- Objectif n°3 : Bonne santé et bien-être
- Objectif n°11 : Villes et communautés durables
- Objectif n°13 : Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques

---

### **Descriptif de l'action**

Le Syndicat des Mobilités s'engage à créer les conditions d'une logistique urbaine durable à travers les actions et mesures suivantes :

#### **Partager les besoins et faire connaître les réglementations liées à la logistique urbaine pour une meilleure prise en compte réciproque**

- En animant un groupe d'échanges « logistique », associant les collectivités, les professionnels et les clients de la logistique ;
- En réalisant et diffusant un inventaire des réglementations actuelles destiné aux professionnels de la logistique ;
- En rédigeant un référentiel logistique pour faire converger les réglementations (des communes notamment) et les mettre en cohérence.


#### **Tendre vers une logistique urbaine plus durable et efficace**

- En encourageant l'aménagement des espaces dédiés à la logistique urbaine ;
- En favorisant les véhicules les moins encombrants et les moins polluants, notamment à travers la réglementation fixée par les communes ;
- En accompagnant les mutations du système logistique, notamment en développant la logistique à double sens.

## Tableau de programmation de l'action

Opérations	Maitrise d'ouvrage	Partenaires	Calendrier	Budget Prévisionnel *	Partenariats financiers	Indicateurs de suivi
Encourager l'aménagement des espaces dédiés à la logistique urbaine	À définir	À définir	2025	1 000 000 €	À définir	Nombre de communes organisant le groupage de colis pour le dernier kilomètre
Favoriser les véhicules les moins encombrants et moins polluants	À définir	À définir	2025	265 000 €	À définir	Nombre de communes ayant une réglementation sur la motorisation et/ou le gabarit des véhicules de livraison
Accompagner les mutations du système logistique	À définir	À définir	2025	60 000 €	À définir	
Identifier des espaces de stationnement pour les poids-lourds et autres véhicules de grande taille	À définir	À définir	2025	6 500 000 €	À définir	Nombre de communes ayant identifié des espaces de stationnement pour les poids-lourds et autres véhicules de grande taille

\* Attention : Les enveloppes estimées ne sont actuellement pas validées et sont soumises à arbitrage dans le cadre du travail financier de programmation pluriannuelle budgétaire du Syndicat des mobilités et de la Communauté Pays Basque.

Fiche Action N° 4.5	Orientation : Être un territoire résilient qui veille à la santé de tous et au patrimoine naturel	
	Affiner les connaissances pour améliorer la qualité de l'air et diminuer l'exposition des populations aux polluants atmosphériques liés aux déplacements	
Sources		

## Contexte et enjeux

La Communauté Pays Basque assure le suivi de la qualité de l'air sur le territoire dans le cadre d'un partenariat avec l'association agréée de surveillance de la qualité de l'air, ATMO Nouvelle-Aquitaine, qui réalise à l'échelle Pays Basque :

- L'inventaire des émissions des polluants atmosphériques, pièce réglementaire du diagnostic du Plan Climat ;
- La surveillance en continu de la qualité de l'air à travers 3 stations de mesures fixes (Bayonne-Saint Crouts, Biarritz-Hippodrome, Anglet Cinq Cantons) ;
- Des cartographies croisées de modélisation de concentration des polluants atmosphériques et du niveau d'exposition des populations, à l'échelle du littoral basque ;
- Des études ponctuelles.

Le transport des personnes et des marchandises est un secteur d'émissions de polluants atmosphériques à enjeux pour le Pays Basque. Les principaux polluants caractéristiques du secteur en termes de quantité sont les oxydes d'azote et les particules fines.

Dans le cadre du dispositif de suivi de la qualité de l'air en continu conduit par ATMO NA, le Pays Basque n'observe plus de dépassement des seuils réglementaires depuis plusieurs années, que ce soit pour les oxydes d'azotes ou les particules.

La Communauté Pays Basque reste néanmoins soucieuse, avec le Syndicat des Mobilité Pays Basque-Adour, de l'impact du secteur des transports sur la qualité de l'air du territoire. Aussi, la Communauté et le Syndicat sont d'une part engagés dans la diminution des émissions du secteur à travers les actions 4.1 à 4.5 du Plan Climat et plus globalement via le Plan de Mobilité. La Communauté Pays Basque est d'autre part mobilisée, à travers la présente Fiche Action, pour affiner les connaissances sur l'exposition des populations aux pollutions issues du trafic.

## Objectifs

<b>Objectifs opérationnels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Réalisation des cartographies de concentration et d'exposition à l'échelle du Pays Basque</li> <li>▪ Nombre d'études prospectives</li> </ul>
<b>Objectifs NRJ/GES/QA</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Réduire les concentrations de polluants atmosphériques</li> </ul>
<b>Lien aux ODD</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Objectif n°3 : Bonne santé et bien-être</li> <li>▪ Objectif n°11 : Ville et communauté durables</li> </ul>

---

## **Descriptif de l'action**

En articulation avec la démarche de Plan de Déplacements Mobilité et en partenariat avec ATMO NA, la Communauté Pays Basque va s'engager à différents niveaux :

### **Élaboration de cartographies croisées à l'échelle du Pays Basque**

La Communauté Pays Basque a mobilisé ATMO NA pour réaliser des cartes, sur l'ensemble du territoire, modélisant :

- Le niveau de concentration d'oxydes d'azotes et de particules fines au droit des principaux axes routiers ;
- Le niveau d'exposition des populations aux oxydes d'azotes et aux particules fines en proximité des axes routiers,
- Le niveau d'exposition des ERP aux oxydes d'azotes et aux particules fines en proximité des axes routiers.

### **Assurer une veille sur la réglementation des zones à faible émission (ZFE), le cas échéant se mettre en conformité de la réglementation**

Le cadre d'élaboration des ZFE dites obligatoires est en cours d'évolution dans le cadre du projet de loi N°3875 Climat et Résilience. La Communauté Pays Basque suit l'évolution de ces travaux et engagera en partenariat avec ATMO NA les travaux nécessaires pour se mettre en conformité avec la réglementation.

### **Étude de modélisation d'impact atmosphérique de projet structurant de mobilité**

La Communauté Pays Basque, aux côtés du Syndicat des Mobilités, s'engage à expérimenter la conduite d'études de modélisation d'impact de projet structurant de mobilité sur les émissions de polluants atmosphériques.

Il s'agit de fournir des éléments d'aide à la décision pour les élus de la collectivité et du syndicat dans le cadre de la conduite des projets structurants de mobilité. Ces travaux consistent à modéliser la baisse ou la hausse des émissions de polluants et du niveau d'exposition des populations riveraines en fonction des scénarii de report modal induit par les projets structurants de mobilité (ex : transport collectif en site propre, report de trafic, Zone 30, etc.)

Une 1<sup>ère</sup> expérimentation sera conduite au cours du second semestre 2021, à l'échelle de l'axe structurant du littoral entre Bayonne et Hendaye.

## Tableau de programmation de l'action

Opérations	Maitrise d'ouvrage	Partenaires	Calendrier	Budget Prévisionnel	Partenariats financiers	Indicateurs de suivi
Élaboration de cartographies croisées <i>(dans le cadre de l'adhésion annuelle à ATMO)</i>	CAPB	ATMO NA	2021-2022	Cf. adhésion		<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nombre cartes polluants</li> <li>▪ Nombre cartes populations exposées</li> <li>▪ Nombre cartes ERP exposés</li> </ul>
Assurer une veille sur la réglementation des zones à faible émission (ZFE), le cas échéant étudier la mise en place d'une ZFE Pays Basque	CAPB	ATMO NA	2021-2024	À définir		
Étude de modélisation d'impact atmosphérique de projet structurant de mobilité	CAPB	ATMO NA	2021	3 150 €		<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nombre d'études</li> </ul>



# PLAN CLIMAT PAYS BASQUE

## *Plan Climat-Air-Énergie Territorial*

### **Plan d'actions**

#### **Axe 5 :**

**Cultiver pour mieux manger :  
favoriser les pratiques  
alimentaires et les modes de  
production agricole  
soutenables**

Fiche Action N° 5.1	Orientation : Innover et changer de modèle économique	
	Mettre en œuvre le Projet Alimentaire de Territoire en articulation avec le Plan Climat	
Sources		

## Contexte et enjeux

Par délibération du 23 juin 2018, l'Agglomération a décidé de s'engager dans l'élaboration d'un Projet Alimentaire de Territoire (PAT). Cet outil, à destination des collectivités, est inscrit dans la loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt d'octobre 2014.

Le PAT est un véritable outil pour les territoires de projets souhaitant engager et définir une stratégie sur l'alimentation. Il s'agit d'un projet élaboré de manière concertée avec l'ensemble des acteurs du territoire et répondant à l'objectif de développer et de structurer l'économie agricole et alimentaire locale, de la production à la consommation, et ainsi de favoriser le maintien et le partage de la valeur économique sur le territoire.

Une assistance à maîtrise d'ouvrage a été recrutée afin d'accompagner l'Agglomération sur :

- La réactualisation du diagnostic ;
- La définition des orientations et de la stratégie ;
- La proposition d'un plan d'action ;
- La réflexion sur un Conseil local de l'alimentation.

La démarche de la Communauté Pays Basque est volontaire puisque la loi n'oblige pas les collectivités à s'engager dans le portage d'un PAT, comme c'est le cas notamment pour le PCAET. La Communauté Pays Basque a souhaité ainsi créer de la complémentarité entre les deux outils afin qu'ils puissent mutuellement se nourrir. En effet, l'agriculture et l'alimentation constituent le premier poste des émissions de GES devant le secteur des transports et celui du résidentiel.

Deux principales orientations ont été identifiées pour atteindre le cap de la souveraineté alimentaire fixée comme la « finalité » du PAT :

- S'engager dans un modèle agricole et alimentaire répondant aux attentes des consommateurs et garant de bonnes conditions de vie et de travail pour les agriculteurs ;
- Définir une politique alimentaire en cohérence avec les nouvelles pratiques et les attentes de consommation.

## Objectifs de l'action

<b>Objectifs opérationnels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mettre en œuvre et réaliser les actions du PAT</li> <li>▪ Installer et animer le Comité de suivi du PAT</li> </ul>
<b>Objectifs NRJ/GES/QA</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Réduire les émissions de gaz à effet de serre</li> </ul>
<b>Objectifs d'adaptation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Favoriser la résilience alimentaire du territoire</li> </ul>
<b>Lien aux ODD</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Objectif n°2 : Faim « zéro »</li> <li>▪ Objectif n°3 : Bonne santé et bien-être</li> <li>▪ Objectif n°8 : Travail décent et croissance économique</li> <li>▪ Objectif n°11 : Villes et communautés durables</li> <li>▪ Objectif n°12 : Consommation et production responsables</li> <li>▪ Objectif n°17 : Partenariats pour la réalisation des objectifs</li> </ul>

## Descriptif de l'action

Cinq objectifs prioritaires ont été identifiés et vont être déclinés dans le cadre du plan d'actions, qui a été voté lors du Conseil Communautaire du 22 février 2020 :

- Améliorer la connaissance des mutations des comportements alimentaires et des pratiques d'achat ;
- Développer les productions localement déficitaires répondant à la demande ;
- Organiser le lien de la fourche à la fourchette, des producteurs aux consommateurs ;
- Regrouper la commande publique et l'adapter aux capacités de réponse locale ;
- Intégrer l'alimentation dans un projet global de santé / environnement / cohésion sociale (cf. futur Contrat Local de Santé).

Le plan d'action (15 actions programmées) constitue une 1<sup>ère</sup> feuille de route à décliner sur 2020-2023. Elaboré de manière articulée avec le Plan Climat, de nombreuses actions thématiques du PAT répondent aux mêmes objectifs. Sont détaillées ci-après des actions spécifiques à l'alimentation contribuant au Plan Climat Pays Basque.

### Élaborer un guide des producteurs et produits fermiers locaux

Ce guide, dont l'élaboration sera travaillée à partir de 2022, a pour vocation de :

- Recenser l'offre locale (produits, savoir-faire, saisonnalité) ;
- Recenser et présenter les démarches de qualité existant sur le territoire ;
- Présenter la diversité des façons de « s'approvisionner en local » (vente à la ferme, AMAP, magasins de producteurs, marchés, etc.) ; cartographier les sites de vente directe (à la ferme par exemple) ;
- Préconiser des idées recettes (santé-nutrition, plaisir, goût), de mettre en avant les spécialités locales ;
- Inviter à la découverte des produits, des producteurs et productrices ;

### Accompagner les acteurs de la restauration collective

Depuis 2018, la Communauté Pays Basque anime un groupe de travail composé de communes volontaires. Elle les accompagne dans leurs projets de restauration collective visant les objectifs EGALIM et plus précisément dans l'introduction de produits de qualité, bio et locaux autour de leviers :

- Mieux connaître les opportunités et les freins en restauration hors domicile :
  - Une enquête pour un état des lieux des pratiques d'approvisionnement des cantines a été réalisée en 2018 (Communauté Pays Basque et communes);
- Aider à la décision et à l'action locale
  - Porter à connaissance les guides de bonnes pratiques existants (dont de commande publique) ; En 2019, deux ateliers de sensibilisation animés par l'Association régionale 3AR ont été proposés aux communes : un atelier dédié aux marchés publics et un autre dédié à la disparition du plastique en restauration collective.
  - Concevoir à partir de 2022, le contenu d'une boîte à outils à destination des producteurs et de leurs organisations et des collectivités souhaitant introduire des produits locaux et de qualité.

Outre ce volet d'animation, la Communauté Pays Basque va lancer en 2021 un appel à projets sur la restauration collective pour soutenir les projets des communes visant l'atteinte des objectifs EGALIM.

En parallèle, elle mène un travail d'animation et d'accompagnement auprès de ses propres services de restauration collective comme les crèches communautaires ou encore la cuisine centrale du Pays de Bidache. Cette dernière est en bonne voie pour parvenir aux objectifs EGALIM puisqu'elle a atteint en février 2021 l'objectif de 40% de produits durables et de qualité dont 20% de produits biologiques. C'est d'ailleurs pour ces bons résultats en matière de bio qu'elle vient de recevoir le label Établissement Bio Engagé décerné par l'Association Interbio.

Suite de problèmes structurels importants, l'Agglomération Pays Basque a décidé en accord avec le Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques de construire une nouvelle cuisine centrale adaptée, évolutive, ergonomique et performante et suffisamment dimensionnée pour répondre :

- À l'augmentation du nombre d'élèves sur ce territoire impacté par une forte croissance démographique. La nouvelle cuisine centrale fournira les repas pour 950 convives soit 300 de plus qu'aujourd'hui ;
- À l'objectif d'un meilleur approvisionnement en produits locaux, durables et biologiques et permettre ainsi à un plus grand nombre de convives de bénéficier d'une alimentation plus saine et de qualité. L'ambition est donc d'aller au-delà des objectifs EGALIM ;
- À une meilleure prise en compte des produits de qualité, bruts, frais et de saison grâce à un outil de production adapté ;
- À l'objectif du « zéro gaspillage » avec la mise en place notamment d'un self participatif (apprendre aux élèves à être responsables car ils se serviront eux-mêmes et évalueront ainsi leurs choix en fonction de leur appétit) ;
- À l'équité sociale en proposant un prix identique pour les différents convives.

Cette nouvelle cuisine centrale a été retenue dans le cadre de l'Appel à Projets « Projets d'Investissements dans le cadre des Projets Alimentaires » (Plan de relance - mesure 13). L'Agglomération Pays Basque et le Conseil Départemental vont recevoir une subvention de 1 041 178 € pour financer la construction de ce nouvel équipement.

### Agir par la commande publique

L'acte d'achat public permet l'introduction de produits locaux, de qualité, durables dans l'alimentation. Toutefois, tandis que les objectifs légiférés de 50% de produits « durables » et 20% de bio sont à atteindre, la réalité demeure à des niveaux beaucoup plus bas (ex : 4% des achats alimentaires de la restauration collective se réalisent en bio selon l'Agence Bio).

Le diagnostic réalisé dans le cadre du Projet Alimentaire Pays Basque montre qu'il est possible d'alimenter la restauration collective scolaire avec ce qui est produit sur le territoire. La structuration de la commande publique est donc indispensable pour :

- Permettre plus de visibilité sur la demande des collectivités ;
- Faciliter la réponse des fournisseurs ;
- Et encourager la structuration des filières.

Pour ce faire et dès 2021, la Communauté Pays Basque proposera aux communes :

- Un atelier sur l'opportunité et la faisabilité d'un groupement de commandes (pour les communes en régie directe) ;
- Un atelier sur les marchés publics de fournitures et de livraisons de repas animé par l'association 3AR ;
- La mise à disposition d'un outil de suivi des achats et des approvisionnements pour suivre l'atteinte des objectifs EGALIM (dès juin 2021 et expérimentation sur 1 an).

En outre, elle mènera en 2021 une étude-recherche sur la faisabilité d'une AMAP de collectivité. En effet, à l'instar des AMAP créées entre particuliers et producteurs (partenariat privé-privé), la Communauté Pays Basque imagine mettre en place un dispositif entre collectivités et producteurs de

son territoire, qui, selon un modèle de partenariat public-privé, faciliterait un approvisionnement local et de qualité des collectivités tout en préservant l'existence de fermes de proximité dans une logique d'agriculture durable, économiquement viable, socialement équitable et écologiquement saine. Trois principales phases ont été identifiées pour mener à bien cette étude :

- Phase n°1 : Réaliser un diagnostic des dispositifs actuels de relation directe entre collectivités et producteurs ;
- Phase n°2 : Établir les principales caractéristiques du modèle « AMAP » et étudier leur transposition dans le cadre d'un collectif de consommateurs constitué de collectivités ;
- Phase n°3 : Imaginer un ou plusieurs dispositifs de type « AMAP de collectivités ».

### Prévenir et réduire le gaspillage alimentaire

Le gaspillage alimentaire est le fait de jeter à la poubelle des denrées alimentaires, entamées ou non, qui auraient pu être consommées. Il est présent tout au long de la chaîne, de la production à la consommation en passant par la transformation, et le transport.

Consciente des enjeux en la matière, la Communauté Pays Basque a mis en place une animation sur le gaspillage alimentaire en lien avec le Syndicat Bil Ta Garbi, syndicat de traitement des déchets dès 2019. Lors de cette phase expérimentale 8 cantines du territoire ont accepté de mener des pesées pour évaluer le poids du gaspillage dans leurs restaurants scolaires. Les premiers résultats (sur des pesées réalisées en décembre 2019) confirment les chiffres nationaux puisque sur les huit établissements, la moyenne est de 33% de gaspillage.

Afin de poursuivre les efforts entrepris, la Communauté Pays Basque et le syndicat Bil Ta Garbi ont décidé de poursuivre cette animation et de l'élargir. Ainsi, 30 cantines du Pays Basque vont être accompagnées sur l'année scolaire 2021-2022 au travers de pesées et d'animations.

Le don alimentaire fait également partie des pistes de travail identifiées dans le domaine de la restauration collective. Pour le moment, cette action sera initiée dès 2022.

### Agir sur les comportements alimentaires

La part des dépenses alimentaires est passée de 40% dans les années 60 à 20% aujourd'hui. Le temps de prise de repas de midi a évolué de 1h30 dans les années 60 à 30 min de nos jours.

Si le modèle traditionnel des trois repas quotidiens reste très ancré dans les pratiques alimentaires des Français, on observe toutefois des évolutions dans les comportements alimentaires.

Ces évolutions se caractérisent notamment par la baisse de la consommation de viande fraîche et le transfert de la consommation des viandes rouges aux viandes blanches, la hausse de la consommation des produits transformés, la hausse des prises de repas hors domiciles.

Dans ce contexte qui évolue sans cesse, la Communauté Pays Basque souhaite agir à deux niveaux :

- Informer, sensibiliser, former :  
Elle a conduit une action de sensibilisation dans 8 écoles du territoire avec l'association Sarde-Sardexka, qu'elle entend poursuivre plus largement en 2021 en augmentant le nombre d'écoles concernées.  
Elle expérimentera en 2021 un défi DÉCLICS alimentation animé par les deux CPIE du territoire pour inciter des familles à évoluer dans leurs pratiques alimentaires.

Enfin, dans le cadre du Contrat Local de Santé, en cours d'élaboration, une réflexion sur un parcours d'éducation alimentaire et de santé fait son chemin.

- Valoriser les productions locales, les métiers, les savoir-faire, les terroirs :  
La Communauté Pays Basque souhaite concevoir et faciliter l'accès à un programme de visites des exploitations agricoles, des outils de transformation participant aux menus des établissements scolaires.

En 2021, afin de mieux connaître les pratiques alimentaires locales, la Communauté Pays Basque engage une étude sur la demande alimentaire (restauration hors domicile et enquête auprès de foyers).

## Tableau de programmation de l'action

Opérations	Maitrise d'ouvrage	Partenaires	Calendrier	Budget Prévisionnel	Partenariats financiers	Indicateurs de suivi
Élaborer un guide des producteurs et produits fermiers locaux	CAPB		2022			
Accompagner les acteurs de la restauration collective	CAPB		2021	65 000 €		
<i>Construction cuisine centrale Pays de Bidache</i>	CD64 + CAPB		2021-2022	3 100 000 €	1 041 178 €	
Agir par la commande publique	CAPB		2021	16 500 €	5 000 €	
Prévenir et réduire le gaspillage alimentaire	CAPB	Bil Ta Garbi	2021-2022			
Agir sur les comportements alimentaires	CAPB	Sarde Sardexka + CPIE	2021	30 000 €		
Étude sur la demande alimentaire	CAPB		2021	25 000 €	7 500 €	

Fiche Action N° 5.2	Orientation : Innover et changer de modèle économique	
	Étudier l'opportunité d'une plateforme logistique et d'achat	
Sources		

## Contexte et enjeux

Le secteur agricole représente 38% des émissions totales de GES devant les transports (32%) et le résidentiel (15%). La logistique, qui est un maillon important dans la chaîne alimentaire, participe également à ces émissions. Il arrive très souvent que les contraintes logistiques ne soient pas supportables économiquement par des producteurs qui fournissent des clients dispersés. Permettre aux producteurs locaux de développer leurs débouchés sur le territoire (enjeu identifié pour participer de la souveraineté alimentaire et améliorer le revenu agricole) peut passer par la mise en place d'un outil qui soit capable de mutualiser différents moyens logistiques.

De plus, la loi EGALIM fixe des objectifs aux collectivités en matière d'approvisionnement en produits durables (50%) dont 20% de bio d'ici à 2022. Ainsi, même si l'approvisionnement en produits biologiques et locaux est une priorité partagée par l'ensemble des acteurs du territoire, les conditions logistiques ne sont pas encore toutes réunies pour atteindre les objectifs législatifs-

Cette même problématique se vérifie dans l'approvisionnement de la restauration commerciale présente sur le territoire.

Face à ces différentes problématiques, les travaux sur le Projet Alimentaire Pays Basque ont montré la nécessité de réfléchir à l'opportunité de créer une organisation logistique (par exemple : physique et/ou dématérialisée) qui permettrait de reconnecter les liens commerciaux entre producteurs et professionnels de l'alimentation (restauration collective, restauration commerciale, magasins de producteurs, etc.) tout en limitant les impacts en matière d'émissions de GES.

## Objectifs de l'action

<b>Objectifs opérationnels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Disposer, à l'issue de l'étude, de l'ensemble des éléments permettant de valider (ou non) l'opportunité de création d'une plateforme logistique et d'achat sur le territoire</li> </ul>
<b>Objectifs NRJ/GES/QA</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réduire les émissions de gaz à effet de serre</li> </ul>
<b>Lien aux ODD</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Objectif n°8 : Travail décent et croissance économique</li> <li>Objectif n°11 : Villes et communautés durables</li> <li>Objectif n°12 : Consommation et production responsables</li> </ul>



## **Descriptif de l'action**

À ce jour, il n'existe pas à l'échelle du Pays Basque d'organisation logistique favorisant le rapprochement et créant de la proximité entre les producteurs et les professionnels de l'alimentation, comme cela peut être le cas dans d'autres départements.

Depuis sa création en 2017, la Communauté Pays Basque œuvre pour renforcer l'approvisionnement des écoles et des crèches en produits locaux et de qualité. Par son action, elle entend soutenir le développement des circuits courts et de proximité et maintenir un revenu décent pour les agriculteurs.

Or, force est de constater que cette mise en relation n'est pas facilitée du fait notamment :

- De l'absence d'organisation des producteurs ;
- Du rapport volume/distance des produits achetés par les restaurants collectifs ;
- Du manque de temps des personnels, chefs de cuisine, pour tisser des liens sur la durée avec les producteurs.

L'organisation logistique de ces derniers est donc indispensable pour réussir à massifier et pérenniser l'approvisionnement de la restauration collective mais aussi de la restauration commerciale ou encore des épiceries participatives et coopératives. Elle permet, en outre aux producteurs de structurer leurs circuits de vente et de leur offrir des débouchés viables et rentables.

La Communauté Pays Basque a donc fait le choix de conduire une étude visant à évaluer l'opportunité d'une organisation logistique pour son territoire.

Ainsi dans un premier temps, il s'agira d'étudier l'offre c'est-à-dire la capacité de production du territoire. En parallèle, il conviendra également de vérifier les conditions et la capacité des producteurs à fournir la restauration collective à la fois en termes de quantité, de qualité et également en termes de diversification des productions.




Sur cette base, il sera nécessaire de prendre en compte les organisations logistiques déjà à l'œuvre sur le territoire et notamment le projet IPARLAB porté par la Fédération Arrapitz. Ce projet, soutenu par l'Agglomération, vise à favoriser la mise en relation entre les producteurs fermiers et les professionnels de l'alimentation.

Pour terminer, seront attendus différents scénarii d'organisation logistique. Devront notamment être envisagés : les avantages, les inconvénients, les freins de chacun des scénarii. Leur faisabilité sera également mentionnée ainsi qu'une première estimation des coûts d'investissement envisagés par scénarii.

L'étude d'opportunité sera lancée dans le courant du second semestre 2021. Si les résultats sont probants à l'issue de cette 1<sup>ère</sup> phase, une étude de faisabilité sera conduite en 2022. Cette dernière étape permettra d'approfondir le scénario choisi par les élus et d'en définir concrètement le type d'outil, sa localisation, les modalités de mise en œuvre.

## Tableau de programmation de l'action

Opérations	Maitrise d'ouvrage	Partenaires	Calendrier	Budget Prévisionnel	Partenariats financiers	Indicateurs de suivi
Étudier l'opportunité d'une plateforme logistique et d'achat	CAPB	Région, Département, organisations agricoles, représentants consommateurs	2021	30 000 €	7 500 €	

Fiche Action N° 5.3	Orientation : Rendre possible des modes de vie et des activités bas carbone pour tous	
	Accompagner le développement et la structuration des filières alimentaires répondant à la demande locale	
Sources		
	 Conseil de Développement du Pays Basque Ipar Euskal Herriko Garapen Kontseilua	

## Contexte et enjeux

L'état des lieux des filières, d'une part, et des pratiques alimentaires, d'autre part, réalisé dans le cadre du Projet Alimentaire de territoire (PAT) permet d'identifier des productions pour lesquelles l'offre est insuffisante sur le territoire alors qu'à l'inverse la demande est importante. Il s'agit des fruits, légumes, céréales, volailles, légumes secs, lait de vache, etc.

Ainsi à titre d'exemple, la production de fruits et légumes est 16 fois inférieure à la consommation potentielle en Pays Basque. 80 % des légumes et fruits consommés sur le territoire sont importés.

Les ateliers d'acteurs ont confirmé cette tendance et ont proposé de s'atteler dès 2020, à un travail spécifique sur la filière maraîchage.

Par ailleurs, le scénario Afterres 2050 (scénario d'utilisation des terres agricoles et forestières pour satisfaire les besoins alimentaires, énergétiques, en matériaux, et réduire les gaz à effet de serre) préconise un rééquilibrage de l'assiette alimentaire française en augmentant la consommation de fruits et légumes et en diminuant la quantité de lait et de viande.

Le Projet Alimentaire Pays Basque vise la souveraineté alimentaire c'est-à-dire « le maintien d'une agriculture de proximité, destinée à alimenter en priorité les marchés locaux voire régionaux ». Aussi pour atteindre cet objectif, environ 8 % de la surface agricole du territoire devrait être dédiée au développement des productions de fruits et légumes.

S'ajoutent également les besoins de la restauration collective scolaire qui doit répondre aux objectifs de la loi EGALIM en introduisant 50 % de produits durables dont 20 % de bio dans ses repas d'ici à 2022.

Pour ce faire, la Communauté Pays Basque œuvre pour :

- Inciter des installations en maraîchage uniquement en agriculture biologique
- Encourager des exploitations aujourd'hui en polyculture/élevage à diversifier leurs activités en maraîchage (en plein champ par exemple)

## Objectifs

Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Accompagner la diversification</li> <li>▪ Favoriser le développement de l'agriculture biologique</li> <li>▪ Favoriser l'installation d'agriculteurs vers des systèmes de production en maraîchage bio</li> </ul>
Objectifs NRJ/GES/QA	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Diminuer les émissions de gaz à effet de serre</li> <li>▪ Favoriser le stockage du carbone</li> </ul>
Objectifs d'adaptation	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Préserver la biodiversité</li> </ul>
Lien aux ODD	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Objectif n°2 : Faim « zéro »</li> <li>▪ Objectif n°3 : Bonne santé et bien-être</li> <li>▪ Objectif n°12 : Consommation et production responsables</li> </ul>

## Descriptif de l'action

Afin de tendre vers la souveraineté alimentaire, la Communauté Pays Basque via ses appels à projet et ses conventions :

- Accompagne la diversification ;
- Favorise le développement de l'agriculture biologique ;
- Favorise l'installation d'agriculteurs vers des systèmes de production en maraîchage et autres productions végétales bio, au travers notamment du développement des espaces tests agricoles.

### Accompagner la diversification des productions

Dès 2018, la Communauté Pays Basque a mis en place deux dispositifs visant à soutenir des initiatives locales qui contribuent à l'amélioration du revenu agricole, à des productions de qualité et respectueuses de l'environnement :

#### A/ Les conventions avec des structures de développement agricoles :

Plusieurs conventions signées avec des structures de développement agricoles locales soutiennent des actions pour la diversification vers des productions autres que l'élevage : Irouléguy, Piment d'Espelette, Piment doux, Xapata, Nouste Ekilili, Arto Gorria, Gaztaina, Erle Beltza, BLE, EHLG.

**Le montant cumulé des aides attribuées sur la période 2018-2020 : 154 548 €**

#### B/ Les appels à projets : « Fermes Innovantes et Expérimentales » (AAP FIE), « Nouveaux Produits » (AAP NP) et « Nouvelles Filières » (AAP NF) lancés en 2018 et « Nouveaux circuits courts et de proximité » (AAP NCCP) en 2020.

Dans les notices de ces appels à projets, la Communauté Pays Basque a introduit des critères pour la prise en compte des enjeux environnementaux au travers des productions adaptées au territoire, en adéquation avec les changements climatiques et encourageant des modes de production préservant l'eau, la biodiversité et la qualité des sols.

- **99 317 € de soutien aux agriculteurs via l'AAP FIE vers des productions végétales :**
  - *Dont 97 657 € en Bio : théiers bios, truffière bio, pleurotes et shiitakes bios, miscanthus bio, plantes aromatiques et médicinales, maraîchage bio, achat d'un trieur de semences bios pour l'alimentation humaine.*
  - *Dont 1 660 € hors bio : lupin.*
- **15 768 € aux agriculteurs (dont collectifs) via l'AAP NP vers des productions végétales :**
  - *Dont 13 789 € en Bio : pâtes fermières Idoki et bio à base de blés anciens, produits pour sportifs à base de produits apicoles bios, sorbets aux fruits bios et fermiers.*
  - *Dont 1 979 € hors bio : confiseries fermières à base de fruits Idoki, hydrolats et eaux florales, huiles de tournesol et colza locales en vrac, sacs d'1 kg de farine Herriko.*

### Favoriser le développement de l'Agriculture Biologique

À l'heure actuelle au Pays Basque, l'Agriculture biologique représente (données Agence Bio, 2019) :

- 312 producteurs bios, dont 79 fermes en maraîchage AB (dont conversion),
- 6 292 ha en bio (soit 2,1 % de la SAU du PB) dont 117 ha de maraîchage AB,
- 3 à 4 installations en maraîchage AB / an,

- 1 formation qualifiante au maraîchage bio (BPREA) au CFA d'Hasparren.

La Communauté Pays Basque soutient le développement de l'AB via des aides aux structures de développement ou opérateurs économiques : BLE, CA64, Ehko, collectif producteurs de plants bios sur Garro, Axuria (mise en place d'une filière de valorisation de l'agneau de lait bio), Biozkaria (développement de l'offre en viande bovine bio dans la restauration collective scolaire), etc.

**Montant cumulé des aides attribuées sur la période 2018-2020 : 189 510 €**

Via ses appels à projets « Fermes Innovantes et Expérimentales », « Nouveaux produits » et « Nouveaux Circuits courts et de proximité », elle a apporté un soutien au total à 24 exploitations en bio ou conversion.

**Montant cumulé des aides attribuées aux exploitations agricoles sur la période 2018-2020 : 201 916 €**

### **Favoriser l'installation d'agriculteurs vers des systèmes de production en maraîchage bio, au travers notamment du développement des espaces test agricoles**

Enfin, la Communauté Pays Basque favorise l'installation d'agriculteurs vers des systèmes de production en maraîchage bio, au travers notamment du développement des espaces test agricoles Dispositif ETXALTE LAB :


- Gestion d'une couveuse de 3 ha en maraîchage AB à Charritte-de-Bas (propriété de la Communauté Pays Basque) en partenariat avec TREBATU (gestion couveuse/accompagnement des couvés)
- Lancement d'un appel à candidature pour identifier des porteurs de projets intéressés par une installation sous forme de couveuse, en maraîchage ou autre production végétale, sur une parcelle de 1,65 ha en conversion AB à Bidart (propriété de la Communauté Pays Basque), en partenariat avec TREBATU.

Elle mène en outre une réflexion avec la SCIC de GARRO sur la faisabilité d'un projet de Centre de ressources du Pays Basque pour les productions végétales en AB.

Par ailleurs, elle a apporté son soutien à la Création d'un Écosystème Professionnel Agroécologique basé sur les principes de la permaculture (AAP FIE 2020 / 14 000 €).

## Tableau de programmation de l'action

Opérations	Maitrise d'ouvrage	Partenaires	Calendrier	Budget Prévisionnel	Partenariats financiers	Indicateurs de suivi
Accompagner la diversification des productions via des conventions avec les structures de développement agricoles locales	CAPB		2021-2026			Nombre de structures / projets soutenus Montant des subventions attribuées via des conventions pour soutien à la diversification
Favoriser la diversification des productions via les Appels à projets communautaires à destination des agriculteurs ou des entreprises agroalimentaires	CAPB		2021-2026			Nombre de structures / projets soutenus Montant des aides attribuées via les AAP
Favoriser l'AB / même levier d'actions que précédents via des conventions avec les structures de développement agricoles locales ( <i>entrée différente que celle concernant la diversification</i> ) et les appels à projets communautaires						
Favoriser l'installation d'agriculteurs vers des systèmes de production en maraîchage bio, au travers notamment du développement des espaces test agricoles	CAPB		2021-2026			Nombre de structures / projets soutenus Montant des aides attribuées pour le soutien de l'Agriculture biologique

Fiche Action N° 5.4	Orientation : Rendre possible des modes de vie et des activités bas carbone pour tous		
	Accompagner les fermes du Pays Basque vers plus d'autonomie par rapport aux ressources (énergie, eau, intrants)		
Sources			

## Contexte et enjeux

Les constats et enjeux concernant les consommations énergétiques directes et indirectes de l'ensemble des activités agricoles du Pays Basque sont issus d'un diagnostic et d'une démarche partenariale menée en 2014-2015 via l'utilisation de l'outil ClimAgri®.

Le diagnostic mené et partagé avec les acteurs locaux décrivait les consommations en termes de ressources de l'ensemble des fermes du Pays Basque comme suit :

- Des consommations d'énergie directe : le fioul pour les tracteurs, le chauffage et l'électricité pour les blocs de traite.
- De l'eau : 3 millions de m<sup>3</sup>, exclusivement pour l'irrigation du maïs grain, prélevés en été.
- Des engrais minéraux (12 000 tonnes - dont 6 000 d'azote : 4 000 sur prairies et 2000 sur maïs et 3000 de phosphore : 2000 sur prairies et 1000 sur maïs)
- Des aliments (90 000 tonnes de fourrages - soit 15% des besoins - et 85 000 tonnes de concentrés - soit 50% des besoins - dont environ 15 000 de luzernes) pour assurer l'alimentation de l'ensemble du cheptel basque (400 000 brebis - 50 000 vaches - 450 000 volailles) qui représentent 30% des consommations d'énergie et près de 10 % des émissions de GES de l'agriculture.

Des systèmes agronomiques permettent de limiter les consommations énergétiques et les apports d'intrants, dont par exemple l'Agriculture Biologique ou encore les Techniques Culturelles Simplifiées. La conversion vers ces systèmes demande « une révolution technique et agronomique » sur l'exploitation et nécessite de l'accompagnement, de l'expérimentation et des aides à la conversion.

## Objectifs

<b>Objectifs opérationnels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Réaliser des diagnostics énergétiques et GES des fermes</li> <li>▪ Mettre en place et suivre les consommations (énergie, eau, aliments) des fermes.</li> </ul>
<b>Objectifs NRJ/GES/QA</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Diminuer les consommations d'énergie à la ferme</li> <li>▪ Diminuer les émissions de Gaz à Effet de Serre des exploitations</li> </ul>
<b>Objectifs d'adaptation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Rendre les fermes basques plus résilientes</li> </ul>
<b>Lien aux ODD</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Objectif n°6 : Eau propre et assainissement</li> <li>▪ Objectif n°7 : Énergie propre et d'un coût abordable</li> <li>▪ Objectif n°8 : Travail décent et croissance économique</li> <li>▪ Objectif n°12 : Consommation et production responsables</li> <li>▪ Objectif n°15 : Vie terrestre</li> </ul>

## Descriptif de l'action

Pour accompagner des filières et des systèmes de production vers plus d'autonomie en énergie, en eau, en intrants et en aliments, la Communauté Pays Basque agit via des conventions avec des partenaires ou du soutien financier permettant d'accompagner l'évolution des pratiques sur les fermes.

### Mener des diagnostics avec des méthodes agréées puis encourager les exploitations à plus de sobriété et d'autonomie en ajustant leurs pratiques

Sur la période 2018-2020, la Communauté Pays Basque a soutenu les démarches suivantes :

- **Une étude de faisabilité d'un projet collectif photovoltaïque** pour une installation ensuite à l'échelle individuelle sur les bâtiments de 10 agriculteurs (aide de 21 231 €)
- **Un dispositif de création de références locales des systèmes de séchage en grange** (soutien financier, collecte et valorisation des données)
- **Une étude de faisabilité pour un projet collectif (65 élevages) de mise en place d'une filière de lait de vache différenciée au Pays Basque basée sur la réalisation de diagnostics CAP2'ER** (diminution de l'impact carbone sur les fermes) aide de 14 056 €.

### Accompagner les changements de pratiques avec des techniques agronomiques plus sobres énergétiquement et en intrants

Sur la période 2018-2020, la Communauté Pays Basque via ses conventions d'objectifs et de moyens et dans le cadre de ses appels à projets, a d'ores et déjà accompagné :

- **2 filières agricoles (Vins d'Irouléguay, Piment d'Espelette)** pour l'amélioration des conseils techniques auprès des producteurs via une meilleure appréciation des conditions météorologiques (achats de stations météo et de pluviomètres) et la mise en place d'expérimentations (lutte contre une maladie via des micro-organismes antagonistes, recherche d'alternatives au paillage plastique, maîtrise de l'enherbement) / **26 662 € d'aides.**
- **5 projets d'exploitations agricoles (AAP FIE)** visant à limiter les consommations d'énergie et d'intrants : diffuseur d'Ozone sur les vignes (alternative aux intrants à base de cuivre), compostage de la laine de brebis à la ferme pour un usage en tant que fertilisant, microcentrale hydroélectrique et développement de l'aquaponie, robot désherbeur mécanique, mise en place d'un système de litière malaxée-compostée en copeaux de bois recyclés des parcelles en agroforesterie de la ferme / **49 354 € d'aides**

### Développement d'une politique « Eau et agriculture »

L'année 2020 a été l'occasion de dresser un état des lieux exhaustif sur la qualité des cours d'eau et de mettre en évidence les zones présentant des pressions au regard des paramètres potentiellement d'origine agricole.

Sur la base de ces éléments, des zones à enjeux prioritaires ont été choisies, avec la définition de périmètres d'actions autour des cours d'eau et des captages.

Un programme d'actions est en cours d'élaboration autour de 4 principaux axes :

- Améliorer la connaissance ;
- Réduire les pesticides ;
- Travailler sur la bactériologie ;
- Favoriser la promotion et la valorisation des actions sur la qualité des cours d'eau.

L'année 2021 sera celle de la mise en œuvre.



## Tableau de programmation de l'action

Opérations	Maitrise d'ouvrage	Partenaires	Calendrier	Budget Prévisionnel	Partenariats financiers	Indicateurs de suivi
Encourager les exploitations à plus de sobriété et d'autonomie	CAPB		2021-2026			Montants des aides attribuées
Accompagner les changements de pratiques agronomiques	CAPB		2021-2026			Montants des aides attribuées
Programme d'actions « Eau et agriculture »	CAPB		2021-2026			

Fiche Action N° 5.5	Orientation : Rendre possible des modes de vie et des activités bas carbone pour tous		
	Accompagner le développement des pratiques agroécologiques et agroforestières favorables au stockage carbone		
Sources			

## Contexte et enjeux

La description du secteur agricole dans le diagnostic du Plan Climat s'appuie sur les données du Recensement Général Agricole de 2010, affinées par les données de la Statistique Agricole Annuelle fournies par la DRAAF en 2016.

Dans le bilan global territorial, le secteur agricole est le 1<sup>er</sup> émetteur de GES du territoire avec 841 ktCO<sub>2</sub>e estimée par l'AREC en 2019. Il représente 38% des émissions totales devant les transports (32%) et le résidentiel (15%).

Par ailleurs les terres agricoles et forestières représentent des puits de carbone. Le diagnostic du Plan Climat a permis d'identifier que la séquestration carbone à l'échelle du Pays Basque, absorbe 503 kteqCO<sub>2</sub> via ses prairies et ses forêts soit l'équivalent de 22% de ces émissions.

Ce gaz carbonique (CO<sub>2</sub>) est récupéré par les plantes et les arbres grâce à la photosynthèse. Ensuite lorsque les plantes meurent et se décomposent, les organismes vivants du sol, tels que les bactéries, champignons ou vers de terre, les transforment en matière organique. Cette matière organique riche en carbone, est essentielle car elle retient l'eau, l'azote, et le phosphore, indispensables à la croissance des plantes.

Aussi, l'occupation et la gestion des terres agricoles et forestières ont un impact sur leur capacité à emmagasiner du carbone, soit temporairement dans la biomasse, soit plus durablement dans les sols. Les arbres, sous leurs différentes formes d'exploitation, sont ainsi des puits potentiels de carbone.

## Objectifs

<b>Objectifs opérationnels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Soutenir les pratiques agroécologiques</li> <li>▪ Soutenir les pratiques d'agroforesterie</li> </ul>
<b>Objectifs NRJ/GES/QA</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Favoriser le stockage carbone dans les espaces agricoles</li> </ul>
<b>Objectifs d'adaptation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Préserver la biodiversité, les sols, l'eau</li> </ul>
<b>Lien aux ODD</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Objectif n°3 : Bonne santé et bien-être</li> <li>▪ Objectif n°12 : Consommation et production responsables</li> <li>▪ Objectif n°13 : Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques</li> <li>▪ Objectif n°15 : Vie terrestre</li> </ul>

---

## **Descriptif de l'action**

Beaucoup de travaux de recherche sont en cours pour mieux qualifier et quantifier les capacités de stockage de certaines pratiques agricoles. Ce qui se dégage de manière globale, c'est que d'ores et déjà les pratiques agroécologiques, dont l'agroforesterie, favorisent et optimisent le stockage de carbone dans la biomasse et les sols.

En agroforesterie, les arbres se distinguent par 2 aspects :

- Leur enracinement est plus profond. En effet, du fait de l'environnement cultivé et de son relatif isolement, les racines des arbres agroforestiers descendent plus profondément dans les couches du sol que celles des arbres forestiers.
- Les arbres agroforestiers poussent plus vite et produisent plus de biomasse. Les arbres agroforestiers sont des arbres de pleine lumière et bénéficient d'un environnement qui leur est favorable. À âge égal, ils produisent ainsi 3 fois plus de biomasse par arbre.

La Communauté Pays Basque via ses dispositifs de soutien (convention de partenariat, appel à projets, expérimentations) permettra de soutenir les pratiques agroécologiques (dont l'agroforesterie) contribuant à favoriser sur le long terme le stockage de carbone dans la biomasse et limiter l'érosion des sols. Ces initiatives peuvent consister en la plantation d'arbres sous toutes ses formes (boisement, régénération naturelle, haies, etc.)

Sur la période 2018-2020, la Communauté Pays Basque a soutenu les projets suivants :

- Projets de 5 exploitations agricoles : pâturage tournant dynamique (dont un en lien avec une activité d'élevage et d'agroforesterie), culture de PPAM couplée à un système agroforestier, 3 projets de traction animale. Montant cumulé d'aide : 24 202 €
- Projet visant la réhabilitation et la valorisation des productions de châtaignes (via l'association Gaztaina) et cerises d'Ixassou (via l'association Xapata). Montant cumulé d'aide : 18 875 €

**Tableau de programmation de l'action**

Opérations	Maitrise d'ouvrage	Partenaires	Calendrier	Budget Prévisionnel	Partenariats financiers	Indicateurs de suivi
Soutien aux pratiques agroécologiques			2021-2026			
Soutien à l'agroforesterie en particulier			2021-2026			

Fiche Action N° 5.6	Orientation : Être un territoire résilient qui veille à la santé de tous et au patrimoine naturel		
	Anticiper l'adaptation de l'Agriculture basque au changement climatique		
Sources			

## Contexte et enjeux

L'augmentation du CO2 et la modification des différentes variables climatiques (température, rayonnement, précipitations) affectent et affecteront la croissance et le développement de toutes les espèces végétales, cultivées ou non. En cascade, ces modifications impacteront les espèces animales (ex. période d'agnelage décalée).

En Pays Basque, le changement climatique se traduit principalement par 2 tendances : des hivers plus doux et des étés plus chauds et secs. Globalement, au Pays Basque, le climat océanique « glisse » vers un climat plus méditerranéen. Au-delà de cette tendance de fond, il est à prévoir une augmentation des fréquences des accidents climatiques (sécheresse, grêle, gel tardif, coup de vent). Les principaux impacts pour l'agriculture se traduiront à travers :

- La croissance des végétaux : modification de la pousse de l'herbe (et donc de la disponibilité de la ressource fourragère), modification de la composition des prairies naturelles, raccourcissement des cycles végétatifs ;
- L'apparition de nouveaux parasites ;
- La réduction de la disponibilité estivale en eau (impacts sur la culture du maïs) ;
- L'augmentation du phénomène d'érosion des sols agricoles.

L'action vise à mieux qualifier et suivre les effets du changement climatique sur l'agriculture et la forêt pour mieux anticiper et accompagner les différentes filières à s'y adapter.

## Objectifs

<b>Objectifs opérationnels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Soutenir des pratiques valorisant la résilience de l'agriculture</li> </ul>
<b>Objectifs d'adaptation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Anticiper l'adaptation des pratiques agricoles aux conséquences du changement climatique</li> </ul>
<b>Lien aux ODD</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Objectif n°3 : Bonne santé et bien-être</li> <li>▪ Objectif 6 : Eau propre et assainissement</li> <li>▪ Objectif n°12 : Consommation et production responsables</li> <li>▪ Objectif n°13 : Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques</li> <li>▪ Objectif n°15 : Vie terrestre</li> </ul>

## **Descriptif de l'action**

Face à ces changements, les fermes du Pays Basque devront être à la fois :

- Flexibles : s'adapter aux nouvelles tendances.
- Résilientes face aux accidents.

Le diagnostic ClimAgri a permis de mettre en avant les points de faiblesses et au contraire les atouts des fermes basques par rapport aux effets du changement climatique. Forte de ces premiers enseignements, la Communauté Pays Basque mettra en place des dispositifs de soutien et recherche-actions pour travailler et diminuer les points faibles identifiés et à l'inverse encourager les pratiques qui valorisent la résilience de l'agriculture et de la forêt basque :

### **Soutenir les démarches collectives et/ou individuelles qui visent à limiter les principales vulnérabilités par rapport aux effets du changement climatique**

- Soutenir la diversification à l'échelle de l'exploitation ou de groupement d'exploitations pour l'alimentation animale.
- Soutenir les pratiques d'élevage permettant de valoriser les ressources alimentaires locales par les troupeaux pour s'adapter au changement climatique qui pourrait accentuer des points de fragilité identifiés :
  - Une fragilité dans la couverture des besoins en fourrages ;
  - Une importation de près de la moitié des besoins en concentrés ;
  - Une réduction de la flexibilité des fermes pour aller mobiliser les différentes ressources fourragères.

### **Soutenir les démarches collectives et/ou individuelles qui concourent à la résilience de l'agriculture face au changement climatique**

- Le maintien de la mosaïque de ressources fourragères (prairies naturelles de plaine et de montagne, estives, prairies temporaires, forêt durable) ;
- La conduite des troupeaux capables d'aller chercher l'herbe là où elle est (notamment via la transhumance) ;
- Le maintien d'une grande diversité de milieux et d'habitats, d'espèces et de paysages ;
- Le travail avec les espèces animales capables de s'adapter aux contraintes imposées par le climat au niveau des températures et des ressources fourragères ;
- La capacité d'innovation et d'adaptation des agriculteurs.

Sur la période 2018-2020, la Communauté Pays Basque a soutenu des démarches collectives qui visent à valoriser les principaux atouts et bonnes pratiques qui concourent à sa résilience face au changement climatique :

- Des aides aux filières visant la reconnaissance, la sauvegarde et le développement de races rustiques locales (Buru Beltza, Porc basque Kintoa, Pirenaika, Euskal Erle Beltza, AREOVLA) :  
Montant cumulé : 113 493 €
- Le recueil et partage de base de données sur l'agriculture au Pays Basque via l'OPEN Data ZABAL. En particulier, les données Météo, qu'elles soient issues de Météo France ou qu'elles soient issues directement des stations locales, permettent d'envisager des adaptations des filières aux enjeux climatiques (Irouléguy, Piment, Ossau-Iraty, en particulier).

Plus globalement, cet outil permet une meilleure connaissance et une meilleure caractérisation de l'agriculture du Pays Basque, au service d'une meilleure adaptation de sa part.

Concernant l'actualisation des données liées à l'agriculture, la Communauté Pays Basque s'engage dès que les données du Recensement Général Agricole 2020 seront disponibles à actualiser les informations concernant l'évolution des cheptels principalement concernés par les émissions de gaz à effet de serre qui tendraient naturellement à la baisse.

La Communauté Pays Basque valorise également que l'élevage permet le maintien des surfaces en herbe. 83 % de la SAU, soit 103 000 ha, sont des prairies permanentes et temporaires, auxquelles s'ajoutent 50 000 ha d'estives uniquement valorisables par l'élevage, ce qui permet l'apport de fumure organique et le maintien de la qualité des paysages.

**Tableau de programmation de l'action**

Opérations	Maitrise d'ouvrage	Partenaires	Calendrier	Budget Prévisionnel	Partenariats financiers	Indicateurs de suivi
Amélioration / aux points de vulnérabilités	CAPB					Montants des aides
Soutien aux points forts / résilience	CAPB					Montants des aides



# PLAN CLIMAT PAYS BASQUE

## *Plan Climat-Air-Énergie Territorial*

### **Plan d'actions**

#### **Axe 6 :**

Produire et consommer autrement : préserver les ressources, prévenir et valoriser les déchets

<b>Orientation : Innover et changer de modèle économique</b>		
<b>Fiche Action N° 6.1</b>	<b>Poursuivre l’animation du programme Zéro Déchet Zéro Gaspillage et la modernisation du service public de collecte et de traitement des déchets du territoire</b>	
<i>Sources</i>	 European Energy Award®	 SAMEDI 22 JUIN / BERTSOAIN - LARUNS
	 Conseil de Développement du Pays Basque Ipar Euskal Herriko Garapen Kontseilua	

## Contexte et enjeux

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, la compétence gestion des déchets est partagée entre la Communauté Pays Basque pour le volet collecte et le syndicat Bil Ta Garbi pour le volet traitement. À titre d’information la production annuelle moyenne d’ordures ménagères par habitant au Pays Basque s’élève en 2020 à 285 kg, et la production globale de déchet par habitant s’élève à 626 kg. Malgré la baisse de la production d’ordures ménagères, la production individuelle globale reste relativement constante en raison de l’augmentation des déchets de déchetteries et de collecte sélective.

Réduire les déchets à la source permet de réduire en amont les émissions liées à la production des biens et les émissions liées au transport et au traitement des déchets générés en fin de vie des produits. La prévention est ainsi la première action à mettre en œuvre selon la hiérarchie européenne de la gestion des déchets. Par ailleurs, la politique de traitement des déchets permet de créer de la matière ou de l’énergie valorisable.

La Communauté Pays Basque et le syndicat Bil Ta Garbi s’engagent, dans la continuité de leurs stratégies, à la fois à poursuivre la mise en œuvre d’une politique volontariste de prévention des déchets et à moderniser le service public de collecte et de traitement des déchets du territoire.

## Objectifs

<b>Objectifs opérationnels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Réduire la production de déchets sur le territoire</li> <li>▪ Augmenter le taux de valorisation des déchets du territoire</li> <li>▪ Réduire le recours au stockage</li> <li>▪ Valoriser les refus de tri des UVO en CSR</li> </ul>
<b>Objectifs NRJ/GES/QA</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Réduire les consommations énergétiques du service de collecte</li> <li>▪ Réduire les émissions du service collecte</li> <li>▪ Augmenter la production d’énergie renouvelable</li> </ul>
<b>Lien aux ODD</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Objectif n°11 : Villes et communautés durables</li> <li>▪ Objectif n° 12 : Consommation et production durables</li> </ul>

## **Descriptif de l'action**

### **Poursuivre le volet prévention de la politique d'Économie Circulaire (programme Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage)**

- Animer le Plan Local des Déchets Ménagers et Assimilés (PLDMA) et l'évaluer
- Poursuivre l'animation territoriale d'un réseau d'acteurs autour de l'économie circulaire
- Suite à la labellisation Économie Circulaire obtenue pour le Territoire, poursuivre le pilotage de la stratégie Économie circulaire élaborée à partir du Référentiel de l'ADEME

### **Modernisation du service public de collecte et de traitement**

- 2019-2021 : Conduire à terme l'étude d'harmonisation et d'optimisation
- 2021-2026 : Mettre en œuvre les préconisations/programme d'actions issus de l'étude, portant sur :
  - La mise en place d'un nouveau schéma de collecte, en lien avec l'extension des consignes de tri plastiques ;
  - Extension des consignes de tri (plastiques et modernisation du centre de tri 2022-2023) ;
  - L'harmonisation du modèle de redevance spéciale ;
  - L'opportunité de déployer la tarification incitative à l'échelle du Pays Basque.
- 2020-2023 : Étudier l'évolution possible de la motorisation de la flotte de camions de collecte, avec notamment la question de leur conversion au biogaz issu du centre de valorisation des ordures ménagères.

### **Augmenter la valorisation des déchets du territoire**

- Déchets du BTP : cf. Fiche Action 6.4 « Accompagner le développement de l'économie circulaire dans la filière du bâtiment et des travaux publics » ;
- Développer la production et la valorisation de combustibles solides de récupération à partir des refus de tri des deux Unités de Valorisation Organique Canopia et Mendixka et des encombrants de déchèteries ;
- Développer la collecte et la valorisation du plâtre en déchèterie.

### **Mise en œuvre du programme de modernisation des déchèteries**

- Définir un schéma des déchèteries
- Modernisation de l'existant (sécurisation, contrôle d'accès, développement de filières, etc.) avec notamment la création de zones de réemploi/de recyclerie (cf. Fiche Action 6.3 « Accompagner le développement des filières de réemploi et de matériaux recyclés »),
- Création de déchèteries de nouvelle génération (étude de pré-faisabilité sur Arcangues, requalification de la déchèterie d'Hendaye)

## Tableau de programmation de l'action

Opérations	Maîtrise d'ouvrage	Partenaires	Calendrier	Budget Prévisionnel	Partenariats financiers	Indicateurs de suivi
Programme de prévention des DMA	CAPB - BTG		Annuel	Annuel		
Modernisation du service public de collecte et de traitement	CAPB - BTG			En cours de définition	En cours de définition	
Augmenter la valorisation des déchets du territoire	BTG		Annuel	En cours de définition	En cours de définition	
Construction et réhabilitation des déchèteries intégrant des zones de réemploi ou une recyclerie	CAPB		2020-2022	2 000 000 €	Plan de relance	
Construction et réhabilitation de la déchèterie d'Hendaye intégrant une zone de réemploi ou recyclerie	CAPB		2020-2022	2 000 000 €	Plan de relance	

Fiche Action N° 6.2	Orientation : Innover et changer de modèle économique		
	Faire du Pays Basque un territoire exemplaire par ses usines durables et son vivier d'entreprises industrielles responsables		
Sources			

## Contexte et enjeux

La Communauté Pays Basque dispose depuis le 2 février 2019 d'un Schéma de Développement Economique (S.D.E.) traduisant la volonté de disposer d'un cadre d'action qui permette un équilibre entre activité productive et activité résidentielle. À travers ce schéma, la Communauté Pays Basque fait le pari d'un modèle de développement fondé sur l'économie productive, les filières d'excellence, le modèle technopolitain et l'innovation. Par ailleurs, la Communauté Pays Basque inscrit sa stratégie de développement dans une logique de durabilité et de soutenabilité afin de prendre en compte les nouveaux enjeux sociétaux, territoriaux et environnementaux. Au travers de la compétence développement économique, la Communauté Pays Basque accompagne plus d'une centaine de zones d'activité, dont 3 pôles de compétitivité.

Lancé par le Premier ministre lors du Conseil National de l'Industrie du 22 novembre 2018, le programme Territoires d'Industrie est un dispositif d'accompagnement au service des territoires qui s'inscrit dans le cadre d'une stratégie de reconquête industrielle et de développement des territoires.

Le Pays Basque a été identifié « Territoire d'Industrie » lors du Conseil National de l'Industrie du 5 mars 2019. Les réflexions autour de l'orientation stratégique et la structuration du projet ont été menées par un comité de projet partenarial constitué des dirigeants de différentes sociétés industrielles du territoire, de la Région Nouvelle-Aquitaine, de l'État et ses opérateurs, ainsi que de partenaires clés du territoire.

Le travail collaboratif mené sur le territoire a permis de définir collectivement les grands enjeux industriels auxquels le projet Territoire d'Industrie Pays Basque se veut répondre :

- Développer une industrie collaborative pour gagner en attractivité et compétitivité ;
- Accroître l'attractivité de l'industrie Pays Basque et consolider le capital humain du territoire ;
- Gagner en compétitivité grâce à l'industrie du futur ;
- Accompagner la transition environnementale, écologique et énergétique de l'industrie du Pays Basque.

## Objectifs

<b>Objectifs opérationnels</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Anticiper les transitions et garantir un projet responsable : préserver les biens communs (environnement, eau, foncier) ;</li><li>▪ Favoriser et accompagner le processus de transition énergétique ;</li><li>▪ Développer les approches d'écologie industrielle et d'économie circulaire et sensibiliser les entreprises ;</li><li>▪ Améliorer la qualité de services au sein des Zones d'Activités Économiques du territoire ;</li><li>▪ Engager un processus de management environnemental des zones d'activités économiques.</li></ul>
<b>Objectifs NRJ/GES/QA</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Réduire l'empreinte carbone des acteurs économiques</li><li>▪ Économiser l'énergie directe et grise</li><li>▪ Créer des boucles d'énergie locale</li></ul>
<b>Lien aux ODD</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Objectif n°8 : Travail décent et croissance économique</li><li>▪ Objectif n°9 : Industrie, innovation et infrastructure</li><li>▪ Objectif n°12 : Consommation et production responsables</li><li>▪ Objectif n°17 : Partenariats pour la réalisation des objectifs</li></ul>

## Descriptif de l'action

Le programme d'actions établi en lien avec les industriels volontaires est structuré autour de 4 grands axes stratégiques :



L'axe 4 : Usine durable, industrie responsable porte l'ambition de faire du Pays Basque un territoire exemplaire par ses usines durables et son vivier d'entreprises industrielles responsables.

Les déclinaisons opérationnelles fléchées sont les suivantes :

- Démonstrateurs / unités pilotes (énergie, eau, déchets)
- Tendre vers un territoire zéro déchet : Challenge Zéro Gaspillage
- Écoconception et seconde vie des produits
- Qualifier des Zones d'Activités comme des écosystèmes industriels

L'association Pays Basque Industries a été constituée le 07 juillet 2020 afin d'animer la mobilisation des industriels du territoire dans cette démarche.

Pour accompagner le territoire dans sa transition énergétique et écologique et réduire l’empreinte environnementale des activités industrielles, le projet Territoire d’Industrie Pays Basque porte, à ce stade deux projets de « **Démonstrateurs Industrie Durable** » :

### **FATALOOP : création d’un démonstrateur énergétique par la mise en place d’une boucle énergétique à l’échelle d’une zone d’activité**

- Localisation : Bayonne-site Technocité
- Descriptif : Lancement d’un démonstrateur énergétique – boucle d’autoconsommation de chaleur fatale) associant la collectivité, les industriels et l’ESTIA
- Partenaires industriels : Pika, Akira, ASO, Tekniaero, Compositadour, Addimadour,...
- Partenaires de recherche : ESTIA via la thèse « gestion proactive des bâtiments intelligents » sur la gestion des flux énergétiques.

### **TURBOLAB : Création d’une plateforme technologique pour les propulsions innovantes**

- Localisation : Bayonne – Site Technocité
- Descriptif : Création d’une plateforme composée de :
  - Un banc d’essais pour des prestations de services
  - Un espace support pour la R&D
  - Démonstrateur amont pour des propulsions hybridées électriquement
  - Des espaces d’enseignements supérieur pour ESTIA

Ce moyen d’essai pourra être utilisé par différents acteurs :

- Écoles d’ingénieurs pour des travaux de recherche (fabrication additive, composites, etc...) ou d’enseignement (TP, cours, thèses...).
- Akira pour des travaux clients et de la R&D interne
- Autres PME ou ETI du secteur aéronautique désireuses de valider certains de leurs produits ou process.

Cet équipement ferait de la Technocité un site relativement unique en termes de capacité d’essais sur des machines de conversion d’énergie au sens large, du fait de la complémentarité avec les moyens d’essais existants chez Akira (moteurs et génératrices électriques, microturbines, moteurs à piston...).

La plateforme n’est pas uniquement centrée sur la filière aéronautique mais au contraire ouvre des perspectives sur d’autres domaines industriels cohérents avec notre territoire :

- Industrie navale : groupes électrogènes modernes, propulsion innovante...
- Énergies renouvelables marines : houlomoteur, hydrolien...
- Agriculture : turbines pour méthanisation
- Traitement des déchets : turbines pour récupération d’énergie incinération

Ces unités pilotes ont vocation à être dupliquées par la suite sur le territoire Pays Basque ou national. Dans le cadre de cette action Territoire d’Industrie, d’autres projets d’unités pilotes autour des thématiques de (i) l’énergie, (ii) la gestion de l’eau dans un environnement industriel et (iii) du traitement et de la réduction des déchets industriels pourront faire l’objet d’études de faisabilité, technique et économique.

Les entreprises industrielles du Pays Basque ont manifesté leur intérêt pour la démarche zéro déchet, zero waste, qui est une stratégie holistique de réduction de la quantité de déchets produits par la civilisation industrielle. Les entreprises du territoire souhaitent :

- Être sensibilisées à la démarche « Zero waste » en entreprise (salariés, conception, logistique, gestion des déchets, etc.) ;
- Réduire de manière significative le gaspillage en entreprise, avec en premier lieu une réduction de l'emploi de plastique dans les emballages entrants et sortants ou les objets à usage unique ;
- Mettre en œuvre des alternatives / produits de substitution permettant une réduction du volume de déchets et une réduction des coûts ;
- Développer des bonnes pratiques communes afin de tendre vers un territoire « zero waste » ;
- Créer de nouvelles filières de valorisation.

L'axe « **Tendre vers un territoire zéro déchet** » intègre les opérations suivantes :

### Étude « cartographie des déchets industriels » sur le territoire

Une étude sera réalisée auprès des industriels du territoire pour qualifier et quantifier les déchets produits par les industriels. Elle servira à dresser un bilan de la situation et à définir les actions prioritaires à mener et de détecter les potentiels d'échanges de ressources, de synergies, de mutualisation inter-entreprises (économie circulaire).

Concernant cette démarche d'économie circulaire, il est nécessaire de quantifier et de géolocaliser les ressources des entreprises à l'aide d'une cartographie interactive concernant les matières, la logistique, les équipements, les ressources humaines, etc.

### Recensement de solutions éco-responsables et des fournisseurs potentiels

La plateforme numérique « Territoire d'Industrie Pays Basque » présentera une partie dédiée aux solutions écoresponsables et permettra :

- De recenser, par catégorie, des solutions pour aider les entreprises à éviter ou réduire la production de déchets.
- De mettre en relation des industriels du Pays Basque qui ont formulé une appétence pour mutualiser certains achats (négociation des prix, groupement du transport, ..) auprès de fournisseurs de solutions durables / écoconçues.

### Challenge « Zéro Gaspillage »

Chaque année sera organisé un challenge « Zéro Gaspillage » suivant différentes thématiques (réduction/réutilisation du plastique dans les emballages et contenants, eau, énergie, ...).

Le challenge pourra prendre la forme d'un appel à manifestation d'intérêt pour accompagner les initiatives d'entreprises industrielles souhaitant entamer une démarche long terme de réduction des déchets et sera complété par différentes actions de sensibilisation à la réduction des déchets.



L'action « **Écoconception et seconde vie des produits** » vise à sensibiliser et engager les industriels dans une démarche d'écoconception en considérant une perspective cycle de vie de leurs produits.

### État des lieux sur le territoire

Après avoir consulté les différentes études qui auraient pu être menées sur le territoire autour des sujets d'écoconception, un diagnostic complémentaire ou actualisé, en fonction du niveau d'information disponible, sera réalisé auprès des entreprises productives du Pays Basque pour identifier (i) leur niveau d'engagement dans la démarche d'écoconception et les freins au développement de produits écoconçus (ressources, formation), (ii) les principales étapes dans le cycle de vie du produit ayant un impact fort sur l'environnement, (iii) les principaux flux de matières entrants et sortants.

Cet état des lieux permettra de hiérarchiser les sujets à traiter prioritairement sur le territoire (plastiques, solvants, produits de substitution, etc.)

### Base de données fournisseurs de produits de substitution

Constitution d'une base de données des fournisseurs de produits écosourcés : caractéristiques techniques, capacité de production (volume), usages et retour d'expériences, etc.

Ce recensement sera communiqué aux industriels et permettra, selon leurs appétences, d'envisager de nouveaux produits alternatifs, d'organiser des achats groupés.

### Journée de l'écoconception en Pays Basque

Une journée ou demi-journée de sensibilisation à l'écoconception sera organisée annuellement au sein de la Halle Créative de Saint-Jean-de-Luz.

Après une introduction sur les enjeux liés à l'écoconception (« Pourquoi fait-on de l'écoconception ? »), les sujets abordés lors de cette sensibilisation seront axés sur une thématique précise. Les industriels conviés seront sollicités sur la base de l'état des lieux effectué sur le territoire.

Les échanges devront notamment permettre de :

- Sensibiliser les dirigeants à l'écoconception
- Échanger autour des meilleurs pratiques en éco-conception et confection
- Initier des projets individuels ou collectifs/collaboratifs

### Accompagnement individuel

Un accompagnement par un cabinet conseil spécialisé dans l'écoconception et la seconde vie des produits sera proposé aux entreprises volontaires du territoire.

L'objectif est de sensibiliser et accompagner 10 entreprises par an.

### Appel à projet éco-innovation

La Communauté Pays Basque lance début juin 2021 un appel à projet Éco-innovation pour soutenir les entreprises souhaitant s'engager dans la transition écologique. L'appel à projet s'adresse aux TPE et PME souhaitant :

- Concevoir des produits ou services innovants, responsables et durables ;
- Faire évoluer leurs modes de production dans le respect de l'environnement ;
- Repenser leur stratégie vers un modèle économique à impact positif.

### **Grandes Halles Productives « Écoconception »**

Le projet consiste à réhabiliter les Grandes halles de la zone d'activité de Jalday à Saint Jean de Luz (ex Quiksilver) afin d'y implanter :

- Un accélérateur post Créaluz : accompagnement des entreprises en croissance dans la pépinière Créaluz
- Un hôtel d'entreprises productives « écoconception »
- Fablab Créaluz
- Implantation du CETIA : plateforme technologique sur les textiles innovant, circulaire et responsable

## Tableau de programmation de l'action

Opérations	Maitrise d'ouvrage	Partenaires	Calendrier	Budget Prévisionnel	Partenariats financiers	Indicateurs de suivi
FATALOOP : démonstrateur d'une boucle locale & énergétique sur le site Technocité	CAPB	Industriels	2023-2024	En cours de définition	En cours de définition	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en service de la boucle</li> <li>Nombre d'entreprises raccordées</li> </ul>
TURBOLAB : démonstrateur banc d'essai motorisation verte (hybride / électrique)	CAPB	ESTIA	2022-2023	2 450 000 €	État, Région, Feder	<ul style="list-style-type: none"> <li>Inauguration du démonstrateur</li> <li>Nombre d'entreprises utilisatrices</li> </ul>
Grande Halles Productives « Écoconception »	CAPB	Multiples	À définir	En cours de définition	En cours de définition	
Animations au sein de la pépinière atelier Créaluz	CAPB		2021	49 000 €	CAPB	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'animations</li> <li>Nombre d'entreprises sensibilisées</li> </ul>
Appel à projet éco-innovation	CAPB		2021	50 000 €	CAPB	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de lauréats</li> <li>Reconduction du dispositif</li> </ul>

Fiche Action N° 6.3	Orientation : Innover et changer de modèle économique	
	Accompagner le développement des filières de réemploi et de matériaux recyclés	
Sources	 European Energy Award®	 FORUM CLIMAT ACTION PAYS BASQUE SAMEDI 22 JUIN / BÉTHOUAIN - LARUNS
		 Conseil de Développement du Pays Basque Ipar Euskal Herriko Garapen Kontseilua

## Contexte et enjeux

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, la compétence gestion des déchets est partagée entre la Communauté Pays Basque pour le volet collecte et le syndicat Bil Ta Garbi pour le volet traitement. À titre d'information la production annuelle moyenne d'ordures ménagères par habitant au Pays Basque s'élève en 2020 à 285 kg, et la production globale de déchet par habitant s'élève à 626 kg. Malgré la baisse de la production d'ordures ménagères, la production individuelle globale reste relativement constante en raison de l'augmentation des déchets de déchetteries et de collecte sélective.

Cette fiche action s'inscrit dans le cadre des volets réemploi et réutilisation de la politique d'Économie Circulaire de la Communauté Pays Basque et du syndicat Bil Ta Garbi. L'objectif consiste à favoriser l'allongement de la durée d'usage des biens/produits et d'accompagner les changements de comportements de consommation permettant de remplacer l'achat de biens par des services (location, partage de biens et de services, etc.).

Décider d'offrir une seconde vie à un vêtement, un meuble ou un appareil, en le donnant, en le réparant ou en le vendant d'occasion plutôt que de le jeter constitue un geste de prévention.

Selon l'ADEME, le réemploi et la réutilisation portent actuellement sur environ 940 000 tonnes de produits et déchets. L'essentiel des tonnages relève de l'économie marchande (dépôts-achat vente et vente ou mise en relation en ligne) avec 750 000 tonnes en 2013 pour 189 000 tonnes dans le secteur de l'économie sociale et solidaire (ESS).

## Objectifs

<b>Objectifs opérationnels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Faire émerger de nouvelles filières de réemploi, de recyclage, de réparation</li> <li>▪ Augmenter le taux de réemploi et de valorisation des déchets du territoire</li> </ul>
<b>Objectifs NRJ/GES/QA</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Réduire les consommations énergétiques du service de collecte</li> <li>▪ Réduire les émissions du service collecte</li> <li>▪ Augmenter la production d'énergie renouvelable</li> </ul>
<b>Lien aux ODD</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Objectif n°11 : Villes et communautés durables</li> <li>▪ Objectif n° 12 : Consommation et production durables</li> </ul>

---

## **Descriptif de l'action**

Dans le cadre de la politique d'Économie Circulaire (programmes Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage et Label Économie circulaire) et du programme de modernisation des déchetteries :

### **Soutenir et développer l'émergence de zone de réemploi**

- Créer des zones de réemploi dans les déchetteries (Cf. Fiche Action 6.1)
- Accompagner l'émergence de gratuiterie.

### **Accompagner l'émergence et le développement de recycleries sur le territoire**

Étude de préfaisabilité sur Arcangues.

### **Accompagner l'émergence et le développement de nouvelles filières de réemploi et/ou de recyclage**

- Accompagner les porteurs de projets (animation, conseil, aide technique et financière)
- Accompagner l'émergence et la structuration de nouvelles filières de réemploi (ex : verre, plastique, textiles, plâtre etc.)
- Accompagner l'émergence et la structuration de nouveaux services de consommation collaborative : consigne du verre pour réemploi, location/collecte/lavage de couches lavables

### **Promouvoir et soutenir les initiatives de réparation**

## Tableau de programmation de l'action

Opérations	Maitrise d'ouvrage	Partenaires	Calendrier	Budget Prévisionnel	Partenariats financiers	Indicateurs de suivi
Soutenir et développer l'émergence de zone de réemploi	CAPB – BTG	En cours de définition	En cours de définition	En cours de définition	En cours de définition	Nombre de nouvelles zones de réemploi
Accompagner l'émergence et le développement de recycleries sur le territoire : étude de préfaisabilité sur Arcangues	CAPB – BTG	En cours de définition	En cours de définition	En cours de définition	En cours de définition	Nombre de nouvelles recycleries
Accompagner l'émergence et le développement de nouvelles filières de réemploi et/ou de recyclage	CAPB – BTG	En cours de définition	En cours de définition	En cours de définition	En cours de définition	Nombre de projets accompagnés Nombre de nouvelles filières
Promouvoir et soutenir les initiatives de réparation	CAPB – BTG	En cours de définition	En cours de définition	En cours de définition	En cours de définition	Nombre de projets/initiatives accompagnés

Fiche Action N° 6.4	Orientation : Innover et changer de modèle économique	
	Accompagner le développement de l'économie circulaire dans la filière du bâtiment et des travaux publics	
Sources		
	 Conseil de Développement du Pays Basque Ipar Euskal Herriko Garapen Kontseilua	

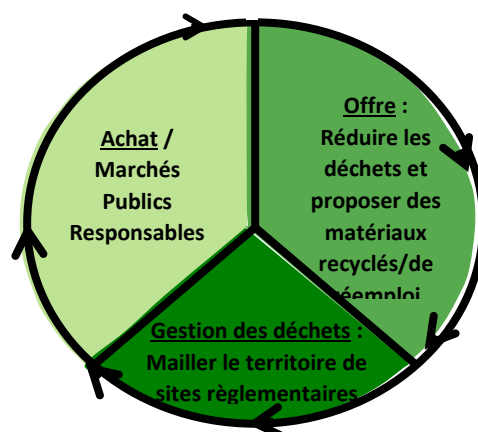
## Contexte et enjeux

Dans le cadre de la contractualisation avec l'ADEME d'un Contrat d'Objectif Déchets Économie Circulaire *Territoires Zéro Déchet Zéro Gaspillage*, le Syndicat avait relevé l'aspect stratégique du secteur du BTP.

En lien avec :

- Les nouvelles obligations réglementaires  
L'article 93 de la loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) du 18 août 2015 fixe l'objectif de valoriser, sous forme de matière, 70 % des déchets du secteur du bâtiment et des travaux publics (BTP) en 2020.
- Une nouvelle compétence  
Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, le Syndicat a pris la compétence « valorisation et traitement des déchets inertes autre que ménagers et assimilés ».
- La pénurie de site de valorisation et/ou de stockage des déchets inertes (constat du projet de plan BTP du département).

Le Syndicat a adopté en 2018, dans une dynamique d'économie circulaire, un Schéma Directeur des Déchets Inertes :



Cette action s'inscrit dans la continuité des différentes opérations d'ores et déjà engagés par Bil Ta Garbi et ses partenaires :

- Projet OpreVal BTP en partenariat avec Nobatek INEF 4 et le réseau des acheteurs publics responsables 3AR ;
- Formation « réemploi dans la construction » organisée par le cluster ODEYS ;
- Organisation des rencontres professionnelles « les journées de la commande publique et du BTP durable » ;
- Réalisation d'un fascicule et d'un clausier pour préparer des dossiers de consultation favorables à l'usage des matériaux recyclés et au réemploi dans le bâtiment avec l'accompagnement du réseau 3AR ;
- Partenariat avec la Cellule Économique Régionale de la Construction de Nouvelle-Aquitaine : enquêtes, évaluation des gisements de déchets inertes et des flux.

## Objectifs

<b>Objectifs opérationnels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lutter contre les dépôts sauvages et mailler le territoire de sites règlementaires de recyclage et sites de stockage des inertes</li> <li>• Valoriser 80% des déchets inertes pour limiter le recours au stockage</li> <li>• Réduire la production de déchets sur le territoire</li> <li>• Encourager la production locale &amp; l'utilisation de matériaux recyclés et de réemploi dans le BTP, dans une dynamique d'économie circulaire</li> <li>• Accompagner l'Intégration de la gestion des déchets dans les marchés publics de travaux</li> <li>▪ Accompagner l'insertion de clauses d'utilisation de matériaux réutilisés ou de réemploi dans les marchés publics du Bâtiment et dans les Travaux Publics</li> </ul>
<b>Lien aux ODD</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Objectif n°9 : Industrie, innovation et infrastructure</li> <li>▪ Objectif n°11 : Villes et communautés durables</li> <li>▪ Objectif n°12 : Consommation et production responsables</li> </ul>



---

## **Descriptif de l'action**

### **Écoconception & Réduction déchets**

- Favoriser l'émergence de Recycleries spécialisées dans les matériaux de construction et la dynamique de déconstruction :
  - Accompagnement de l'émergence de la recyclerie Patx'Ama
- Identifier les filières potentielles pour le territoire afin d'accompagner les acteurs économiques/les industriels à se lancer dans la fabrication des matériaux recyclés ou de réemploi, dans la continuité du partenariat avec Nobatek sur le projet OpreVal BTP

### **Favoriser la gestion responsable des déchets**

- Formaliser une convention de partenariat Bil Ta Garbi-EPFL Pays Basque portant sur 2 axes :
  - Animation et sensibilisation territoriales ;
  - Stratégie de réserve foncière.
- Adoption d'un Schéma des équipements entre Bil Ta Garbi, la Communauté Pays Basque et la Communauté des Communes Béarn des Gaves ;
- Création d'une cellule de concertation pour pallier les situations d'urgence ;
- Modification des documents d'urbanisme ;
- Poursuite de la recherche de site ;
- Communication sur le Schéma directeur des équipements.

### **Impliquer la commande publique comme le levier de ce processus d'économie circulaire**

- Développer les partenariats :
  - Partenariat avec le CNFPT et le réseau des acheteurs publics responsables 3AR pour inscrire des formations sur l'intégration des bonnes pratiques de gestion des déchets et de la commande de matériaux réutilisés et de réemploi dans les marchés publics de travaux.
  - Dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt Voirie Durable, accompagnement d'un marché exemplaire.
- En collaboration avec la CAPB travaux d'approfondissement des questions de traçabilité des déchets et d'utilisation de matériaux recyclés et de réemploi dans les marchés publics.

## Tableau de programmation de l'action

Opérations	Maitrise d'ouvrage	Partenaires	Calendrier	Budget Prévisionnel	Partenariats financiers	Indicateurs de suivi
Écoconception & Réduction déchets	BTG	En cours de définition	En cours de définition	En cours de définition	En cours de définition	
Favoriser la gestion responsable des déchets	BTG	CAPB CCBG EPFL	En cours de définition	En cours de définition	En cours de définition	
Impliquer la commande publique comme le levier de ce processus d'économie circulaire	BTG	3AR CNFPT	En cours de définition	En cours de définition	En cours de définition	

Fiche Action N° 6.5	Orientation : Innover et changer de modèle économique	
	Accompagner le déploiement de l'Eusko	
Sources	 European Energy Award®	 SAMEDI 22 JUIN / BÉTHOUAIN - LARUNS
		 Conseil de Développement du Pays Basque Ipar Euskal Herriko Garapen Kontseilua

## Contexte et enjeux

Le Pays Basque, grâce à une initiative citoyenne engagée en 2013 par l'association sans but lucratif Euskal Moneta, dispose d'un bel atout pour la transition écologique, sa monnaie locale, l'Eusko.

L'Eusko est un outil de relocalisation de l'économie du Pays Basque car il réoriente une partie du pouvoir d'achat local vers le commerce et les services de proximité, vers les producteurs locaux et les associations du territoire.

Le développement des échanges en monnaie locale conduit à l'intensification des relations commerciales de proximité et s'accompagne de bénéfices tant en termes économiques (fixation de la clientèle) qu'environnementaux (réduction des transports et de leurs émissions de gaz à effet de serre par le développement de circuits de proximité, relocalisation des achats, engagement des professionnels à améliorer leurs pratiques de valorisation des déchets,...) et sociétaux (lien social favorisé entre consommateurs, producteurs et commerçants, soutien à l'emploi local, soutien aux associations par le versement de 3% des achats réalisés en Eusko, développement de l'usage de la langue basque dans les commerces, les entreprises...).

La Communauté Pays Basque soutient, depuis 2018, le développement de l'eusko sur le territoire :

- Soutien financier de 75 000 € sur trois ans (2018-2021) apporté à l'association Euskal Moneta pour le déploiement de la monnaie locale et la massification de son usage. Ce soutien doit conduire l'association à trouver un modèle économique équilibré qui lui permette de poursuivre son action sur la base de ses seules recettes ;
- Développement de l'usage de l'Eusko au sein même de la Communauté Pays Basque. En adhérant à l'association en 2018, la collectivité a rejoint les acteurs du territoire déjà parties prenantes de la dynamique de l'Eusko (particuliers, entreprises et associations, municipalités). Elle s'est engagée à organiser progressivement le paiement en Eusko de ses recettes publiques. Ainsi, en 2019 et 2020, plusieurs régies communautaires (régies culture et piscines) ont été équipées de terminaux de paiement en Eusko. Enfin, la Communauté Pays Basque a mis en place, en 2019 également, un dispositif permettant le paiement, aux élus communautaires qui le souhaitent, de tout ou partie de leur indemnité en Eusko. Ce dispositif a été reconduit en 2020 lors de l'installation du nouvel exécutif.

Sur ce volet interne à la collectivité, l'enjeu, pour les prochaines années, réside dans la consolidation et le déploiement progressif des solutions expérimentées, tant en termes d'encaissement de recettes que de paiement de créances. À l'échelle du territoire, il s'agira pour la Communauté Pays Basque de poursuivre son accompagnement d'Euskal Moneta et des acteurs de l'écosystème « monnaie locale », notamment dans l'étude de dispositifs complémentaires s'appuyant sur la monnaie locale et agissant comme leviers de la transition écologique et énergétique.

## Objectifs

<b>Objectifs opérationnels</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Développer en interne l'usage de l'Eusko et les bénéfices de transition écologique et énergétique associés</li><li>▪ Poursuivre le partenariat collectivité – association Euskal Moneta autour des objectifs communs de transition écologique et énergétique</li></ul>
<b>Objectifs NRJ/GES/QA</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Réduire l'impact climat–air–énergie des activités économiques du territoire</li></ul>
<b>Lien aux ODD</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Objectif n°8 : Travail décent et croissance économique</li><li>▪ Objectif n°11 : Villes et communautés durables</li><li>▪ Objectif n°12 : Consommation et production responsables</li><li>▪ Objectif n°13 : Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques</li></ul>

## Descriptif de l'action

Dans la continuité de l'action initiée par la Communauté Pays Basque, il s'agira de :

- Poursuivre le déploiement progressif de l'usage de l'Eusko dans les régies communautaires. Les régies générant le plus de recettes seront prioritairement équipées et formées. Une communication appropriée sera également conduite afin d'accompagner la mise en place de ce nouveau service.
- Poursuivre le déploiement progressif de l'utilisation de l'Eusko par les créanciers de la collectivité, par l'identification parmi ceux-ci de cibles prioritaires, une communication adaptée à leur rencontre et la mise en place effective des dispositifs ad hoc.
- Témoigner de l'action de la Communauté Pays Basque auprès des autres collectivités du territoire (effet d'entraînement recherché).

La Communauté Pays Basque réfléchira par ailleurs, après expiration du soutien financier octroyé à Euskal Moneta, aux modalités de poursuite de son partenariat avec l'association. De nouveaux projets pourront alors être étudiés en s'appuyant sur l'expérience acquise et sur les compétences et champs légitimes d'intervention des deux partenaires, avec, pour objectif, la transition écologique et énergétique du Pays Basque.

La proposition « Accompagner la création d'un outil de financement de la transition écologique et solidaire en s'appuyant sur l'Eusko » réalisée par le Conseil de Développement pourrait ainsi être étudiée afin de sécuriser l'investissement d'une partie du fonds de réserve de l'Eusko dans des projets locaux de Transition écologique et solidaire.

## Tableau de programmation de l'action

Opérations	Maitrise d'ouvrage	Partenaires	Calendrier	Budget Prévisionnel	Partenariats financiers	Indicateurs de suivi
Développement de l'usage de l'eusko Volet interne	CAPB	Association Euskal Moneta	2026	NC	NC	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de régies communautaires encaissant en Eusko</li> <li>Volume d'Eusko encaissés par les régies</li> <li>Nombre et montant de créances indirectement versées en Eusko</li> </ul>
Développement de l'usage de l'eusko Volet territoire	CAPB	Association Euskal Moneta	2021-2022	35 000€	En cours	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre d'utilisateurs de l'Eusko (particuliers, autres)</li> <li>Nombre de professionnels adhérents</li> <li>Nombre de collectivités adhérentes</li> </ul>
Création d'un outil de financement de la transition écologique et solidaire en s'appuyant sur l'Eusko	À définir	À définir	À définir	À définir	À définir	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réalisation d'une étude de faisabilité</li> </ul>




# PLAN CLIMAT PAYS BASQUE

## *Plan Climat-Air-Énergie Territorial*

### **Plan d'actions**

#### **Axe 7 :**

Augmenter la production  
d'énergies renouvelables :  
couvrir les besoins par la  
valorisation des ressources  
locales

Fiche Action N° 7.1	Orientation : Devenir un territoire à énergie positive à 2050		
	Élaborer et mettre en œuvre un plan pluriannuel de développement des énergies renouvelables du territoire		
Sources	 European Energy Award®	 SAMEDI 22 JUIN / BERROKAIN - LARUNS	 Conseil de Développement du Pays Basque Ipar Euskal Herriko Garapen Kontseilua

## Contexte et enjeux

Le Plan Climat fixe pour le Pays Basque l'objectif de devenir un territoire à énergie positive à horizon 2050. Cela passe par une politique de sobriété visant à réduire considérablement les consommations énergétiques liées notamment aux transports et aux bâtiments.

De façon concomitante, il s'agit aussi de développer massivement la production d'énergie renouvelable locale.

À cette fin et à courte échéance, la Communauté Pays Basque souhaite s'appuyer en priorité sur les filières existantes et matures dont les potentiels sont connus. Pour autant, elle accompagne des projets de recherche/innovation pour étudier toutes les filières mobilisables afin de diversifier les sources de production.

En 2019, la production d'énergie sur le territoire du Pays Basque s'établissait à 780,7 GWh, représentant 12,2% des consommations d'énergie finale du territoire. Pour rappel, l'objectif fixé dans la Loi de Transition Énergétique prévoit de porter la part des EnR (Energies renouvelables) à 32% en 2030 au niveau national.

Le scénario d'un territoire à énergie positive à 2050 retenu pour le Pays Basque suppose une production à atteindre de 3 249 GWh d'énergie pour couvrir la consommation projetée du territoire. Entre 2020 et 2050, le territoire doit augmenter la production d'énergies renouvelables à hauteur de 2469 GWh.

Dans cet objectif de massification de la production d'énergie renouvelable, la Communauté Pays Basque souhaite mettre en place un plan pluriannuel de développement des énergies renouvelables autour des technologies matures dans un premier temps, puis en s'appuyant sur le développement de nouvelles technologies en cours de développement dans un deuxième temps.

## Objectifs

<b>Objectifs opérationnels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Organiser et coordonner le développement des EnR</li> <li>▪ Création d'emplois locaux non délocalisables</li> </ul>
<b>Objectifs NRJ/GES/QA</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Produire de l'énergie renouvelable localement</li> </ul>
<b>Lien aux ODD</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Objectif n°7 : Énergie propre et d'un coût abordable</li> <li>▪ Objectif n°11 : Villes et communautés durables</li> </ul>

## Descriptif de l'action

Le plan pluriannuel sera composé de deux volets : le premier fléchant les projets par filières matures, le second visera la recherche-développement pour les énergies de demain.

Pour les énergies renouvelables matures localement, le plan pluriannuel de développement a pour objet de préciser le nombre de projets et leur localisation pour exploiter les gisements d'énergie identifiés. Associé à la temporalité des projets, le plan indiquera les montants de chaque étape des projets.

Le Plan Pluriannuel de Développement des énergies renouvelables sera le document directeur du développement des EnR et impliquera les acteurs du territoire déjà engagés dans le domaine. Il sera présenté sous forme d'un tableau de bord précisant le calendrier, détaillant chaque étape de projet. Il permettra d'établir un budget de fonctionnement et d'investissement par année et par projet.

À moyen terme (2023), le PPI ENR sera le support de travail pour l'Agence Territoriale de l'Énergie (Cf. Fiche Action 8.5 « Créer une agence territoriale de l'énergie (sobriété – efficacité – énergies renouvelables) »). Cet outil développera, sur le volet énergies renouvelables, un service d'ingénierie technique et financière, avec une capacité importante d'investissement.

Afin de préparer ce PPI ENR, la Communauté engage plusieurs actions.

### Préfiguration d'un Contrat de développement EnR thermiques

Dans l'optique de signer un Contrat de développement des EnR thermiques avec l'ADEME, la Communauté Pays Basque en lien avec la COFOR mène un premier travail de recensement de projets et sites potentiels pouvant accueillir une chaufferie bois, une installation solaire thermique, une installation de géothermie, ou éventuellement une installation de valorisation de chaleur fatale ou de valorisation de biogaz.

Le contrat de développement EnR se formalise via un accord-cadre de partenariat entre l'ADEME et la collectivité pour une période de 3 ans, éventuellement renouvelable. Il permet de soutenir financièrement en mobilisant le Fonds Chaleur la réalisation de groupes de projets ENR thermiques, 10 opérations à minima sous maîtrise d'ouvrage publique et/ou privée.

Le contrat de développement permettra à la Communauté Pays Basque de proposer un accompagnement sur :

- Les actions d'animation, de prospection et de mobilisation des acteurs ;
- Les études de faisabilité ;
- Les missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage ;
- Les investissements.

Avant de signer le contrat avec l'ADEME, la Communauté Pays Basque réalisera une étude de préfiguration permettant d'établir une première maquette de projets d'énergies renouvelables thermiques du territoire.



## Élaboration d'un schéma directeur des énergies

À moyen terme, la Communauté souhaite élaborer un Schéma Directeur des Énergies, document de cadrage territorial du développement des EnR. Il impliquera les acteurs du territoire déjà engagés dans le domaine. À courte échéance et dans le cadre de ses travaux en partenariat avec l'AREC et l'AUDAP, la Communauté va élaborer des premières cartes géographiques précisant les gisements, les projets en cours de développement pour les différentes filières.

## Développement des énergies renouvelables émergentes

Pour permettre de diversifier son mix énergétique à moyen terme, la Communauté s'implique dans la recherche-développement de solutions émergentes.

Trois axes de travail se dégagent sur les énergies renouvelables émergentes :

- **L'houlomoteur :**

Dès 2020, la Communauté s'est impliquée aux côtés de la Région Nouvelle-Aquitaine dans un Partenariat d'Innovation d'un projet houlomoteur. L'objectif est de sélectionner un site propice à l'installation potentielle d'une ferme houlomotrice dans la zone côtière sud aquitaine, et de caractériser finement cette zone par un effort ciblé de mesure et de modélisation.

- **L'hydrogène :**

Une étude d'opportunité de la mise en place d'un écosystème autour de l'hydrogène sera réalisée. L'émergence à la fois des infrastructures de production et de distribution d'hydrogène ainsi que de nouveaux usages seront les objectifs de cette étude.

- **L'éolien :**

Une étude d'opportunité au niveau territoire sur le gisement et les conditions réglementaires de développement de l'éolien sera réalisée. Plusieurs projets n'ayant pas abouti sur le territoire, l'accent sera mis sur l'analyse réglementaire.

Cette action dans son ensemble a vocation à s'articuler et à nourrir les travaux de l'Agence Territoriale de l'Énergie (cf. Fiche Action 8.5 « Créer une agence territoriale de l'énergie (sobriété – efficacité – énergies renouvelables) »).

## Tableau de programmation de l'action

Opérations	Maitrise d'ouvrage	Partenaires	Calendrier	Budget Prévisionnel	Partenariats financiers	Indicateurs de suivi
Préfiguration Contrat de développement des EnR thermiques	CAPB	COFOR, ADEME, acteurs économiques, Offices publiques	2021	25 000 €	ADEME	Nombre de kW d'EnR installé
Préfiguration du Schéma directeur des Énergies des pôles intérieurs	CAPB	AREC, AUDAP	2021-2022	25 000 €		
Projet houlomoteur	CAPB et région NA	Région Nouvelle Aquitaine, EuroRégion Aquitaine Euskadi, Port de Bayonne	2021-2022		Région, Feder	Nombre de kW d'EnR potentiel
Étude d'opportunité hydrogène	CAPB		2021	20 000 €		
Étude d'opportunité éolien	CAPB		2023	20 000 €		Nombre de kW d'EnR potentiel

Fiche Action N° 7.2	Orientation : Devenir un territoire à énergie positive à 2050	
	Animer le développement du solaire	
Sources		
		 Conseil de Développement du Pays Basque Ipar Euskal Herriko Garapen Kontseilua

## Contexte et enjeux

L'énergie solaire permet la production d'électricité (solaire photovoltaïque) ou de chaleur (solaire thermique). Ces deux filières représentent aujourd'hui moins de 5% de la production d'énergie renouvelable à l'échelle du Pays Basque. D'après les données de l'AREC, la production d'électricité grâce au solaire photovoltaïque est de 27 GWh (soit 3% de la production d'énergie renouvelable du territoire) et la production de chaleur grâce au solaire thermique est estimée à 7 GWh (soit 1% de la production d'énergie renouvelable du territoire).

Afin d'affiner le potentiel de développement de ces énergies, la Communauté Pays Basque a réalisé en 2019 un cadastre solaire. Le cadastre solaire est un outil numérique qui permet de valoriser le potentiel d'énergie solaire d'un territoire en identifiant précisément les toitures pouvant accueillir des installations. Il permet de simuler pour chaque toiture la pertinence d'une installation solaire à travers une estimation de sa rentabilité.

Le cadastre solaire du Pays Basque a permis d'identifier 22 899 431 m<sup>2</sup> de toitures exploitables pour la mise en place de panneaux solaires (thermique et photovoltaïque) et un potentiel de production du solaire photovoltaïque sur toiture de [613 ; 1 226] GWh/an et du solaire thermique de [137 ; 274] GWh/an.

De plus, l'étude de potentiel réalisée dans le cadre du Plan Climat a permis d'identifier un gisement complémentaire portant sur les installations au sol (centres d'enfouissement technique (CET), les carrières et des parkings) de [103 ; 207] GWh/an.

Par ailleurs, des acteurs locaux comme la société citoyenne I-ENER portent une démarche pour le développement des énergies renouvelables du territoire. La Communauté Pays Basque et plusieurs communes du territoire ont mis à disposition plusieurs toitures pour soutenir l'action de cette société citoyenne comptant plusieurs centaines de citoyens actionnaires.

## Objectifs

<b>Objectifs opérationnels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Création d'emplois locaux non délocalisables</li> </ul>
<b>Objectifs NRJ/GES/QA</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Produire de l'énergie renouvelable localement</li> </ul>
<b>Objectifs d'adaptation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Développer des projets d'ombrières solaires combinant la production d'EnR et la protection / au soleil</li> </ul>
<b>Lien aux ODD</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Objectif n°7 : Énergie propre et d'un coût abordable</li> <li>Objectif n°11 : Villes et communautés durables</li> </ul>

---

## **Descriptif de l'action**

La Communauté, pour le développement du mix énergétique local, fait la part belle à la production d'électricité à partir du solaire photovoltaïque. Dans ce cadre, elle souhaite mettre en place un dispositif de soutien au développement d'installations.

### **Mise en place d'une prime solaire**

En complément des aides de l'État et de la Région et afin de booster l'installation de dispositifs de production d'énergies solaires sur son territoire, la Communauté va créer un dispositif d'aides pour accompagner les particuliers, en priorité, dans le financement de dispositifs vertueux de production d'énergies électrique et/ou thermique à partir de l'énergie solaire.

Dès 2021, la Communauté va expérimenter la mise en place du « coup de pouce » solaire via son fond d'accompagnement des acteurs de la transition (Cf. Fiche Action 8.7 « Pérenniser le fonds de soutien en faveur de la transition écologique et énergétique »).

Dans ce cadre, la Communauté Pays Basque propose une opération de soutien pour l'installation de panneaux photovoltaïques et hybrides sur toiture existante, avec un maximum et un minimum de puissance et de surface. Cette aide sera destinée aux particuliers pour l'installation de panneaux PV pour de l'autoconsommation.




### **Équiper en panneaux solaires les surfaces au sol polluées ou artificialisées**

Le deuxième gisement pour l'équipement des panneaux solaires sont les sols artificialisés et/ou pollués (sites d'enfouissement de déchets, parkings, ...). La Communauté Pays Basque engagera des opérations, notamment pour accompagner le développement de projets d'envergure de centrales au sol sur les sites déjà identifiés.

La Communauté souhaite jouer un rôle central aux côtés des citoyens dans le développement des projets d'énergies renouvelables (EnR) sur leur territoire. Au-delà de ses aides directes aux acteurs ou de ses actions sur son patrimoine, elle souhaite via l'Agence Territoriale de l'énergie soutenir les étapes de développement nécessaires aux projets jusqu'à s'impliquer directement et financièrement dans des projets de proximité, et en participant à leur gouvernance.

## Tableau de programmation de l'action

Opérations	Maitrise d'ouvrage	Partenaires	Calendrier	Budget Prévisionnel	Partenariats financiers	Indicateurs de suivi
Mise en place d'une prime solaire	CAPB		2022-2027	1 200 000 €		kWc installé par an
Équiper en panneaux solaires les surfaces dont le sol est pollué ou artificialisé – Parkings	Syndicat des Mobilités		2022-2027			kWc installé par an
Équiper en panneaux solaires les surfaces dont le sol est pollué ou artificialisé – CET	Bil Ta Garbi		2022-2027			kWc installé par an

Fiche Action N° 7.3	Orientation : Devenir un territoire à énergie positive à 2050	
	Soutenir la production d'hydroélectricité actuelle et étudier les perspectives de développement	
Sources		
	 Conseil de Développement du Pays Basque Ipar Euskal Herriko Garapen Kontseilua	

## Contexte et enjeux

L'énergie hydraulique est créée par le mouvement de l'eau : chutes d'eau, cours d'eau, courants marins, marée, vagues. L'énergie du mouvement de l'eau est transformée par plusieurs conversions en énergie électrique puis envoyée sur le réseau.

La filière hydroélectrique produit près de 111,27 GWh par an. C'est la première source de production d'électricité renouvelable en Pays Basque. La puissance installée est de 46,2 MW répartie sur 31 installations. Les communes de Licq-Athérey, de Larrau et de Charrite-de-Bas possèdent les installations les plus importantes en termes de puissance et de production.

En 2019, la Communauté Pays Basque a réalisé une étude technique pour évaluer le potentiel hydroélectrique mobilisable sur le territoire. Cette dernière a révélé un potentiel théorique d'augmentation de la production d'énergie hydroélectrique de 112%. La phase 1 de l'étude a été dédiée aux sites non équipés (seuils/moulins) pour lesquels il s'agit de mettre en évidence le potentiel mobilisable de chaque site. Elle porte sur 111 moulins et seuils non équipés identifiés par différentes données d'entrées. Cette liste n'est pas exhaustive. La phase 2 a permis de recenser les capacités actuelles et les suréquipements envisageables en fonction des capacités résiduelles et des enjeux environnementaux. Enfin, la phase 3 a consisté en la mise en place d'une stratégie technique « gagnant-gagnant ».

En complément, la Communauté a lancé une consultation juridique auprès du cabinet d'avocats Huglo-Lepage afin de faire le point sur la législation sur l'hydroélectricité pour la mise en place d'une stratégie de maintien et de développement de l'hydroélectricité sur son territoire.

## Objectifs

<b>Objectifs opérationnels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Maintien d'emplois locaux non délocalisables</li> </ul>
<b>Objectifs NRJ/GES/QA</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Produire de l'énergie renouvelable localement</li> </ul>
<b>Objectifs d'adaptation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Maintenir la continuité écologique de l'eau</li> </ul>
<b>Lien aux ODD</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Objectif n°7 : Énergie propre et d'un coût abordable</li> <li>▪ Objectif n°11 : Villes et communautés durables</li> </ul>

---

## **Descriptif de l'action**

Pour la Communauté Pays Basque, les deux enjeux écologiques que représentent d'une part le maintien de la production hydroélectrique dans le mix énergétique local et d'autre part la continuité écologique des cours d'eau pour préserver la biodiversité sont d'intérêt général et concourent tous deux aux objectifs du Plan Climat sur les champs de l'atténuation et de l'adaptation au changement climatique.

La consultation juridique confiée au cabinet Huglo-Lepage a permis de guider la Communauté Pays Basque dans une recherche d'équilibre afin de donner un plein effet au principe de conciliation des différents intérêts prévus au titre de l'article L.211-1 du code de l'environnement.

Dans ce cadre, la Communauté Pays Basque souhaite apporter un soutien politique, technique et financier aux porteurs de projet de pico et microcentrales du territoire qui inscriront leur action dans le respect de la nécessaire continuité écologique des cours d'eau.

Elle soutiendra ainsi les actions des acteurs visant à :

- **Maintenir la production actuelle :**

Accompagner les producteurs d'hydroélectricité afin de permettre le maintien de la production au niveau actuel (mise en conformité des centrales hydroélectriques).

- **Optimiser/Améliorer la production actuelle :**

Accompagner l'amélioration des centrales hydroélectriques au cas par cas :




- Amélioration du rendement ou des installations pour turbiner au maximum de l'autorisation ;
- Modification de l'autorisation en prélevant le débit maximum possible hydrologiquement tout en conservant le débit réservé actuel ;
- Diminution du débit réservé à 1/10ème du module ;
- Turbinage de la portion du débit réservé ne servant pas à des ouvrages de continuités (passes et dévalaisons) ;
- Autres.

- **Développer la production :** Remise en état des moulins pour la production hydroélectrique.

## Tableau de programmation de l'action

Opérations	Maitrise d'ouvrage	Partenaires	Calendrier	Budget Prévisionnel	Partenariats financiers	Indicateurs de suivi
Soutien aux mesures visant le maintien, l'amélioration voire le développement de projets hydroélectriques	CAPB	État – Région – Agence de l'eau Adour Garonne	2022-2024	320 000 €		Nombre KWh produits/an



Fiche Action N° 7.4	Orientation : Rendre possible des modes de vie et des activités bas carbone pour tous	
	Développer les réseaux de chaleur et de récupération de chaleur fatale	
Sources		
		 Conseil de Développement du Pays Basque Ipar Euskal Herriko Garapen Kontseilua

## Contexte et enjeux

Que ce soit dans les principales zones urbaines ou dans les bourgs ruraux du Pays Basque, de nombreuses localités disposent d'un niveau de densité thermique qui justifie une réflexion d'implantation de réseaux de chaleur. Dès lors que sur un périmètre limité, les besoins de chauffage sont concentrés (équipements publics, logements collectifs, maison de retraite...), la légitimité économique d'une production mutualisée de chaleur peut être avérée.

Le Syndicat National du Chauffage Urbain et de la Climatisation Urbaine accompagné de la Fédération des Services Énergie Environnement ont publié les cartes de consommation de chaleur au niveau du Pays Basque. En se basant sur ces données et sur le potentiel de production de chaleur renouvelable, des zones de développement de réseaux de chaleur à étudier sont ciblées.

Par ailleurs, la récupération et la valorisation de la chaleur fatale issue de l'industrie constituent un potentiel d'économies d'énergie à exploiter. Cette énergie est appelée « chaleur fatale ». Elle peut se matérialiser sous différentes formes : rejets gazeux, liquides et diffus qui présentent une facilité de récupération. La récupération de la chaleur fatale peut être envisagée de deux façons, soit par une valorisation en interne pour répondre à des besoins de chaleur propres à l'entreprise ; soit par une valorisation en externe pour répondre à des besoins de chaleur d'autres entreprises, ou plus largement, d'un territoire, via un réseau de chaleur.

Il est complexe de mobiliser des données fines sur le potentiel de récupération de la chaleur fatale. Pour estimer un premier gisement d'établissements, le diagnostic du Plan Climat s'est basé sur les installations ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement). Cela a permis d'identifier 21 établissements qui nécessiteraient une étude plus approfondie pour estimer le gisement de récupération de chaleur fatale.

## Objectifs

<b>Objectifs opérationnels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Création d'emplois locaux non délocalisables</li> <li>▪ Participer au développement d'une filière locale de bois énergie</li> </ul>
<b>Objectifs NRJ/GES/QA</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Produire de l'énergie renouvelable localement</li> <li>▪ Économiser/optimiser l'énergie des process industriels</li> </ul>
<b>Objectifs d'adaptation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Promotion des forêts locales</li> </ul>
<b>Lien aux ODD</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Objectif n°7 : Énergie propre et d'un coût abordable</li> <li>▪ Objectif n°11 : Villes et communautés durables</li> </ul>

---

## **Descriptif de l'action**

Accompagnée par ses partenaires que sont l'ADEME, l'AMORCE et la COFOR 64, la Communauté Pays Basque souhaite analyser les sites à plus forte densité de consommation de chaleur et étudier les formes de mutualisation de production de chaleur renouvelable ou de récupération de chaleur fatale.

### **Développer les réseaux de chaleur/froid sur le territoire**

Après une première approche de son territoire et la localisation des sites à forte densité de consommation de chaleur, la Communauté agit à deux niveaux :

À la suite d'étude d'opportunité menée par la COFOR 64, la Communauté réalise pour les communes volontaires des études de faisabilité.

La Communauté accompagnera les communes souhaitant étudier et mettre en place des moyens de chauffage via la mutualisation des moyens de chauffage.

À courte échéance, elle a prévu d'engager des études de faisabilité de réseau de chaleur sur les communes de Hasparren, d'Ustaritz et de Baigorri.

Sur le territoire littoral présentant des continuités urbaines plus nombreuses, la Communauté mènera un travail d'identification plus global des zones à enjeux pour guider la réalisation d'études de faisabilité qui pourront concerner une mutualisation sur des zones d'une ou de plusieurs communes.

La Communauté a réalisé une étude en collaboration avec la commune de Cambo pour créer un réseau de chaleur bois/solaire. Les études étant finalisées et concluantes, il s'agit d'affiner la maîtrise d'ouvrage pour la construction et l'exploitation du réseau.

### **Étudier les sites de boucle de chaleur**

Dans le cadre de la récupération de la chaleur fatale une première analyse permettra de localiser les équipements industriels qui peuvent être des émetteurs de chaleur à valoriser. Les conditions de valorisation de cette chaleur – avec un coût de fourniture compétitif – dépendent à la fois de la proximité de consommateurs de chaleur et de nombreuses problématiques techniques (température, régularité de l'émission de chaleur (cycles de production), impacts de la récupération sur le process, etc.).

Dans un deuxième temps, le potentiel consommateur autour de la production sera étudié dans le but de créer des boucles de chaleur.

## Tableau de programmation de l'action

Opérations	Maitrise d'ouvrage	Partenaires	Calendrier	Budget Prévisionnel	Partenariats financiers	Indicateurs de suivi
Étude de faisabilité de réseau de chaleur (Hasparren, Ustaritz, Baigorri)	CAPB	COFOR, ADEME, communes	2021	21 000 €		Nombre d'installations et puissance
Étude d'opportunité et faisabilité littoral	CAPB	ADEME, AMORCE, COFOR, communes	2022	80 000 €		Nombre d'installations et puissance
Réaliser un réseau de chaleur à Cambo-les-Bains	À définir	ADEME, région	2023	3 000 000 €		
Étude de gisement des boucles de chaleur	CAPB	ADEME, AMORCE, COFOR, communes, industriels	2023			Nombre d'installations et puissance

Fiche Action N° 7.5	Orientation : Devenir un territoire à énergie positive à 2050	
	Accompagner le développement de projets de méthanisation	
Sources		
	 Conseil de Développement du Pays Basque Ipar Euskal Herriko Garapen Kontseilua	

## Contexte et enjeux

La Communauté Pays Basque souhaite devenir un territoire à énergie positive à horizon 2050. Cela passe dans un premier temps par une politique de sobriété visant à réduire considérablement les consommations énergétiques. Dans un deuxième temps, elle souhaite développer massivement la production d'énergie renouvelable locale. Pour cela, la Communauté Pays Basque souhaite principalement s'appuyer sur les filières existantes et dont les potentiels sont connus, elle souhaite également étudier toutes les filières mobilisables afin de diversifier les sources de production.

À ce jour il existe trois sites de méthanisation sur le territoire, pour une production totale de 18 GWh :

- Le site CANOPIA, qui méthanise les ordures ménagères (Syndicat Bil Ta Garbi) ;
- Le site Zaluaga, dont le méthane est issu des déchets enfouis sous le sol (Syndicat Bil Ta Garbi) ;
- La ferme EARL Bixtan, méthanisation des effluents agricoles.

Le diagnostic du potentiel d'énergies renouvelables réalisé dans le cadre Plan Climat-Air-Énergie territorial de la Communauté Pays Basque a révélé un potentiel de 284 GWh d'énergie issue de la méthanisation.

Le gisement est principalement issu de l'agriculture. En effet, l'activité d'élevage en Pays Basque est importante et donc permet d'avoir un gisement considérable pour la méthanisation. Par ailleurs, les boues issues des stations d'épuration (STEP) ont également du potentiel mais à une échelle inférieure (4% du gisement total).

## Objectifs

<b>Objectifs opérationnels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Créer une filière locale de biogaz/méthanisation</li> <li>▪ Création d'emplois locaux non délocalisables</li> </ul>
<b>Objectifs NRJ/GES/QA</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Produire de l'énergie renouvelable localement</li> </ul>
<b>Objectifs d'adaptation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Créer une filière de méthanisation adaptée au territoire</li> </ul>
<b>Lien aux ODD</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Objectif n°7 : Énergie propre et d'un coût abordable</li> <li>▪ Objectif n°10 : Inégalités réduites</li> <li>▪ Objectif n°11 : Villes et communautés durables</li> </ul>

---

## **Descriptif de l'action**

Au niveau de la Nouvelle-Aquitaine, la Région Nouvelle-Aquitaine et l'ADEME ont créé le dispositif Methan-Action pour accompagner tous les projets de méthanisation. Avec l'appui du réseau et de ses partenaires, la Communauté Pays Basque a élaboré en 2020 une note de cadrage permettant de faire le point sur les différents procédés de méthanisation agricoles existants et de présenter des retours d'expériences.

Les unités de méthanisation analysées montrent que chaque exploitant ou groupement d'exploitants a eu une approche différente de la méthanisation : diversification des revenus, résolution de problème d'odeur de l'épandage des effluents, recherche d'autonomie énergétique.

L'objectif de ce premier tour d'horizon était de rassembler, de la manière la plus objective possible les atouts mais aussi les points de vigilance sur les impacts potentiels des projets de méthanisation. En effet, la Communauté souhaite soutenir des projets de méthanisation compatibles avec les objectifs qualitatifs qu'elle se fixe pour l'agriculture sur son territoire. L'équilibre entre le maintien d'une agriculture de qualité et la mobilisation des gisements d'effluents à des fins énergétiques sera regardé, et elle assortira son accompagnement de projets de « garde-fous ».

### **Étude d'opportunité Méthanisation agricole**

En première approche, la Communauté va expérimenter l'accompagnement d'une étude sur une commune volontaire de son territoire, Ossès, pour accompagner un groupe d'agriculteurs sur un projet de méthanisation adapté au contexte local.

### **Programme de soutien**

Pour donner suite aux résultats de la première démarche, la Communauté mettra en place un programme visant à :

- Créer une animation autour de la méthanisation agricole en Pays Basque adaptée au contexte local.
- Accompagner des études de faisabilité pour l'émergence de projets locaux.
- Aider à l'investissement de méthanisation agricole adaptée au territoire.

## Tableau de programmation de l'action

Opérations	Maitrise d'ouvrage	Partenaires	Calendrier	Budget Prévisionnel	Partenariats financiers	Indicateurs de suivi
Études d'opportunité Méthanisation agricole	CAPB	Région, ADEME, communes, collectifs d'éleveurs	2021-2022	20 000 €		
Programme de soutien	CAPB	Région, ADEME	2022-2027			Nombre de kW installé




# PLAN CLIMAT PAYS BASQUE

## *Plan Climat-Air-Énergie Territorial*

### **Plan d'actions**

#### **Axe 8 :**

**Coopérer : piloter et animer  
l'action partenariale et locale**

Fiche Action N° 8.1	Orientation : Partager connaissances et expériences de transition pour Agir ensemble	
	Animer une gouvernance transversale et partenariale du Plan Climat Pays Basque	
Sources	 European Energy Award®	 FORUM CLIMAT ACTION PAYS BASQUE SAMEDI 22 JUIN / BEHOAIN - LARUNS
	 Conseil de Développement du Pays Basque Ipar Euskal Herriko Garapen Kontseilua	

## Contexte et enjeux

Sur la période 2018-2019 et afin d'élaborer le Plan Climat Pays Basque, la Communauté Pays Basque a mis en place 3 instances de gouvernance :

- Le Comité de pilotage :

Composé des élus siégeant au Conseil exécutif et des dix ambassadeurs territoriaux, le comité de pilotage a assuré le suivi et la validation des différentes phases d'élaboration du Plan Climat. Les Ambassadeurs territoriaux, élus choisis au sein des pôles territoriaux, ont eu pour mission d'animer la concertation territoriale.

- Le Comité d'engagement :

Il rassemblait autour du Président, la Vice-présidente TEE&AC, le Vice-président à la Mobilité, le Vice-président à l'Aménagement, la Vice-présidente à l'Économie, le Vice-président à l'Habitat, la Vice-présidente en charge des Ressources humaines, le Conseiller délégué en charge du Tourisme, la Conseillère communautaire en charge du suivi de la qualité de l'air, de la lutte contre le bruit et de la protection du patrimoine naturel. Le comité d'engagement a assuré la coordination de la démarche avec les politiques publiques communautaires et préparé les grands arbitrages stratégiques.

- Le Comité partenarial :

Constitué d'élus volontaires, de partenaires institutionnels (État et Agences, Région, Département, Syndicats), des chambres consulaires, d'associations et d'une délégation du Conseil de développement. Le Comité partenarial a été réuni à chaque étape clé de l'élaboration afin de partager les diagnostics et enjeux portés par le Plan Climat, coconstruire la stratégie et le programme d'actions, être relais de diffusion de la démarche.

## Objectifs

Objectifs opérationnels	▪ Impliquer l'ensemble des parties prenantes du territoire dans l'animation du Plan Climat
Objectifs NRJ/GES/QA	▪ Sans objet
Objectifs d'adaptation	▪ Sans objet
Lien aux ODD	▪ Objectif n°17 : Partenariats pour la réalisation des objectifs



## Descriptif de l'action

Pour la mise en œuvre et le suivi évaluation du Plan Climat, la Communauté Pays Basque pérennise la gouvernance mise en place pour son élaboration.

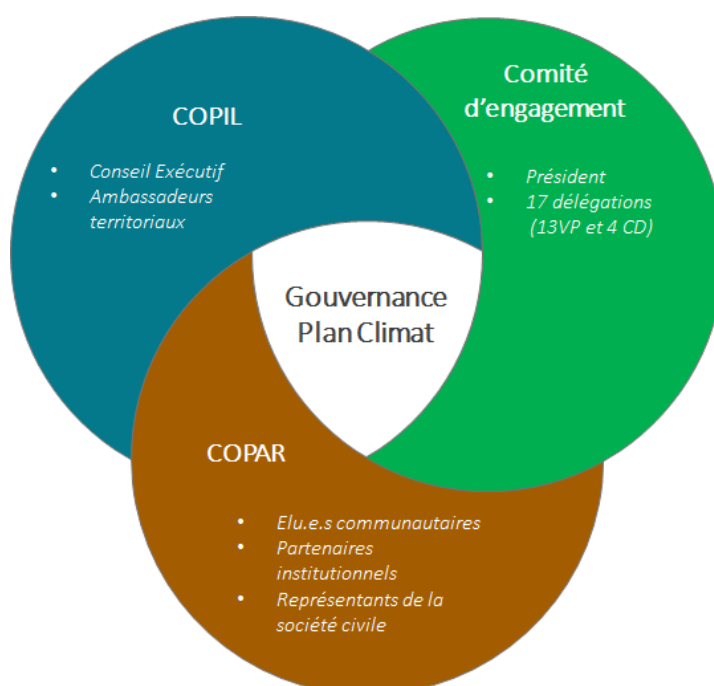
Outre la pérennisation des instances intracommunautaires (Comité de pilotage et Comité d'engagement), elle souhaite partager l'avancée du Plan Climat avec les partenaires et ainsi poursuivre l'animation du Comité partenarial.

La Communauté souhaite ainsi installer un comité partenarial consolidé avec pour finalité d'apporter une réflexion sur la démarche territoriale liée au Plan Climat, ses objectifs, ses modalités de suivi et ses résultats.

Ce Comité partenarial aura pour mission :

- D'émettre des propositions relatives à la construction des partenariats, des modalités de coopération entre acteurs, de travailler la concrétisation des différents partenariats pressentis pour mettre en œuvre les actions du Plan Climat, de construire dans le temps la mobilisation des habitants dans la dynamique territoriale du Plan Climat ;
- D'émettre des propositions relatives à l'évolution de la partie opérationnelle du Plan Climat : intégration de nouveaux chantiers, de nouvelles actions, d'expérimentations, de recherches ;
- De porter un regard sur l'évolution du territoire par rapport à la trajectoire telle que définie dans le Plan Climat,
- De participer à l'organisation et préparer les rencontres autour de la Semaine du Climat pour mobiliser plus largement le territoire (Cf. Fiche Action 8.2 « Élaborer et mettre en œuvre un plan de communication Climat Action Pays Basque »).

Il sera réuni 1 fois par an à la suite de la revue de projet réalisée dans le cadre de la démarche Cit'ergie. Il ne remplace pas le comité de pilotage politique du Plan Climat qui continuera formellement à prendre les décisions relatives au Plan Climat.



Fiche Action N° 8.2	Orientation : Partager connaissances et expériences de transition pour Agir ensemble	
	Élaborer et mettre en œuvre un plan de communication Climat Action Pays Basque	
Sources		

## Contexte et enjeux

La Communauté Pays Basque à travers l'engagement du PCAET cherche à impulser une dynamique au service de la transition énergétique et écologique. Au-delà de l'engagement de la collectivité dans le cadre de la gestion de son patrimoine et de l'exercice de ses compétences, la lutte contre le changement climatique implique une mobilisation de l'ensemble des acteurs du territoire.

Au cours de la phase d'élaboration du PCAET, la Communauté Pays Basque a déployé un important dispositif de concertation et de communication afin de mobiliser un public élargi. Les questions climatiques et énergétiques ont été rapprochées du quotidien : logements, déplacements, modes d'alimentation et de consommation, santé, etc.

Durant la période 2018-2020, le dispositif de concertation du Plan Climat a pris corps au travers de :

- Deux forums « Climat Action » ayant rassemblé 200 personnes à Bayonne et 150 à Berrogain-Laruns.
- Dix ateliers organisés sur les pôles territoriaux et animés par les ambassadeurs du Plan Climat sur la base d'un jeu de plateau « *serious game* » « Climat Action Pays Basque », qui ont réuni au total 145 personnes.
- Une plateforme numérique collaborative « Climat Action Pays Basque » pour suivre ou participer à la démarche. Depuis son lancement en avril 2019, la plateforme compte 332 inscrits et une quarantaine de contributions : <http://climataction-paysbasque.fr/public/>.
- Une tournée « Klima Karavan Tour » de dix étapes qui a permis d'aller à la rencontre des citoyens sur différents événements grand public du territoire.

## Objectifs

<b>Objectifs opérationnels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Créer une dynamique territoriale de partage et d'animation autour du Plan Climat</li> <li>▪ Sensibiliser tous les publics au changement climatique et à la transition écologique et énergétique</li> <li>▪ Mobiliser les élus, les services, les acteurs, et les citoyens</li> <li>▪ Couvrir la diversité des thèmes liés au Plan Climat</li> <li>▪ Rendre compte de manière partagée des actions engagées et notamment celles portées par la Communauté</li> </ul>
<b>Lien aux ODD</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Objectif n°4 : Éducation de qualité</li> <li>▪ Objectif n°11 : Villes et communautés durables</li> <li>▪ Objectif n°17 : Partenariats pour la réalisation des objectifs</li> </ul>

## Descriptif de l'action

À partir de 2021, la phase de mise en œuvre du Plan Climat s'engage pour 6 ans. Il s'agit aujourd'hui de développer cette dynamique de mobilisation sur le territoire à travers le déploiement d'une stratégie de communication construite autour de 3 axes :

### Animation et développement des outils de concertation et sensibilisation

Dès 2021, pour accompagner la mise en œuvre du Plan Climat et élargir le cercle des personnes mobilisées pendant la phase d'élaboration, la plateforme collaborative « Climat Action Pays Basque » va évoluer. Elle présentera les objectifs, les indicateurs du territoire (émission de GES, énergies renouvelables, consommation d'énergie), des repères pour l'engagement collectif et individuel.

Elle sera aussi le point de rencontre et d'ancrage de toutes les actions et initiatives pour le climat : formulaire d'engagement sur la base de propositions d'actions, inventaire des dispositifs et outils existants, inventaire des projets et actions menés, valorisation d'initiatives d'ici et d'ailleurs, etc.

Des outils de communication digitale permettront de diversifier les messages sous forme de motion-design du Plan Climat, de vignettes vidéo pour valoriser les initiatives d'acteurs, de collectivités, de citoyens.

À moyen terme, le développement d'une application « Klima Pays Basque » pourra être développée pour permettre aux citoyens de suivre en temps réel l'évolution du Plan Climat et disposer de moyens et d'outils d'action à portée de smartphone.

La Communauté actualisera également le jeu du Plan Climat et l'adaptera au niveau « collèges et lycées » pour effectuer une tournée de sensibilisation au changement climatique dans les établissements scolaires du territoire en 2023.

La Klima Karavan sera mise à disposition des acteurs du territoire pour faire de la sensibilisation, de la pédagogie ou de l'information sur le plan Climat et ses thématiques.

Des kits d'information seront à disposition des acteurs et des partenaires pour leurs événements.

### Organisation événementielle

À partir de 2021, la Communauté Pays Basque lance la **Semaine du Climat** qui aura lieu de manière récurrente et sera le fil rouge événementiel des 6 ans du Plan Climat, ainsi que le temps fort de mobilisation sur le sujet du Climat sur le territoire.

Cette Semaine du Climat se déroulera la deuxième semaine d'octobre et sera préparée chaque année avec les élus, les services et les partenaires. Le Comité partenarial du Plan Climat sera impliqué dans la programmation et l'organisation de l'événement (Cf. Fiche Action 8.1 « Animer une gouvernance transversale et partenariale du Plan Climat Pays Basque »).

L'envergure de la Semaine du Climat pourra varier selon les années. Pour la première édition de 2021 considérée comme une année d'amorçage, l'enjeu sera de démarrer le travail d'engagement des partenaires et des services internes sur les six ans à venir. La proposition est faite de s'inscrire dans l'actualité de la Loi Climat.

## Organisation de campagnes de communication




Pour valoriser l'engagement et l'action collective du Plan Climat, la Communauté Pays Basque déploiera chaque année, en amont de la Semaine du Climat, une campagne de communication institutionnelle massive sur 1 mois (affichage public, plan média dans la presse et radios locales, campagne digitale, clips vidéo de campagne, etc.). Celle-ci déclinera chaque année les axes arrêtés pour la Semaine du Climat. Mais elle pourra aussi valoriser et partager les éléments phares du bilan et des perspectives à mi-parcours, puis au bout de la démarche en 2026.

Les projets opérationnels des politiques sectorielles majeures telles que les mobilités, l'économie, les déchets, l'eau, l'agriculture ou encore l'habitat et l'aménagement... intégreront de plus en plus cette dimension. Ils seront même guidés par les ambitions du Plan Climat.

Ainsi la communication associée valorisera ce lien et cette clé d'entrée ; la manière dont chaque projet, chaque action répond à un enjeu ou un objectif identifié. Cette valorisation pourra se traduire par des focus au niveau du traitement éditorial, par de la sensibilisation auprès des organismes de presse, ou des déclinaisons spécifiques pour certaines campagnes de communication.

## Tableau de programmation de l'action

Opérations	Maitrise d'ouvrage	Partenaires	Calendrier	Budget Prévisionnel	Partenariats financiers	Indicateurs de suivi
Production et actualisation des outils : Plateforme Climat Action, Klima Karavan, jeux, brochures, dépliants...	CAPB		2021-2026	100 000 €		Nombre de visiteurs plateforme (En 2020 : 2400 visiteurs)
Organisation événementielle : Semaine du Climat	CAPB		2021-2026	175 000 €		Nombre d'animations/événements par édition - Nombre de personnes touchées par catégorie
Campagnes de communication (digitales, presse, radio, etc.)	CAPB		2021-2026	120 000 €		Nombre de communications menées par typologie de support/méthode et par typologie d'acteurs

Fiche Action N° 8.3	Orientation : Partager connaissances et expériences de transition pour Agir ensemble	
	Développer une ingénierie financière communautaire au service de la transition énergétique et écologique du territoire	
Sources		
	 Conseil de Développement du Pays Basque Ipar Euskal Herriko Garapen Kontseilua	

## Contexte et enjeux

La question des moyens financiers est prégnante pour rendre possible la réalisation des projets de transition à l'échelle du Pays Basque et permettre une traduction opérationnelle des objectifs du PCAET.

Face à la diminution des ressources et dans un contexte financier contraint pour les collectivités – situation accentuée par la crise sanitaire - la Communauté Pays Basque doit renforcer sa mission d'ingénierie financière, en prenant appui notamment sur la Direction Partenariats et Financements, afin de disposer des ressources nécessaires pour répondre aux besoins en investissements envisagés. Aussi, il est indispensable de structurer une stratégie financière au service de la réalisation des projets, pour mobiliser notamment l'ensemble des financements et dispositifs existants. En effet, la diversité des sources et dispositifs de financement peut être un frein ne permettant pas aux services métiers d'en bénéficier.

## Objectifs

Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mobiliser les financements disponibles pour développer des projets de transition écologique et énergétique</li> </ul>
Objectifs NRJ/GES/QA	<ul style="list-style-type: none"> <li>Tous</li> </ul>
Objectifs d'adaptation	<ul style="list-style-type: none"> <li>Tous</li> </ul>
Lien aux ODD	<ul style="list-style-type: none"> <li>Objectif n°17 : Partenariats pour la réalisation des objectifs</li> </ul>

## Descriptif de l'action

L'année 2021 est une année charnière puisqu'il s'agit d'une année de négociation des principaux programmes financiers que sont le **Contrat de Plan État-Région 21-27**, les fonds **européens structurels et d'investissements sur la période 2021-2027**, etc. Les moyens mobilisés en faveur de la transition écologique et énergétique sont conséquents afin d'accélérer les transformations déjà à l'œuvre. D'autres dispositifs ont également été déployés pour relancer l'économie, après la crise sanitaire de 2020 : c'est le cas du **Plan de Relance « France Relance »**, dont un pan entier est consacré à la transition écologique, avec près de 30 milliards d'euros dédiés, aux investissements verts, pour réduire les gaz à effet de serre de 40 % d'ici 2030 et soutenir le développement. Ce plan de relance est financé, à 40 % par le Plan de relance européen, qui mobilise de son côté près de 750 milliards d'euros pour faire face aux effets de la crise sanitaire. Il s'agit de faire de l'écologie le principal levier de la reprise et de la transformation de l'économie.

Par ailleurs, l'État, à travers le **Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE)**, souhaite accompagner les collectivités dans la construction d'une transition écologique génératrice d'activités économiques et d'opportunités sociales.

Enfin, l'année 2021 sera également consacrée à la préparation d'une nouvelle génération de **contrats de territoire**, avec la Région Nouvelle-Aquitaine dans le prolongement des principes adoptés en 2017 et en articulation **avec la démarche Néo Terra**, feuille de route de la Région dédiée à la Transition écologique. Ces nouveaux contrats ont vocation à accélérer la transition écologique en territorialisant les ambitions de Néo Terra.

La Communauté Pays Basque va pleinement se mobiliser dans ces différents dispositifs pour capter le maximum de financements extérieurs, condition sine qua none à la réalisation des projets. La transition énergétique fait l'objet de multiples opportunités financières, dont il faut se saisir, pour accélérer les transformations déjà à l'œuvre, augmenter la résilience des territoires et leur adaptation au changement climatique. L'enjeu sera aussi de rechercher une plus grande coordination des interventions et une convergence des moyens en faveur des projets structurants.

Ce souhait de mettre en place une ingénierie basée sur la recherche et l'optimisation des financements de projets se base en particulier sur des compétences propres, qu'il conviendra d'affirmer ou de développer :

#### **Formaliser un panorama des solutions de financements**

Recenser les outils de financement existants, et qualifier leur pertinence à court ou moyen terme pour les différents services de l'agglomération ou pour les communes.

#### **Développer une stratégie de recherche active et régulière de financements extérieurs pour accompagner la réalisation des projets de la Communauté, ainsi que ceux relevant de la TEE**

- Veille ciblant prioritairement les dispositifs ponctuels tels que les appels à projets, AMI qu'ils soient publics, parapublics ou privés (ex. Collectivités territoriales, ADEME, Banque des Territoires) ;
- Communication des dispositifs ponctuels relevant des thématiques inscrites dans le plan d'actions du Plan Climat (adaptation au changement climatique, aménagement durable, habitat durable, mobilité durable, agriculture et alimentation durables, économie circulaire et prévention des déchets, énergies renouvelables).

#### **Accompagner au dépôt de candidature/montage de dossier de financements**




Soutien aux dépôts des candidatures auprès des différentes directions métiers et coordination des dossiers de réponse lors de portage de projets transversaux concernant différentes directions métiers.

#### **Développer une stratégie de valorisation des partenariats existants et d'expansion à de nouveaux partenariats**

Mise en place d'un état des lieux des partenariats existants pouvant concourir à l'avancement des objectifs du Plan Climat ainsi que recherche stratégique de possibles collaborations via des actions de lobbying à conduire.

#### **Accentuer la mobilisation des fonds européens sur les thématiques relevant de la TEE**

Inscription dans la programmation prochaine de Fonds européens se déroulant sur la période 2021-2027.

Fiche Action N° 8.4	Orientation : Partager connaissances et expériences de transition pour Agir ensemble	
	Organiser et mettre en œuvre les modalités d'observation et d'évaluation du Plan Climat	
Sources		
	 Conseil de Développement du Pays Basque Ipar Euskal Herriko Garapen Kontseilua	

## Contexte et enjeux

La réussite du Plan Climat Pays Basque se mesurera à la réduction effective des émissions de gaz à effet de serre, à la progression dans la sobriété énergétique du territoire, au développement des énergies renouvelables, à l'amélioration de la qualité de l'air et à l'adaptation du vivant et des activités.

Le Plan Climat Pays Basque fixe des objectifs à plusieurs échéances de court, moyen et long terme. C'est une démarche d'amélioration continue qui doit être considérée comme un processus intégré et permanent englobant l'observation du territoire, le suivi de la réalisation des actions et de leurs résultats.

La démarche évaluative – comme le dispositif de suivi de la mise en œuvre – du Plan Climat a pour finalité de guider le travail de la Communauté, de ses partenaires, des acteurs du territoire pour mesurer le chemin parcouru et la trajectoire de transition. L'évaluation vise à vérifier l'atteinte des résultats et des effets initialement recherchés.

Pour préfigurer l'exercice futur d'évaluation du Plan Climat, la Communauté Pays Basque capitalisera les informations lors de revue annuelle pour les actions et d'analyse trisannuelle sur la base des principaux enjeux de la démarche et du programme d'actions. Il s'agit de concentrer l'analyse des effets et impacts du Plan Climat sur les points durs de la stratégie climat-air-énergie traduits en objectifs stratégiques chiffrés ou qualitatifs.

L'évaluation en tant que telle du Plan Climat interviendra à échéance de la mise en œuvre du premier programme de six ans, conformément aux textes de la loi relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte. Sur cette base, une mise à jour du Plan Climat sera réalisée, en tenant compte de l'évaluation et l'évolution des autres plans, schémas et documents (PLH, PDU, SCoT, PLUi) et stratégies communautaires.

## Objectifs

Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Suivre, observer et évaluer la mise en œuvre et les effets du PCAET</li> </ul>
Objectifs NRJ/GES/QA	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Sans objet</li> </ul>
Objectifs d'adaptation	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Sans objet</li> </ul>
Lien aux ODD	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Objectif n°17 : Partenariats pour la réalisation des objectifs</li> </ul>



## Descriptif de l'action

Le dispositif de suivi et d'évaluation est essentiel pour déterminer l'évolution du territoire et adapter au mieux et rapidement les actions à mettre en œuvre.

Aussi, la Communauté Pays Basque va organiser les travaux de suivi du Plan Climat Pays Basque à deux niveaux :

- Niveau 1 : le suivi et l'évaluation des trajectoires climat-air-énergie du Pays Basque en partenariat avec les observatoires régionaux ;
- Niveau 2 : la revue de projet annuelle du plan d'actions dans le cadre de la démarche d'amélioration continue du label Cit'ergie.

### Suivi et évaluation des trajectoires climat-air-énergie du Pays Basque

Le Plan Climat Pays Basque fixe des objectifs stratégiques à court, moyen et long terme par secteurs d'activités en termes :

- D'atténuation des émissions de gaz à effet de serre ;
- D'atténuation des émissions de polluant atmosphérique ;
- De sobriété énergétique ;
- De production d'énergie renouvelable.

La Communauté engage ses travaux de suivi et d'évaluation des trajectoires climat-air-énergie du Pays Basque dans le cadre de partenariats renforcés avec les deux observatoires régionaux agréés que sont l'ATMO Nouvelle-Aquitaine pour la trajectoire air, et l'Agence Régionale d'évaluation Environnement et Climat (AREC) pour les trajectoires climat-énergie.

**Concernant le suivi des trajectoire carbone et énergétique** du territoire, la Communauté Pays Basque diffusera, en partenariat avec l'AREC, un bilan annuel des indicateurs suivants :

- Consommation énergétique, émissions de GES et production d'EnR totale
- Ratio production EnR / consommation d'énergie finale
- Mix énergétique et répartition de la consommation énergétique finale par usage par secteur
- Émissions de GES par secteur
- Production d'EnR thermique et électrique
- Production d'EnR par filière
- Gisements méthanisables (tonnes de matière brute)

De manière complémentaire, la Communauté Pays Basque a conventionné avec l'AREC, au cours de l'année 2021, afin de renforcer le dispositif de suivi de la démarche énergie-climat du territoire. Au cours du second semestre 2021, l'équipe projet du Plan Climat et l'AREC affineront le référentiel d'indicateurs d'impact énergie-climat et le tableau de bord de suivi.

**Concernant le suivi plus qualitatif de l'adaptation au changement climatique**, la Communauté va mettre en place un Conseil scientifique local en articulation avec les réseaux d'experts régionaux et locaux (AcclimaTerra, ECOBIOSE, GIS Littoral, GIS-ID64, etc.) (Cf. Fiche Action 1.6 « Structurer un conseil scientifique local dédié à la biodiversité et aux effets du changement climatique »).

**Concernant le suivi de la trajectoire air**, la collectivité s'engage en partenariat avec l'ATMO à :

- Définir la fréquence d'actualisation de l'inventaire des émissions de polluants atmosphériques ;
- Identifier une méthodologie adaptée pour définir et suivre des objectifs biennaux d'amélioration de la qualité de l'air, conformément à la loi d'orientation des mobilités du 24 décembre 2019 (Cf. Fiche Action 4.6 « Affiner les connaissances sur la qualité de l'air et diminuer l'exposition des populations aux polluants atmosphériques liés aux déplacements ») ;
- Définir la fréquence d'actualisation des cartographies de concentration des polluants atmosphériques et du niveau d'exposition des populations (Cf. Fiche Action 4.6).

### Revue de projet annuelle

La Communauté Pays Basque s'engage à suivre l'avancement annuel du programme d'actions du Plan Climat, en s'appuyant notamment sur le dispositif de suivi Cit'ergie, mais également sur les indicateurs de réalisation des directions métiers.

Cette revue de projet annuelle vise à rendre compte de la mise en œuvre effective des actions du Plan Climat de la Communauté et de qualifier leurs effets opérationnels.

Les travaux de suivi seront préparés dans le cadre d'un Comité Technique rassemblant l'équipe projet du Plan Climat et les délégations concernées par les actions. Pour produire cet état d'avancement synthétique par action chaque année, la Communauté sera accompagnée par son conseiller Cit'ergie durant 4 ans.

Les indicateurs de réalisation vont, pour certains, être exploités dans la démarche évaluative et nourriront le rapport de bilan à mi-parcours qui sera mis à la disposition du public après 3 ans d'application du Plan Climat.

L'avancement de la programmation et l'évolution des trajectoires seront présentés annuellement en comité de pilotage et en comité partenarial du Plan Climat (Cf. Fiche Action 8.1 « Animer une gouvernance transversale et partenariale du Plan Climat Pays Basque »).

### Évaluation à mi-parcours et révision à 6 ans

Conformément au cadre réglementaire, la Communauté Pays Basque engagera une évaluation à mi-parcours (2024) et une révision du Plan Climat à l'issue de sa 1<sup>ère</sup> phase de programmation (2021-2027).




Ces deux grandes étapes seront l'occasion pour la Communauté Pays Basque et les partenaires du Plan Climat Pays Basque de :

- Produire une évaluation approfondie du plan d'actions et des trajectoires climat-air-énergie du territoire ;
- D'actualiser et de consolider la programmation opérationnelle du Plan Climat ;
- De se mettre en conformité avec l'évolution du cadre réglementaire ;
- De consolider les partenariats et la mobilisation territoriale.

Ces travaux d'évaluation et de révision du Plan Climat seront réalisés en articulation avec les évolutions des autres plans, schémas et stratégies associés (PLH, PDU, SCoT, PLUi, etc.).

## Tableau de programmation de l'action

Opérations	Maitrise d'ouvrage	Partenaires	Calendrier	Budget Prévisionnel	Partenariats financiers	Indicateurs de suivi
Suivi et évaluation des trajectoires CAE	CAPB	AREC – ATMO	2021-2027	250 000 €		Fréquence des bilans Nombre d'indicateurs
Revue de projet annuelle (conseiller Cit'ergie)	CAPB	ADEME	2021-2024	41 000 €	ADEME 28 000 €	Nombre Cotech / Copil / Copar Nombre d'indicateurs Rapport Cit'ergie

Fiche Action N° 8.5	Orientation : Devenir un territoire à énergie positive à 2050		
	Créer une agence territoriale de l'énergie (sobriété – efficacité – énergies renouvelables)		
Sources	 European Energy Award®	 FORUM CLIMAT ACTION PAYS BASQUE SAMEDI 22 JUIN / BERROKAIN - LARUNS	 Conseil de Développement du Pays Basque Ipar Euskal Herriko Garapen Kontseilua

## Contexte et enjeux

La création de l'Agence Territoriale de l'Énergie par la Communauté d'Agglomération Pays Basque a un double objectif de mise en pratique des actions fixées dans son Plan Climat :

- Massifier la rénovation énergétique des bâtiments ;
- Coordonner et déployer les moyens de production d'énergies renouvelables.

Pour aller au-delà du service public d'information/conseil (Cf. Fiche Action 3.1 « Assurer un meilleur accompagnement de tous sur l'ensemble des questions relatives au logement, via une maison de l'habitat et de l'énergie »), la création de l'outil territorial apportera une expertise technique et financière mutualisée pour accompagner de manière concrète et indépendante la rénovation énergétique des bâtiments en direction des communes, des citoyens et des professionnels.

La coordination et le déploiement de moyens de production d'énergies renouvelables en tant que deuxième objectif opérationnel de l'agence permettra de mener de A à Z des projets de production d'énergie renouvelable afin de démultiplier la production d'énergies renouvelables au niveau local.

En 2019, dans le cadre de l'élaboration de son Plan Climat, la Communauté Pays Basque a mené un premier benchmarking des différentes structures publiques de l'énergie, et capitalisé des retours d'expériences.

## Objectifs

<b>Objectifs opérationnels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Organiser et coordonner le développement des EnR</li> <li>▪ Création d'emplois locaux non délocalisables</li> </ul>
<b>Objectifs NRJ/GES/QA</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Produire de l'énergie renouvelable localement</li> <li>▪ Contribuer à la sobriété énergétique des acteurs territoriaux</li> <li>▪ Réduire les émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques</li> </ul>
<b>Objectifs d'adaptation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Accompagner l'adaptation des bâtiments au CC</li> </ul>
<b>Lien aux ODD</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Objectif n°7 : Énergie propre et d'un coût abordable</li> <li>▪ Objectif n°11 : Villes et communautés durables</li> </ul>

## **Descriptif de l'action**

L'action vise la création d'un outil permettant d'apporter une ingénierie technique et financière au territoire pour :

### **Accompagner la sobriété de manière concrète et indépendante**

Cet outil développera, sur le volet sobriété, un service d'ingénierie et d'accompagnement sur les questions énergétiques liées au bâtiment en priorité.

Pour dynamiser le secteur de la rénovation énergétique, cet outil doit permettre de financer massivement la rénovation des bâtiments et en particulier le logement et les locaux des petites entreprises pour prendre le relais de l'accompagnement proposé via la plateforme de rénovation énergétique (Cf. Fiche Action 3.1 « Assurer un meilleur accompagnement de tous sur l'ensemble des questions relatives au logement, via une maison de l'habitat et de l'énergie »). Les travaux devront permettre d'engager les bénéficiaires sur des projets ambitieux d'économies d'énergie.

L'agence va permettre de compléter le suivi de la rénovation, notamment pour assurer le financement, la bonne réalisation des travaux ainsi qu'évaluer la performance de la rénovation avec un suivi des consommations.

### **Encourager le développement et mettre en œuvre des projets d'énergies renouvelables à l'échelle du Pays Basque**

Cet outil développera, sur le volet renouvelable, un service d'ingénierie et d'accompagnement pour accompagner le développement et le financement des projets et consolider les modèles économiques des filières de production.

Les activités visées de l'agence en termes d'énergies renouvelables seront :

- Réalisation d'études d'opportunité : l'agence réalisera en interne ou en externe des études d'opportunité de production d'énergie renouvelable et déterminera une enveloppe financière pour mener les projets à terme.
- Réalisation d'étude de faisabilité : l'agence réalisera en externe les études de faisabilité relatives aux projets d'énergies renouvelables.
- Financement du développement : l'agence pourra proposer un financement du développement des projets. Le prestataire proposera différents moyens pour l'agence de financer des projets d'énergies renouvelables.
- Financement de l'investissement : l'agence pourra proposer un financement du développement des projets. Le prestataire proposera différents moyens pour l'agence de financer des projets d'énergies renouvelables.

Au-delà de l'aspect technique, l'agence permettra de lever la barrière financière du développement et de l'investissement. L'objectif principal est de massifier les projets de production d'énergies renouvelables sur le territoire.

La Communauté Pays Basque vise ainsi un double objectif et étudiera les modalités pour créer une entité capable de répondre à ces enjeux essentiels pour la traduction opérationnelle des objectifs qu'elle s'est fixée en matière de transition énergétique.

L'étude de préfiguration de l'Agence Territoriale de l'Énergie sera lancée en 2021 afin de :

- Consolider ses cibles, besoins et objectifs ;
- Définir le modèle juridique et économique adapté ;
- Associer les partenaires concernés.

## Tableau de programmation de l'action

Opérations	Maitrise d'ouvrage	Partenaires	Calendrier	Budget Prévisionnel	Partenariats financiers	Indicateurs de suivi
Étude de préfiguration de l'Agence Territoriale de l'Énergie	CAPB	État-Région-ADEME	2021	80 000 €		Création de l'Agence Territoriale de l'Énergie

Fiche Action N° 8.6	Orientation : Partager les connaissances et les expériences de transition pour Agir ensemble	
	Renforcer la coopération entre les échelons communautaires et communaux et développer la coopération avec les partenaires et les voisins	
Sources		
		 Conseil de Développement du Pays Basque Ipar Euskal Herriko Garapen Kontseilua

## Contexte et enjeux

Pour que le Plan Climat soit efficace, il est nécessaire que la Communauté Pays Basque arrive à mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire. Cette action de mobilisation porte en priorité sur le territoire en entraînant les autres collectivités et les partenaires, mais également sur les frontières du Pays Basque, en développant de la coopération avec nos voisins.

A l'échelon territorial, les communes sont un maillon essentiel du déploiement des actions ; elles sont l'échelon de proximité en contact direct et quotidien avec les citoyens. À ce titre, il paraît logique de renforcer la coopération afin de viser l'efficacité dans la transition.

De plus, du fait de la répartition des compétences au sein du bloc communal, les communes disposent de compétences opérationnelles nécessaires pour mener la transition comme la compétence Voirie, Stationnement, Éclairage public, Gestion des espaces publics... Certaines d'entre elles sont déjà investies au travers de démarches Agenda 21, de chartes de l'environnement et/ou de développement durable dans des actions concrètes de transition énergétique et sollicitent une animation de réseau sur ces questions ; d'autres, dotées de moins de moyens, attendent un accompagnement de l'intercommunalité.

Dans le cadre du déploiement de sa politique des territoires, la Communauté Pays Basque a décidé de venir en appui de ses communes membres à travers notamment la mise en place d'un dispositif d'attribution de fonds de concours sur la période 2019-2021. Il est fixé une enveloppe financière par pôle territorial à répartir entre un ou plusieurs projets communaux/intercommunaux. Ces fonds de concours sont dédiés à des projets structurants à vocation intercommunale en cohérence avec le Projet communautaire et ses 21 politiques publiques et s'inscrivant dans une dynamique de cohésion territoriale et d'innovation en matière énergétique et environnementale.

À travers ce fonds de concours et l'ingénierie territoriale qu'elle développe auprès des communes, la Communauté Pays Basque tient des leviers pour accompagner en proximité la transition du Pays Basque.

Mais une transition réussie du Pays Basque ne s'arrêtera pas aux frontières du territoire. Le Pays Basque n'est pas isolé ; il décline à l'échelle locale les stratégies nationales et régionales et interagit avec ses proches voisins.

Une coopération est déjà à l'œuvre avec les collectivités voisines, en particulier avec le Pays basque espagnol avec qui les défis et les enjeux sont bien souvent partagés, s'appuyant sur les mêmes impératifs et directives européennes. En ce sens, des projets transfrontaliers sont développés. Les financements européens alloués à ces projets intègrent systématiquement une éco-conditionnalité. Pour aller plus loin et développer des collaborations dédiées à la transition, la stratégie de coopération transfrontalière (SCT) de la CAPB votée en décembre 2019 intègre la transition écologique et

énergétique dans ses axes de travail. En effet, agir sur la transition écologique constitue l'essence même de notre Stratégie. Elle constitue un axe thématique : « relever les défis de la transition écologique, de la gestion de nos ressources et espaces partagés ». Et au-delà de cet axe, cette ambition « environnementale » transfrontalière est aussi transversale et doit s'inscrire dans toutes les actions des projets transfrontaliers.

Aujourd'hui, afin de mettre en œuvre la SCT, l'AUDAP a pour mission de définir les champs d'investigation, dans le domaine de la transition écologique, les plus stratégiques pour la Communauté, de déterminer les acteurs intervenants de part et d'autre dans ce domaine et de mettre en place une méthodologie qui permettrait de développer l'interconnaissance.

## Objectifs

<b>Objectifs opérationnels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Agir en proximité au sein du bloc communal</li> <li>▪ Apporter une ingénierie aux communes pour aborder la transition</li> <li>▪ Développer des synergies avec nos voisins sur les questions de transition</li> </ul>
<b>Objectifs NRJ/GES/QA</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Contribuer à réduire les émissions de GES et de polluants atmosphériques à l'échelle communale</li> <li>▪ Développer les énergies renouvelables à l'échelle communale</li> <li>▪ Contribuer à la sobriété énergétique à l'échelle communale</li> </ul>
<b>Objectifs d'adaptation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Renforcer la résilience des collectivités territoriales</li> </ul>
<b>Lien aux ODD</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Objectif n°11 : Villes et communautés durables</li> <li>▪ Objectif n°17 : Partenariats pour la réalisation des objectifs</li> </ul>

## Descriptif de l'action

La Communauté Pays Basque a pour objectif de partager sa stratégie énergie-climat avec les communes, les partenaires et les voisins, et d'entraîner ces acteurs dans des démarches de transition.

### Coopération avec les communes

La Communauté va animer un groupe de travail Plan Climat avec les ambassadeurs territoriaux et les responsables des pôles territoriaux qui seront les relais de la démarche auprès des communes.

Cette action a pour objectifs, outre le partage de la stratégie territoriale du Plan Climat, d'enrichir le plan d'actions par des démarches et actions communales de proximité, de développer des échanges d'expériences permettant de s'inspirer d'actions réalisées par d'autres communes, de réfléchir à des mutualisations de moyens.

Certaines actions peuvent d'ores et déjà être prises en exemple comme la mise en place d'achats groupés (participation au marché d'achat d'énergie verte déjà engagé), le partage de bonnes pratiques (des clauses sur les achats durables, infrastructures de télétravail).



Un accompagnement technique de la Communauté Pays Basque est par ailleurs proposé aux communes : ingénierie financière pour l'énergie (Cf. Fiche Action 9.4), financements européens ou régionaux (Cf. Fiche Action 8.3), accompagnement technique par la cellule Projets urbains, etc. Enfin, la Communauté soutient l'action communale via le dispositif des fonds de concours aux communes.




### Coopération avec « les voisins »

Il s'agit de formaliser une volonté politique sur la transition écologique et énergétique dans les coopérations transfrontalières et de faire émerger un ou plusieurs projets de transition transfrontaliers.

Les thématiques envisagées sont l'alimentation durable (filières d'approvisionnement local transfrontalières), l'économie circulaire (plateformes, réflexions autour des déchets), la gestion partagée de la montagne, la gestion des risques incendies.

La Communauté Pays Basque va également poursuivre les dynamiques transfrontalières engagées dans les domaines de la mobilité, l'eau (qualité, assainissement, ressources) et l'adaptation au changement climatique (ex : risques littoraux).

La Communauté Pays Basque souhaite également créer du lien avec les Plans Climat des territoires voisins du Seignanx et du Béarn.

Fiche Action N° 8.7	Orientation : Partager connaissances et expériences de transition pour Agir ensemble	
	Pérenniser le fonds de soutien en faveur de la transition écologique et énergétique	
Sources	 European Energy Award®	 SAMEDI 22 JUIN / BÉTHOUAIN - LARUNS
	 Conseil de Développement du Pays Basque Ipar Euskal Herriko Garapen Kontseilua	

## Contexte et enjeux

La transition écologique et énergétique du Pays Basque impose la mobilisation de l'ensemble des acteurs du territoire pour inventer et développer des projets apportant des réponses aux enjeux climatiques.

En 2019, la Communauté Pays Basque a expérimenté la mise en place d'un fonds de soutien « Transition écologique et énergétique » destiné aux acteurs associatifs du territoire. Ce premier dispositif a permis de soutenir 17 projets répondant aux enjeux du Plan Climat dans les 6 thématiques du Plan.

Dans la continuité, il s'agira, année après année, de poursuivre cet objectif de mobilisation des acteurs et citoyens et de soutien financier à leurs projets à travers la mise en œuvre de différents outils financiers dont l'objet et la cible pourront évoluer en fonction des priorités du Plan Climat et de l'effet d'entraînement recherché sur le territoire.

## Objectifs

<b>Objectifs opérationnels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Susciter et soutenir les projets d'acteurs et citoyens locaux souhaitant s'impliquer dans l'atteinte des objectifs du Plan Climat</li> <li>▪ Donner à connaître leurs initiatives afin qu'elles puissent essaimer et être reprises par d'autres acteurs du territoire</li> <li>▪ Constituer un réseau d'acteurs impliqués dans la transition écologique et énergétique</li> </ul>
<b>Objectifs NRJ/GES/QA</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Embarquer les acteurs du territoire, notamment associatifs, dans la transition écologique et énergétique sur les six thématiques du Plan Climat Pays Basque</li> </ul>
<b>Objectifs d'adaptation</b>	
<b>Lien aux ODD</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Objectif n°11 : Villes et Communautés durables</li> <li>▪ Objectif n°12 : Consommation et production responsables</li> <li>▪ Objectif n°17 : Partenariats pour la réalisation des objectifs</li> </ul>

---

## **Descriptif de l'action**

Pour l'année 2021, plusieurs dispositifs seront créés dans le cadre du Fonds de soutien Transition écologique et énergétique, en lien avec les orientations du Plan Climat :

### **Développement du solaire - Soutien aux projets d'installation de panneaux photovoltaïques en autoconsommation portés par des particuliers (dispositif 1)**

- Orientation du Plan Climat concernée : Devenir un territoire à énergie positive à 2050 ;
- Objectif du dispositif : augmenter la puissance installée en photovoltaïque ;
- Publics concernés : particuliers ;
- Modalités : Règlement d'intervention sur l'année.

### **Développement du réseau des partenaires engagés dans le Plan Climat (dispositif 2)**

- Orientation du Plan Climat concernée : Partager les connaissances et les expériences de transition pour agir ensemble ;
- Objectif du dispositif : faciliter l'appropriation du Plan Climat par les acteurs locaux et sa déclinaison au sein des structures. Trois niveaux d'engagement proposés :
  - Niveau 1 : la structure s'engage à faire connaître le Plan Climat auprès de ses membres et/ou des publics bénéficiaires de ses actions.
  - Niveau 2 : la structure s'engage à décliner les actions du Plan Climat dans ses activités et son fonctionnement ;
  - Niveau 3 : la structure s'engage à réaliser son propre Plan Climat en réalisant un bilan carbone de son activité et le plan d'actions associé.
- Publics concernés : associations, tous objets confondus ;
- Modalités : règlement d'intervention sur l'année.

## Tableau de programmation de l'action

Opérations	Maitrise d'ouvrage	Partenaires	Calendrier	Budget Prévisionnel	Partenariats financiers	Indicateurs de suivi
Règlement d'intervention « Coup de pouce Solaire »	CAPB		2021	75 000 €		Puissance installée (kWh) en photovoltaïque
Règlement d'intervention « Partenaires du Plan climat »	CAPB		2021	75 000 €		Nombre de partenariats conclus ; Nombre de citoyens touchés (adhérents et/ou publics bénéficiaires)
Fonds de soutien TEE	CAPB		2022 -2027	750 000 €		

Fiche Action N° 8.8	Orientation : Rendre possible des modes de vie et des activités bas carbone pour tous		
	Préserver et valoriser les milieux forestiers dans une approche multifonctionnelle de la Forêt		
Sources			

## Contexte et enjeux

La forêt basque compte près de 75 000 hectares en grande partie sur 3 petites régions forestières : Côteaux Basques, Basses Montagnes Basques et Front Pyrénéen.

Bien des massifs forestiers basques revêtent un caractère emblématique grâce à leur richesse patrimoniale. Ils revêtent un intérêt socio-culturel pour leur patrimoine archéologique lié au pastoralisme, leur paysage, leurs aménités. En outre, les forêts abritent une riche biodiversité, elles contribuent fortement à la protection des versants contre les érosions des sols, à la régulation des eaux, etc. Elles sont également, pour certaines, exploitées pour en extraire du bois d'œuvre et de chauffage.

Le Pays Basque est couvert par plusieurs types de forêts :

- Les forêts littorales (Pignada, Lazaret) ;
- Les vieilles forêts montagnardes (hêtraie pluri centenaire de Zihigolatzé à Iraty) ;
- Les forêts forteresses, peu pénétrables (massifs des Arbailles) ;
- Les forêts refuges issues de forêts autrefois surexploitées (traitement en têtards à Larrun, exploitation des bois de marine puis grands câbles à Iraty) ;
- Les forêts relictuelles (fragmentées par la main de l'homme) ;
- Les forêts pastorales, riches en vestiges archéologiques ;
- Les forêts galeries ou ripisylves qui bordent les cours d'eau.

## Objectifs

<b>Objectifs opérationnels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Identifier et qualifier la valeur patrimoniale des forêts du Pays basque (biodiversité, paysage, culture, pratiques économiques)</li> <li>▪ Sensibiliser les élus, techniciens, acteurs et public à la forêt</li> <li>▪ Estimer les besoins et les potentiels d'exploitation du bois local</li> <li>▪ Créer/développer une filière économique pour valoriser le bois</li> </ul>
<b>Objectifs NRJ/GES/QA</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Favoriser le stockage carbone territorial</li> <li>▪ Augmenter le temps de stockage carbone par l'utilisation du bois d'œuvre</li> </ul>
<b>Objectifs d'adaptation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Favoriser la résilience du territoire par le maintien de la biodiversité et des écosystèmes forestiers</li> </ul>
<b>Lien aux ODD</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Objectif n°3 : Bonne santé et bien-être</li> <li>▪ Objectif n° 7 : Énergie propre et d'un coût abordable</li> <li>▪ Objectif n°8 : Travail décent et croissance économique</li> <li>▪ Objectif n°13 : Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques</li> <li>▪ Objectif n°14 : Vie aquatique</li> </ul>

## **Descriptif de l'action**

La Communauté Pays Basque inscrira son action dans une approche multifonctionnelle de la Forêt. Pour cela, elle a identifié plusieurs leviers d'actions qu'elle mobilisera :

1. L'élaboration d'une charte forestière en lien étroit avec la démarche en cours du PNR Montagne basque.
2. La mise en lumière, au sein des forêts anciennes, des vieilles forêts caractérisées par la présence de bois mort et de micro-habitats cœurs de biodiversité forestiers.
3. La sensibilisation à la forêt pour des cibles multiples : des élus, des techniciens, des acteurs, le grand public pour une gestion et des pratiques durables en forêt (de loisirs, de cueillette, etc.).
4. La gestion de la résilience et de l'adaptation des milieux forestiers par rapport aux risques, au changement climatique, à la protection de l'eau.
5. La qualification plus fine du service rendu par les forêts et les sols forestiers, comme "puits de carbone".
6. La structuration d'une filière d'exploitation du bois durable.

### **Mettre en lumière les cœurs de biodiversité et les corridors écologiques forestiers**

Dans le cadre de ses partenariats avec les conservatoires botaniques Sud-Atlantique et Pyrénéen et le conservatoire des espaces naturels Nouvelle-Aquitaine (CEN NA) pour la cartographie des milieux naturels, des réseaux écologiques et l'identification des enjeux de biodiversité sur son territoire, la Communauté produira les éléments de connaissance et d'enjeux concernant la biodiversité des milieux forestiers du Pays Basque (Cf. Fiche Action 1.1 « Préserver le patrimoine naturel et consolider l'armature écologique du territoire »).

En outre, au côté du Département 64, elle soutient le projet « Vieilles Forêts en Pyrénées-Atlantiques » porté par le CEN NA. L'étude « vieilles forêts » a pour objectif l'élaboration d'une trame « forêts anciennes » et d'une trame « vieilles forêts » permettant d'identifier des îlots de biodiversité en présence afin de garantir leur prise en compte dans les modalités de gestion et d'exploitation des forêts.

### **Mener un travail de qualification du stockage carbone par les forêts du Pays Basque**

À l'échelle globale, les sols et les forêts stockent, sous forme de biomasse vivante ou morte, 3 à 4 fois plus de carbone que l'atmosphère. Toute variation négative ou positive de ces stocks, même relativement faible, peut influencer les émissions de gaz à effet de serre. La séquestration nette de dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) est un flux net positif de l'atmosphère vers ces réservoirs qui se traduit pour finir par un stockage. L'estimation territoriale de ce flux se base sur les informations disponibles sur les changements d'affectation des sols (ex : artificialisation des sols, déforestation), la dynamique forestière et les modes de gestion des milieux (ex : pratiques agricoles) qui influent sur les stocks de carbone en place.

D'un point de vue méthodologique, l'estimation des flux de carbone entre les sols, la forêt et l'atmosphère est sujette à des incertitudes importantes car elle dépend de nombreux facteurs, notamment pédologiques et climatiques. La connaissance plus fine des forêts locales permettra à la Communauté Pays Basque et ses partenaires d'affiner l'estimation de la séquestration carbone des milieux forestiers du territoire.

## Élaborer un Plan d'approvisionnement territorial du bois

Afin de répondre aux interrogations sur la capacité d'approvisionnement local, de préciser localement les conditions économiques de production de plaquettes forestières et de bois d'œuvre et de cibler les investissements pour une meilleure mobilisation de la ressource forestière, La Communauté en partenariat avec le réseau COFOR (communes forestières) va engager l'élaboration d'un Plan d'Approvisionnement Territorial construit avec l'ensemble des acteurs de la filière.




Le Plan d'Approvisionnement Territorial, basé sur des données cartographiques, permet de :

- Préciser les conditions de mobilisation de la ressource
  - Quantification de la ressource par essence et type de produit
  - Qualification de la disponibilité technico - économique de cette ressource
  - Identification des freins à la mobilisation du bois
  
- Répondre aux interrogations sur les capacités locales d'approvisionnement
  - Estimation de la demande actuelle pour les différents usages
  - Approche des flux de matière entre bois exploités et bois consommés
  - Prise en compte du tissu économique local
  
- Optimiser les scénarii d'utilisation pour développer les circuits courts
  - Propositions pour optimiser la chaîne d'approvisionnement
  - Prise en compte de paramètres environnementaux dans la sylviculture
  
- Cibler les investissements pour le développement des filières bois construction et énergie
  - Identification des investissements à effet de leviers (pistes, plateformes, hangars, etc.)
  - Déterminer les zones d'actions prioritaires
  - De programmer des actions par secteurs

## Tableau de programmation de l'action

Opérations	Maitrise d'ouvrage	Partenaires	Calendrier	Budget Prévisionnel	Partenariats financiers	Indicateurs de suivi
Projet « vieilles forêts » : élaboration d'une trame forêts anciennes	CEN NA	CD64, CAPB, CBN, etc.	2022			
Qualifier le stockage carbone dans les forêts	CAPB	COFOR, ONF, CRPF, DEME	2022			
Plan d'Approvisionnement Territorial du bois	CAPB-COFOR	ONF, CRPF, communes, Commissions syndicales	2021-2022	45 000 €		



Fiche Action N° 8.9	Orientation : Être un territoire résilient qui veille à la santé de tous et au patrimoine naturel		
	Croiser et traiter les enjeux et objectifs du Plan Climat dans l'élaboration de la charte du Parc Naturel Régional (PNR) Montagne Basque		
Sources	 Cit'ergie European Energy Award®	 FORUM CLIMAT ACTION PAYS BASQUE SAMEDI 22 JUIN / BERROKAIN - LARUNS	 Conseil de Développement du Pays Basque Ipar Euskal Herriko Garapen Kontseilua

## Contexte et enjeux

Le territoire de la Montagne Basque est plus sensible au changement climatique dont les effets sont plus prononcés du fait du gradient altitudinal. L'augmentation des températures et la répartition des précipitations impactent les activités humaines et le patrimoine naturel et paysager.

Les pratiques agricoles, le pastoralisme, les activités sylvicoles devront s'adapter à un décalage des saisons et à une évolution des couverts végétaux et des essences forestières. La diminution de l'enneigement aura une répercussion négative sur le tourisme hivernal et l'offre touristique évoluera vers un tourisme plus étalé dans les saisons.

Le changement climatique fait évoluer la biodiversité présente et les paysages. On peut s'attendre à une migration des espèces vers des altitudes plus élevées avec un risque de disparition d'espèces.

De plus, le changement climatique influe sur la multiplication des risques naturels : incendies, mouvements de terrain, inondations, coulées de boues, entraînant l'augmentation des impacts sociaux et des coûts structurels (investissement et entretien) liés.

L'enjeu prioritaire est le développement d'une culture des risques et l'accompagnement vers des solutions d'adaptation au changement climatique à l'échelle transfrontalière pour tenir compte des deux versants de la montagne. Le territoire de la montagne et ses acteurs a également un rôle dans l'atténuation des GES. L'entrée territoriale montagne croise tous les objectifs du Plan Climat.

La Communauté Pays Basque est engagée aux côtés de l'Association des commissions syndicales et de la Région Nouvelle-Aquitaine dans une démarche pour créer un Parc Naturel Régional Montagne Basque qui sera un outil d'animation et de gestion du territoire de montagne.

## Objectifs

<b>Objectifs opérationnels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Créer le Parc Naturel Régional Montagne basque</li> </ul>
<b>Objectifs NRJ/GES/QA</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Tous</li> </ul>
<b>Objectifs d'adaptation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Soutenir l'adaptation des activités humaines et des patrimoines naturel et paysager de la Montagne basque</li> </ul>
<b>Lien aux ODD</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Objectif n°6 : Eau propre et assainissement</li> <li>Objectif n°8 : Travail décent et croissance économique</li> <li>Objectif n°11 : Villes et communautés durables</li> <li>Objectif n°12 : Consommation et production responsables</li> <li>Objectif n°13 : Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques</li> <li>Objectif n°15 : Vie Terrestre</li> <li>Objectif n°17 : Partenariats pour la réalisation des objectifs</li> </ul>

## **Descriptif de l'action**

Le diagnostic thématique réalisé en 2018 a permis de démontrer la pertinence de la création d'un PNR Montagne Basque au regard de divers critères de classement. Sa synthèse présente une orientation originale du futur PNR Montagne du Pays Basque : l'importance de l'Homme et de l'activité agricole, dans le maintien des équilibres patrimoniaux.

L'écrin montagnard basque s'appuie sur un système composé de trois piliers interconnectés : l'Homme qui pilote une agriculture multifonctionnelle vecteur du dynamisme du territoire, un patrimoine naturel qui est diversifié et exceptionnel (pilier Nature), le pilier culturel avec une identité paysagère et patrimoniale marquée par la valorisation de l'étagement altitudinal.

Ce système homme-nature-culture est soumis à des menaces qui engendrent des répercussions négatives sur l'ensemble de l'écrin montagnard (la déprise agricole, la modification des pratiques, la dévitalisation démographique, le changement climatique, la consommation foncière).

**Pour lutter contre ces fragilités, le territoire de la Montagne Basque doit relever trois grands défis qui font écho aux finalités d'un PNR :**

- Premier défi : **le maintien et développement de la richesse naturelle, patrimoniale et paysagère** via le maintien du tissu des exploitations agricoles, le développement des circuits courts ;
- Second défi : **le maintien d'une montagne habitée et vivante** via la préservation du maillage de services et le développement d'une économie durable ;
- Troisième défi : **l'assurance d'une concertation durable** autour de la valorisation des patrimoines.

Ce sont ces trois défis qui seront traduits en enjeux prioritaires puis en objectifs stratégiques dans le cadre de la rédaction de la charte à l'occasion d'un processus participatif dès 2021.

**Les premières étapes de la création du Parc Naturel Régional Montagne basque en 2021 seront les suivantes :**

### **Informier et communiquer sur la démarche et ses étapes à l'ensemble des élus et socioprofessionnels parties prenantes**

Il s'agira d'informer et de communiquer sur la démarche auprès des élus, des professionnels, des associations et des habitants du territoire via (selon les publics ciblés) : des réunions d'informations, l'alimentation d'une one page PNR en lien avec le site de la Communauté d'Agglomération, une stratégie de communication avec des supports et autres événements.

### **Élaborer un diagnostic ou « photo dynamique » préalable à la définition d'enjeux prioritaires et à l'écriture de la charte du Parc**

Il s'agit de compléter les diagnostics réalisés dans le cadre de l'étude d'opportunité de 2017/2018, afin d'identifier les atouts, faiblesses, menaces et opportunités, enjeux territorialisés qui seront traités dans la charte. Ces diagnostics s'appuieront sur l'ensemble des diagnostics déjà en cours ou prévus à partir de 2021 sur notre territoire via nombre de démarches prospectives et d'aménagement. Les techniciens de la Communauté Pays Basque et d'EHMEB coanimeront des ateliers techniques permettant d'atteindre l'objectif de photographie du territoire et de pistes d'évolutions de celui-ci.

Ces éléments seront mis en débat dans le cadre de la concertation qui débutera en 2022. Le cadre méthodologique de celle-ci sera travaillé en 2021.

### **Créer un Syndicat mixte ouvert de préfiguration**

Ce travail débutera par l'élaboration d'une méthode pour définir la gouvernance du futur syndicat mixte ouvert de préfiguration. Un travail à mener en interne dans chaque structure (Communauté Pays Basque, EHMEB) puis à mutualiser au sein du Comité de pilotage PNR.


### **Créer un Conseil scientifique**

Le Conseil scientifique est un organe des PNR. 2021 sera consacré à la création du Conseil scientifique sur la base de critères de sélection de ses membres travaillés par un stagiaire en 2020. Il sera important de mutualiser une partie de ce Conseil avec le Conseil Scientifique sur la biodiversité prévu dans le cadre de démarches du même nom à la Communauté Pays Basque.

Ce plan d'action 2021 ainsi que le budget associé de 267 642 € ont été validés en Comité de Pilotage du PNR le 27 janvier 2021 puis délibérés en Conseil Permanent de l'agglomération du 23 mars 2021.

## Tableau de programmation de l'action

Opérations	Maitrise d'ouvrage	Partenaires	Calendrier	Budget Prévisionnel	Partenariats financiers	Indicateurs de suivi
Démarche de création du PNR	CAPB	EHMEB, Région NA Communes	2021	267 642 €	50%	

Fiche Action N° 8.10	Orientation : Innover et changer de modèle économique	
	Déployer la feuille de route Économie Bleue en articulation avec le Plan Climat Pays Basque	
Sources		

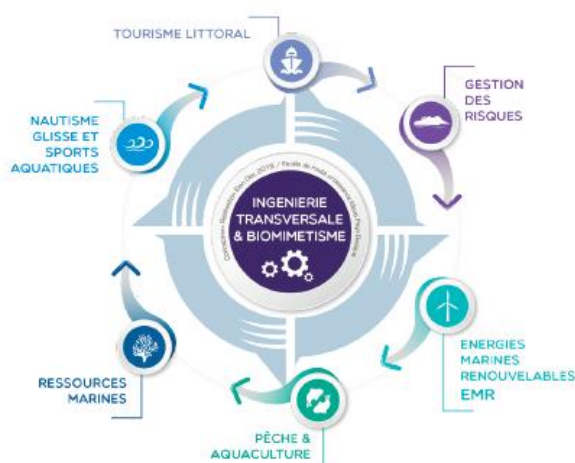
## Contexte et enjeux

La Communauté Pays Basque dispose depuis le 2 février 2019 d'un Schéma de Développement Économique (S.D.E.) traduisant la volonté de disposer d'un cadre d'action qui permette un équilibre entre activité productive et activité résidentielle. À travers ce schéma, la Communauté Pays Basque fait le pari d'un modèle de développement fondé sur l'économie productive, les filières d'excellence, le modèle technopolitain et l'innovation. Par ailleurs, la Communauté Pays Basque inscrit sa stratégie de développement dans une logique de durabilité et de soutenabilité afin de prendre en compte les nouveaux enjeux sociétaux, territoriaux et environnementaux. Ce schéma identifie la Croissance Bleue ou Économie Bleue comme l'un des huit domaines d'activités stratégiques pour le territoire.

La feuille de route de l'Économie Bleue constitue la 1<sup>ère</sup> feuille de route du Schéma de Développement Économique. Elle porte une stratégie de développement économique des filières de l'océan et n'a pas vocation à constituer la feuille de route de la Communauté Pays Basque sur l'ensemble des thématiques en lien avec l'Océan, Littoral, Milieux naturels. Cependant, cette feuille de route cherchera à se décliner en articulation et cohérence avec les autres stratégies de la Communauté Pays Basque, telles que la stratégie locale de gestion des risques littoraux ou le Plan Climat Pays Basque.

Cette feuille de route traduit le positionnement du Pays Basque comme un pôle référent de la Croissance Bleue à l'échelle régionale. Filière d'excellence pour le territoire, la Communauté Pays Basque souhaite valoriser la diversité des richesses de la Côte Basque, accompagner les dynamiques et initiatives socio-économiques, en s'appuyant sur des infrastructures, équipements et projets structurants.

L'économie bleue du Pays Basque regroupe différents secteurs d'activités présentés dans le schéma ci-dessous.



La Côte Basque est caractérisée par une économie maritime à la fois traditionnelle et émergente. Hors activité touristique, elle représente 971 établissements pour environ 4 000 emplois, principalement hébergés dans de très petites structures (90% ayant moins de 10 salariés). Les deux principaux secteurs d'activités sont la pêche et la glisse. Les secteurs traditionnels, tels que la pêche ou les activités portuaires commerciales sont confrontés à de nouveaux enjeux sociaux, environnementaux et sociétaux. Par ailleurs la côte basque dispose de secteurs émergents à fort potentiel, notamment en termes de positionnement scientifique ; à l'image du GIS Littoral Basque et la chaire d'excellence de recherche MANTA ou encore le projet MAREA. Le territoire est également caractérisé par une dynamique collaborative et un réseau d'acteurs liés à la diffusion de la connaissance, composé entre autres du CPIE Littoral Basque, du Centre de la Mer de Biarritz ou de Surfrider Foundation.

Par ailleurs, le littoral basque est un territoire extrêmement attractif faisant face à de fortes pressions sur son patrimoine naturel. La croissance démographique et la forte urbanisation entraînent à titre d'exemples de fortes modifications du cycle de l'eau, des potentielles dégradations de la qualité des eaux de baignade ou la diminution des habitats naturels.

Le littoral basque et ses activités socio-économiques sont également particulièrement vulnérables aux effets du changement climatique, qui accentuent notamment les risques d'érosion et de submersion, et modifient la répartition des populations aquatiques du littoral.

## Objectifs

<b>Objectifs opérationnels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Permettre aux activités économiques du littoral d'évoluer au regard des enjeux climat-air-énergie</li> <li>▪ Accompagner le développement de filières émergentes, innovantes et durables</li> </ul>
<b>Objectifs NRJ/GES/QA</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Réduire l'impact climat-air-énergie des activités économiques du littoral</li> <li>▪ Anticiper le changement climatique et adapter les secteurs d'activités traditionnels du littoral</li> </ul>
<b>Lien aux ODD</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Objectif n°8 : Travail décent et croissance économique</li> <li>▪ Objectif n°9 : Industrie, innovation et infrastructures</li> <li>▪ Objectif n°12 : Consommation et production responsables</li> <li>▪ Objectif n°14 : Vie aquatique</li> <li>▪ Objectif n°17 : Partenariats pour la réalisation des objectifs</li> </ul>

## Descriptif de l'action

La feuille de route sur l'Économie Bleue a pour vocation, en articulation avec les autres documents stratégiques de la Communauté Pays Basque et notamment le Plan Climat, à positionner le Pays Basque comme un territoire d'expérimentation en s'appuyant sur quatre principes fondateurs :

- La préservation et la protection des écosystèmes au cœur du développement de l'économie bleue basque ;
- La structuration et le développement d'un écosystème Économie Bleue, réunissant tous les secteurs d'activités traditionnels et émergents ;
- L'innovation et la connaissance comme moteurs d'un développement durable de l'économie bleue ;
- Le territoire au service de l'expérimentation de solutions grandeur nature.

Afin de mettre en œuvre le positionnement et les principes définis dans sa feuille de route sur l'Économie Bleue, la Communauté Pays Basque s'appuiera sur 6 axes opérationnels déclinés à travers différentes actions :

1. Améliorer la connaissance sur l'environnement marin et le littoral ;
2. Intensifier la recherche et la formation sur les thématiques marines et littorales ;
3. Challenger les acteurs dans leur développement et leur repositionnement ;
4. Déployer le projet technopolitain Économie Bleue pour faciliter l'innovation et fédérer les acteurs ;
5. Accompagner et démultiplier les initiatives d'expérimentation grandeur nature ;
6. Sensibiliser les nouvelles générations par l'éducation, la diffusion et l'information.

Dans le cadre de l'axe 4, la Communauté Pays Basque porte l'ambition d'associer des équipements et des acteurs de la recherche, de l'enseignement supérieur et de l'entreprise, autour de deux sites totem :

### **BIOMIM : création d'un pôle d'excellence sur le biomimétisme marin**

En partenariat avec le Centre Européen d'Excellence sur le Biomimétisme de Senlis (CEEBIOS), l'Université de Pau et des Pays de l'Adour et l'IPREM, la Communauté Pays Basque dote le territoire d'un lieu hybride d'innovation hébergeant :

- IREM Océan + 40 chercheurs UPPA :
  - Les laboratoires et activités de recherche de l'IPREM ;
  - La chaire de recherche MANTA sur le développement des biomatériaux bio-inspirés des ressources marines ;
  - La chaire de recherche junior MantaZyme.
- Des espaces projets destinés aux étudiants du Master Matériaux bio-inspirés de l'UPPA et aux équipes projets d'entreprises ;
- Un centre de compétences et de ressources sur le biomimétisme et la biodiversité animé par le CEEBIOS ;
- Une pépinière d'entreprises.

### **CREALUZ : pépinière d'entreprises et ateliers de prototypages dédiés à l'éco-innovation, notamment à destination de la glisse, des sports aquatiques et du nautisme (Cf. Fiche Action 6.2)**

### **Partenariat d'innovation pour la conduite d'une étude des conditions de faisabilité d'accueil d'une ferme houlomotrice**

Enfin, dans le cadre de l'axe 5 de cette feuille de route, la Communauté Pays Basque est engagée dans un partenariat d'expérimentation de ferme houlomotrice.

## Tableau de programmation de l'action

Opérations	Maitrise d'ouvrage	Partenaires	Calendrier	Budget Prévisionnel	Partenariats financiers	Indicateurs de suivi
Création du pôle d'excellence Biomimétisme marin : BIOMIM	CAPB	CEEBIOS	2020-2023			
Étude des conditions de faisabilité d'une ferme houlomotrice	CAPB	Région NA	2019-2022	1 000 000 €	CAPB 250 000 € Région 250 000 € Feader 500 000 €	
Chaire MANTA	CAPB		2021	25 000 €	CAPB	
Chaire Junior MantaZyme	CAPB		2021	32 000 €	CAPB	



Fiche Action N°8.11	Orientation : Innover et changer de modèle économique	
	Accompagner un tourisme soutenable	
Sources		
	 Conseil de Développement du Pays Basque Ipar Euskal Herriko Garapen Kontseilua	

## Contexte et enjeux

L'année 2020 a battu des records de température en France et au Pays Basque, faisant de 2020 l'année la plus chaude depuis 1900. Avec le changement climatique, les phénomènes de ce type vont se multiplier dans les années à venir. Les destinations touristiques comme le Pays Basque et les professionnels du tourisme devront s'adapter aux impacts du changement climatique telles que les fortes chaleurs, l'évolution de l'enneigement en montagne, l'érosion des plages ou des sentiers, les événements climatiques soudains (orages, vents violents, inondations, etc.).

Le tourisme va être impacté par le changement climatique, et dans le même temps, le tourisme, et notamment le tourisme de masse, entraîne de nombreux impacts socioculturels et environnementaux. On peut citer par exemple : une forte consommation d'eau et d'énergie, des émissions de GES (transports, bâtiments, infrastructures et équipements), des nuisances (pollutions de l'eau, déchets, bruit, pollution visuelle, voies routières saturées) et des impacts physiques (destruction d'habitats).

L'engagement de la Communauté Pays Basque dans l'élaboration de sa stratégie touristique en concertation avec les acteurs du tourisme sera l'occasion de :

- Choisir de conforter l'activité touristique du territoire qui respecte et valorise les richesses locales en termes de patrimoine naturel et culturel, de qualité de vie, de beauté des paysages ;
- Mobiliser les acteurs économiques et les professionnels sur les enjeux environnementaux et plus particulièrement climatiques qui les concernent ;
- Faire connaître aux visiteurs l'ambition climatique du territoire : « accueillir dans un territoire en transition » et favoriser l'accueil et la promotion prioritairement tournée vers un tourisme de proximité ;
- Mettre en valeur la coopération entre les acteurs et la transversalité entre les différentes politiques publiques (mobilités, hébergement, Eau et Littoral, Montagne) afin de répondre aux enjeux climatiques et énergétiques développés par le Plan Climat.

## Objectifs

<b>Objectifs opérationnels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Permettre aux activités touristiques locales d'évoluer au regard des enjeux climat-air-énergie</li> </ul>
<b>Objectifs NRJ/GES/QA</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Réduire l'impact climat-air-énergie des activités touristiques du territoire</li> </ul>
<b>Objectifs d'adaptation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Adapter les offres aux vulnérabilités territoriales (eau, risques, patrimoine naturel, etc.)</li> </ul>
<b>Lien aux ODD</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Objectif n°8 : Travail décent et croissance économique</li> <li>▪ Objectif n°12 : Consommation et production responsables</li> <li>▪ Objectif n°13 : Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques</li> <li>▪ Objectif n°14 : Vie aquatique</li> <li>▪ Objectif n°15 : Vie terrestre</li> </ul>

---

## **Descriptif de l'action**

La Communauté Pays Basque s'est engagée dans l'élaboration de sa stratégie touristique avec l'ensemble des acteurs locaux : un diagnostic du tourisme et de l'action touristique au Pays Basque a été réalisé en 2020-2021, afin de préparer la construction d'une stratégie dès 2021. Cette stratégie sera construite en concertation et en cohérence avec le Plan Climat.

Au vu des vulnérabilités de cette activité économique au changement climatique, de ses impacts sur les ressources naturelles (eau), sur la biodiversité et les écosystèmes mais aussi en matière d'émissions de GES (déplacements, hébergements), il est essentiel que l'ensemble de ces éléments soient considérés et présentés aux acteurs dans les phases de diagnostic et de construction de cette stratégie. L'objectif d'un tourisme soutenable dans un contexte de changement climatique doit être clairement inscrit pour une destination dont les deux pivots d'attractivité sont le littoral et la montagne qui sont deux zones particulièrement vulnérables.

Dans les éléments de diagnostic qui seront travaillés avec les acteurs, il s'agira de :

- Mettre en lumière et améliorer les connaissances sur les pratiques touristiques actuelles pour mieux qualifier leurs impacts sociaux et environnementaux
- Identifier plus finement leurs vulnérabilités face au changement climatique
- Valoriser les bonnes pratiques et les acteurs déjà engagés dans des démarches écoresponsables

La Communauté Pays basque poursuivra des actions d'ores et déjà engagées :

- Suivre et évaluer la mise en œuvre du plan local de randonnées Pays Basque valorisant les territoires, les milieux et les espèces emblématiques.
- Poursuivre les mesures incitatives des hébergeurs à s'engager dans une politique écoresponsable : règlement d'aide à l'immobilier d'entreprise volet Tourisme incitant le développement d'hébergements locatifs écologiques adossés à une hôtellerie de plein air notamment, mais demandant également aux chefs d'entreprises et aux propriétaires loueurs de meublés de tourisme, de gîtes, et/ou de chambres d'hôtes de justifier de l'utilisation de matériaux de construction écologiques, équipements EnR (énergies renouvelables) et d'une optimisation de la gestion durable de l'entreprise en traitant au moins deux cibles du référentiel HQE (Haute Qualité Environnementale).

Dans le cadre de sa stratégie tourisme durable, elle étudiera et approfondira de nouvelles pistes d'actions :

- Engager les Offices du tourisme dans une politique écoresponsable
- Développer un programme de formation au développement durable pour les acteurs professionnels et associatifs
- Mener une campagne de communication et de sensibilisation, en collaboration avec les offices de tourisme, pour « Accueillir dans un territoire en transition » et inciter les touristes à bouger en utilisant les TC, les modes doux, à manger bio et local, à trier les déchets, à respecter les milieux sensibles, etc.
- Inciter les acteurs à proposer des événements organisés de façon écoresponsable.

---

## **Partenaires**

AaDT, cluster Goazen, Région, Offices de Tourisme

## Tableau de programmation de l'action




Opérations	Maitrise d'ouvrage	Partenaires	Calendrier	Budget Prévisionnel	Partenariats financiers	Indicateurs de suivi
Plan local de randonnées Pays Basque	CAPB					
Mesures incitatives pour les hébergeurs engagés dans des démarches écoresponsables	CAPB					

# PLAN CLIMAT PAYS BASQUE

## *Plan Climat-Air-Énergie Territorial*

### **Plan d'actions**

## **Axe 9 : Exemplarité de la Communauté Pays Basque**

Fiche Action N° 9.1	Orientation : Exemplarité de la Communauté Pays Basque		
	Élaborer et mettre en œuvre un programme « Maisons de la communauté exemplaires »		
Sources			 Conseil de Développement du Pays Basque Ipar Euskal Herriko Garapen Kontseilua

## Contexte et enjeux

Les Maisons de la Communauté sont des lieux privilégiés d'accueil, d'intervention et d'animation sur les territoires. Elles se doivent d'inscrire leur action dans une approche exemplaire, soucieuse du lien aux autres et à l'environnement.

En lien avec les actions et programmes conduits par les Directions métiers, des premières réalisations ont eu lieu depuis 2017 (seul le volet environnemental des actions durables conduites par les Maisons de la Communauté ont été ici reprises) :

- Amélioration du tri des déchets (dans le cadre du Programme interne d'amélioration du tri des déchets déployé depuis 2019 sur l'ensemble des sites de la Communauté Pays Basque) ;
- Amélioration de la maîtrise des consommations (énergie, eau, papier) par un meilleur suivi de ces consommations et l'adoption d'écogestes visant à les réduire (animation de défis internes entre Maisons) ;
- Actions sur les mobilités : conversion progressive de la flotte de véhicules vers une flotte décarbonée et équipement des Maisons en bornes de recharge électrique ; mise en place d'un système de visioconférence dans chaque Maison permettant l'organisation de réunions à distance (limitation des déplacements) ; promotion des déplacements alternatifs (création et diffusion de fiches trajet domicile-travail par Pôles, présentation de l'outil Kovoit' aux agents) ; organisation du Challenge de la Mobilité entre Pôles, piloté par les Maisons.

## Objectifs

<b>Objectifs opérationnels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Élaborer et mettre en œuvre un programme d'actions éco et socio-responsables des Maisons de la Communauté sur 3 ans (2022-2024)</li> <li>▪ Tirer des enseignements des actions réalisées et déployer celles-ci sur l'ensemble des sites communautaires (effet d'entraînement des Maisons)</li> </ul>
<b>Objectifs NRJ/GES/QA</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Réduire l'impact carbone des activités abritées par les Maisons de la Communauté</li> </ul>
<b>Objectifs d'adaptation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ xx</li> </ul>
<b>Lien aux ODD</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Objectif n°11 : Villes et communautés durables</li> <li>▪ Objectif n°17 : Partenariats pour la réalisation des objectifs</li> </ul>

## Descriptif de l'action

À partir de l'expérience acquise sur les actions déjà déployées (tri des déchets, maîtrise des consommations, actions sur les mobilités, sensibilisation à la biodiversité via l'installation de ruches) et avec l'appui d'animation de la Chargée de mission Développement durable et éco-responsabilité, il est proposé d'élaborer et de mettre en œuvre un programme d'actions éco et socio-responsables à destination des agents.

Plusieurs pistes de thématiques à travailler ont été identifiées :

### Dans l'environnement de travail

- **Déchets** : Réduire ses déchets, améliorer leur tri ;
- **Sobriété** : Réduire ses consommations d'énergie, d'eau, de papier ;
- **Santé environnementale et qualité de l'air intérieur** : Travailler dans un environnement sain, non nocif pour la santé des agents comme des usagers ;
- **Santé et Qualité de vie au travail** : Poursuivre l'appropriation des enjeux de la SQVT dans le management des Maisons au quotidien, travailler localement (de concert avec la DRH et le CHSCT) pour la recherche et la mise en œuvre de solutions aux problématiques de santé, conditions de travail, conciliation vie privée-vie professionnelle identifiées ;
- **Restauration des agents** sur la pause méridienne : Promouvoir des solutions d'approvisionnement et de restauration de proximité, saines et durables.

### Dans les pratiques professionnelles



- **Numérique responsable** : Adopter des usages numériques responsables ;
- **Éco-mobilité** : Promouvoir et inciter à l'écomobilité pour les déplacements professionnels et domicile-travail ;
- **Achats responsables** : Opter pour des produits et services plus respectueux de l'environnement, développer le recours aux objets/matériaux recyclés, donner/revendre son matériel en bon état usagé ;
- **Finance locale et solidaire** : Développer l'usage de l'eusko (encaissement en régies, paiement de créances, versement de subventions...) ;
- **Entretien écologique des espaces verts** : Utiliser des produits et techniques respectueux de l'environnement, développer une gestion différenciée des espaces ;
- **Communication responsable** : Éco-conception des supports de communication, communication inclusive, etc. ;
- **Sensibilisation des agents/élus à l'éco-responsabilité** : Construire et promouvoir auprès des agents et des élus un programme d'animations sur l'année (Participation à des défis écoresponsables – Défi DÉCLICS, challenge de la mobilité -, visites terrain – centres de tri, sensibilisation aux enjeux autour du vivant et de la biodiversité...), relayer la future « lettre d'info DD » auprès des agents et des élus.

Le calendrier prévisionnel de cette action est le suivant :

- 2021 : élaboration du programme d'actions
- 2022 à 2024 : déploiement du programme d'actions.
- Au fur et à mesure des actions réalisées : élaboration de fiches synthèses afin de faciliter la reproduction des actions sur les autres sites communautaires.

## Tableau de programmation de l'action

Opérations	Maitrise d'ouvrage	Partenaires	Calendrier	Budget Prévisionnel	Partenariats financiers	Indicateurs de suivi
Élaboration du programme d'actions « Maisons de la Communauté exemplaires »	CAPB		2021			Programme élaboré
Mise en œuvre du programme d'actions « Maisons de la Communauté exemplaires »	CAPB		2022-2024			À préciser selon programme
Élaboration de fiches synthèses pour une reproductibilité des actions sur les autres sites communautaires	CAPB		Au fil de l'eau			Nombre de fiches synthèses élaborées Nombre de sites communautaires s'étant appropriés les fiches

Fiche Action N° 9.2	Orientation : Exemplarité de la Communauté Pays Basque	
	Élaborer et mettre en œuvre un plan de mobilité interne à la collectivité	
Sources	 Cit'ergie European Energy Award®	 FORUM CLIMAT ACTION PAYS BASQUE SAMEDI 22 JUIN / BÉTHOUAIN - LARUNS

## Contexte et enjeux

Le bilan carbone de la Communauté Pays Basque s'élève en 2018 à 7 376 tCO<sub>2</sub>e. Il se compose des émissions directement induites par le fonctionnement des services de la Communauté d'Agglomération Pays Basque. Le périmètre concerné est celui du patrimoine (bâtiments et flotte de véhicules) et des équipements exploités dans l'exercice des compétences (eau potable et assainissement, collecte des déchets, mais aussi compétence habitat communautaire de l'Office Public de l'Habitat). Les compétences transférées à d'autres acteurs ne sont pas intégrées à ce bilan (traitement des déchets, transports collectifs...).

La collectivité s'applique à elle-même les ambitions et les actions qu'elle déploie sur le territoire : c'est l'objet du plan d'actions interne, sur tous les différents sujets (mobilité interne, sobriété et efficacité énergétique et développement des énergies renouvelables sur le patrimoine...).

Afin de structurer, suivre et évaluer le Plan Climat, en particulier le volet interne sur les compétences et le patrimoine, et à terme faire reconnaître la qualité de sa démarche, la Communauté d'Agglomération Pays Basque a décidé de s'engager dans le label Cit'ergie. C'est à travers cette démarche qu'elle a pu réaliser un premier diagnostic de son fonctionnement et identifier 6 mesures exemplaires à développer.

Le périmètre de la présente fiche porte sur le déplacement interne des agents et des élus de la Communauté Pays Basque, à savoir les déplacements domicile-travail et déplacements professionnels. Le transport de marchandise (collecte des ordures ménagères) et les transports collectifs sont respectivement traités par les Fiches Actions 4.2, 4.4 et 6.1.

La flotte de véhicule de la collectivité, hors poids lourds (benne à ordures ménagères), se compose de plus de 250 véhicules légers et utilitaires, dont 34 véhicules électriques. En 2019, la consommation de carburant de ces véhicules légers s'élève à près de 240 000 € TTC.

Le flotte de vélos se compose de 27 unités.

## Objectifs

<b>Objectifs opérationnels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Optimiser les déplacements professionnels des agents</li> <li>▪ Optimiser les déplacements domicile-travail des agents</li> <li>▪ Favoriser l'usage des modes de transport alternatifs à la voiture individuelle</li> <li>▪ Renforcer la part des déplacements actifs des agents pour les trajets courte distance (&lt; 5km)</li> </ul>
<b>Objectifs NRJ/GES/QA</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Réduire les consommations énergétiques de la flotte de véhicules et les émissions atmosphériques induites</li> </ul>



	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Faire évoluer le mix énergétique de la flotte de véhicule et réduire les émissions atmosphériques induites</li> </ul>
<b>Lien aux ODD</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Objectif n°3 : Bonne santé et bien-être</li> <li>▪ Objectif n°7 : Énergie propre et d'un coût abordable</li> <li>▪ Objectif n°9 : Industrie, innovation et infrastructure</li> <li>▪ Objectif n°11 : Villes et communautés durables</li> <li>▪ Objectif n°13 : Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques</li> </ul>

## **Descriptif de l'action**

### **Élaborer un Plan de Déplacement Administration**

- Phase 1 : définition du calendrier d'élaboration et définition du pilotage
- Phase 2 : diagnostic et enquête
- Phase 3 : concertation et plan d'actions
- Phase 4 : mise en œuvre et suivi des actions

### **Poursuivre les actions de gestion de la flotte de véhicule**

Dans le cadre de sa feuille de route « vers une gestion du patrimoine bâti et des moyens généraux au service de la transition énergétique », la collectivité se fixe pour objectif :



- Optimiser la flotte de véhicules et la gestion des déplacements ;
- Favoriser l'usage du vélo pour les trajets de <5km ;
- Sortir progressivement des carburant fossiles via le renouvellement de la flotte par des véhicules à faibles et très faibles émissions (électriques notamment).

La collectivité s'engage à poursuivre et renforcer :

- Le suivi et l'optimisation des véhicules, notamment via le programme MOBILI'PRO de l'ADEME (ex : tableau de bord de suivi des véhicules, l'optimisation des stratégies de partage de véhicules-pools)
- Le renouvellement de sa flotte thermique (diesel prioritairement) par des véhicules à faibles et très faibles émissions
- Le déploiement et le renouvellement d'Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques (IRVE).

## Tableau de programmation de l'action

Opérations	Maitrise d'ouvrage	Partenaires	Calendrier	Budget Prévisionnel	Partenariats financiers	Indicateurs de suivi
Élaborer un PDA	CAPB	SMPBA	2021-2022			<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Lancement de la démarche</li> <li>▪ Réalisation de l'enquête et taux de participation</li> <li>▪ Adoption du PDA</li> </ul>
Mettre en œuvre le PDA	CAPB	À définir	2022-2026			<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Taux de réalisation des actions inscrites au PDA</li> <li>▪ Indicateurs liés aux actions à déployer (à définir)</li> </ul>
Renouvellement du parc par des véhicules électriques (+/- 7 véhicules électriques par an)	CAPB		2021-2026	840 000 €		<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Part de véhicules électriques</li> </ul>
Poursuite du déploiement et du renouvellement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques sur les bâtiments de la Communauté	CAPB		2021	48 000 €		<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nombre d'IRVE renouvelées</li> <li>▪ Nombre de nouvelles IRVE</li> </ul>

Fiche Action N° 9.3	Orientation : Exemplarité de la Communauté Pays Basque		
	Mener le programme de sobriété, d'efficacité et de production d'EnR sur les bâtiments et équipements de la collectivité		
Sources			

## Contexte et enjeux

Courant 2019, la Communauté Pays Basque s'est dotée d'une feuille de route « vers une gestion du patrimoine bâti et des moyens généraux au service de la transition énergétique », développant 12 mesures opérationnelles à l'échelle de son patrimoine. Les objectifs poursuivis consistent à :

- Renforcer l'exemplarité de la collectivité en termes de transition énergétique et écologique
- Améliorer le confort des agents et des usagers des bâtiments et équipements publics
- Diminuer la facture énergétique
- Réduire l'empreinte carbone de la collectivité
- Réduire les consommations des bâtiments

Cette feuille de route s'est inspirée de la démarche négaWatt et s'organise autour des enjeux de sobriété, d'efficacité énergétique et de développement des énergies renouvelables.

De manière complémentaire, la collectivité est signataire, depuis novembre 2019, de la Charte pour l'efficacité énergétique et environnementale des bâtiments tertiaires du Plan Bâtiment Durable.

En termes de suivi et d'évaluation, la collectivité s'est engagée dans le dispositif d'amélioration continue de sa politique climat-air-énergie à travers l'obtention de la labélisation Cit'ergie.

La facture énergétique de la collectivité en 2019 s'élève à 4,4M€TTC/an. Elle comprend :

- 2,5M€TTC d'électricité 100% d'origine renouvelable (=20GWh)
- 1,6M€TTC de carburant (80% Poids Lourds/BOM, 15% Véhicules Légers, 5% port de plaisance)
- 200k€TTC de gaz naturel (100% d'origine renouvelable) et propane
- 80k€TTC de chaleur issue de la biomasse (via des réseaux de chaleur bois)

Le parc de la Communauté compte près de 260 bâtiments. Elle assure la gestion directe de la moitié du parc. Le programme de sobriété, d'efficacité et de développement des EnR sur le patrimoine bâti de la Communauté s'inscrit dans la continuité des actions suivantes :

- Déploiement d'outils de suivi du patrimoine : Citron® Énergie et Buildsense ;
- Fourniture en biométhane des bâtiments communautaires raccordés au réseau de distribution de gaz (une trentaine de bâtiments soit une consommation d'environ 3GWh/an) ;
- Fourniture en électricité 100% d'origine renouvelable de 70 sites communautaires (Maisons de la communauté, crèches, pépinières d'entreprises, déchetteries et piscines) ;
- 1 groupement d'achat de fourniture d'électricité de 19 membres, dont 5 communes ;
- Raccordement de la piscine de Mauléon au réseau de chaleur bois ;
- Trois bâtiments communautaires lauréats de l'Appel à Projet Régional « Bâtiment du futur » qui vise à minimiser l'impact des rénovations et des constructions sur l'environnement pendant l'ensemble de leur cycle de vie via l'incitation des maîtres d'ouvrage à l'atteinte d'un

haut niveau de performances énergétiques, associé à une approche bas carbone du bâtiment, le tout en stimulant l'innovation.

- Générateurs photovoltaïques (de 300KWc installés) implantés sur 5 sites communautaires : le générateur d'activités Arkinova et la Maison des étudiants à Anglet, la piscine et la maison de la communauté de Soule-Xiberoa et la station d'épuration de Minhotz à Hasparren.

## Objectifs

<b>Objectifs opérationnels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Renforcer l'exemplarité de la collectivité</li> <li>▪ Mobiliser les financements disponibles pour développer des projets de transition énergétique</li> <li>▪ Diminuer la facture énergétique de la collectivité</li> </ul>
<b>Objectifs NRJ/GES/QA</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Diminuer l'empreinte carbone de la collectivité</li> <li>▪ Diminuer les consommations énergétiques de la collectivité</li> </ul>
<b>Objectifs d'adaptation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Améliorer le confort des usagers et des agents</li> </ul>
<b>Lien aux ODD</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Objectif n°7 : Énergie propre et d'un coût abordable</li> <li>▪ Objectif n°9 : Industrie, innovation et infrastructure</li> <li>▪ Objectif n°11 : Villes et communautés durables</li> <li>▪ Objectif n°13 : Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques</li> </ul>

## Descriptif de l'action

La mise en œuvre de la feuille de route pour la transition énergétique du patrimoine de la collectivité s'organise autour de 3 axes opérationnels :

### Sobriété dans les bâtiments

Elle se traduit par :

- Lancement d'une mission d'appui à la mise en place de la norme « ISO 50001 - système de management de l'énergie » à l'échelle du patrimoine bâti communautaire en lien avec la démarche Cit'ergie.
- Recensement, analyse puis optimisation des performances des contrats de maintenance et d'exploitation (Chauffage Ventilation Climatisation) et mise en place de Contrats de Performance Énergétique (CPE), via le dispositif ELENA (Cf. Fiche Action 9.3)
- En lien avec les outils de suivi énergétique du patrimoine, déploiement d'un plan d'instrumentation et de comptage (relevé, capteurs, compteurs) afin d'accompagner la réduction des consommations d'énergie des bâtiments.
- Animation d'un « Défi énergie » interne à la collectivité, sur le modèle du « Défi familles à énergie positive », avec pour objectif de lutter contre le gaspillage énergétique (sobriété), d'innover en trouvant des bonnes idées pour faire des économies d'énergies et d'eau et d'être moteur dans le partage et le rayonnement des bonnes pratiques.

- Implication de la collectivité dans les groupes de travail animés par le Plan Bâtiment Durable afin de disposer de retours d'expériences et de bonnes pratiques à transposer sur le patrimoine de la Communauté.

### Efficacité énergétique des bâtiments




- La rénovation énergétique du patrimoine bâti avec un objectif de "Bâtiment Basse Consommation" (BBC).
  - Engager une campagne d'audit global architectural et énergétique sur plusieurs typologies de bâtiments communautaires (crèches, piscines, Maisons de la communauté, etc.).
  - Rénover avec des hautes exigences énergétiques et environnementales :
    - Grange Hastoy à Tardets-Sorholus
    - Pôle Social à Saint-Jean-Pied-de-Port (réhabilitation de l'ancienne Laiterie)
- La construction de bâtiments neufs avec un objectif « bas carbone » et « énergie positive » (E+C-) par anticipation de la future Réglementation Environnementale (dite RE 2020)  
En 2021 : conduite de missions de maîtrise d'œuvre de conception de projets s'inscrivant dans l'expérimentation nationale énergie positive et bas carbone « E+C- » :
  - Crèche Mamurak à Espelette
  - Maison Pluridisciplinaire de Santé d'Amikuze à Saint-Palais
  - Pôle Economie Sociale et Solidaire à Bayonne
  - Centre d'évocation du paysage et du restaurant à Ostabat-Asme
  - Pépinière Agroalimentaire d'Amikuze
- 2021-2022 : définition d'un Schéma Directeur Immobilier et Énergétique en cohérence avec le « décret tertiaire », afin de cibler les bâtiments les plus énergivores, de fixer des objectifs et de suivre des indicateurs de performance.

### Développement des énergies renouvelables

- Poursuivre et renforcer l'achat d'électricité et de gaz renouvelable au travers de groupements d'achats coordonnés par la Communauté :
  - Renouveler et élargir le groupement d'achat d'électricité d'origine renouvelable
  - Engager le 1<sup>er</sup> groupement d'achat de biométhane
- Poursuivre le développement des énergies renouvelables sur le patrimoine (bâtiments, sites et équipements) de la collectivité :  
=> Plan solaire photovoltaïque - première tranche (2020-2022) : « vers l'autonomie énergétique du patrimoine communautaire »
  - 2020-2021 : Etude de faisabilité pour l'installation de centrales solaires photovoltaïques sur une quarantaine de bâtiments, sites et équipements techniques de la Communauté
  - 2<sup>ème</sup> semestre 2021 : engagement de premières réalisations (Ex : Capitainerie du Port de Plaisance à Anglet).
  - => Etudier, dans le cadre des projets de réhabilitation ou de construction, le raccordement des bâtiments à des réseaux de chaleurs EnR (existants ou en projets) (ex : Maison Pluridisciplinaire de Santé à Saint Palais, Centre d'évocation du paysage et du restaurant à Ostabat-Asme ; Crèche et piscine à Cambo-les-Bains, ...)

## Tableau de programmation de l'action

Opérations	Maitrise d'ouvrage	Partenaires	Calendrier	Budget Prévisionnel	Partenariats financiers	Indicateurs de suivi
Poursuite du suivi et de l'optimisation énergétique du parc bâti et des équipements via les outils « Citron® Énergie » et Buildsense	CAPB			25 000 €		Consommation énergétique et facture associée
Rénovation BBC (Grange Hastoy et Pôle social St-Jean-Pied-de-Port)	CAPB	État, Région NA	2021-2024	2 200 000 €	LEADER, DETR, AAP régional Bâtiment du futur, etc.	Nombre de projets réalisés
Construction E+C- (Crèche Mamurrak, Pôle ESS, Maison Pluridisciplinaire de Santé, Centre d'évocation du paysage et pépinière agroalimentaire)	CAPB	État, Région NA	2021-2024	12 000 000 €		Nombre de projets réalisés (E+C-, RE2020, ...)
1 <sup>ère</sup> tranche du Plan solaire : conception et réalisation d'une trentaine de générateurs photovoltaïques sur les bâtiments, sites et équipements communautaires	CAPB	État, Région NA	2020-2022	2 000 000 €	700 000 € accord relance régional (investissement) + AAP Région NA Solaire Auto conso (volet étude)	Nombre de projets réalisés et puissance installée

Fiche Action N° 9.4	Orientation : Exemplarité de la Communauté Pays Basque		
	Développer une ingénierie financière interne au service de la politique de transition énergétique et écologique		
Sources	 Cit'ergie European Energy Award®	 FORUM CLIMAT ACTION PAYS BASQUE SAMEDI 22 JUIN / BERROKAIN - LARUNS	 Conseil de Développement du Pays Basque Ipar Euskal Herriko Garapen Kontseilua

## Contexte et enjeux

Courant 2019, la Communauté Pays Basque s'est dotée d'une feuille de route « vers une gestion du patrimoine bâti et des moyens généraux au service de la transition énergétique », développant 12 mesures opérationnelles à l'échelle de son patrimoine. Les objectifs poursuivis consistent à :

- Renforcer l'exemplarité de la collectivité en termes de transition énergétique et écologique
- Améliorer le confort des agents et des usagers des bâtiments et équipements publics
- Diminuer la facture énergétique
- Réduire l'empreinte carbone de la collectivité
- Réduire les consommations des bâtiments

Cette feuille de route s'est inspirée de la démarche négaWatt et s'organise autour des enjeux de sobriété, d'efficacité énergétique et de développement des énergies renouvelables.

De manière complémentaire, la collectivité est signataire, depuis novembre 2019, de la Charte pour l'efficacité énergétique et environnementale des bâtiments tertiaires du Plan Bâtiment Durable.

En termes de suivi et d'évaluation, la collectivité s'est engagée dans un dispositif d'amélioration continue de sa politique climat-air-énergie à travers l'obtention de la labélisation Cit'ergie.

Afin d'accompagner la mise en œuvre de sa feuille de route, la Communauté Pays Basque s'engage à renforcer l'ingénierie financière interne au service de la transition énergétique de son patrimoine. Cette action s'inscrit dans la continuité de mesures d'ores et déjà déployées par la collectivité et plus particulièrement :

- Le protocole de gestion et valorisation des Certificats d'Économie d'Énergie à l'échelle des opérations d'efficacité énergétique et de développement des EnR menées sur le patrimoine communautaire (bâtiments, équipement de traitement de l'eau et de l'assainissement, ...).
- Le groupement d'achat d'électricité d'origine renouvelable de 2016, élargi en 2019 à 19 membres et qui portera également sur le biométhane à partir de 2022.

## Objectifs

<b>Objectifs opérationnels</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Renforcer l'exemplarité de la collectivité</li><li>▪ Mobiliser les financements disponibles pour développer des projets de transition énergétique</li><li>▪ Diminuer la facture énergétique de la collectivité</li></ul>
<b>Objectifs NRJ/GES/QA</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Diminuer l'empreinte carbone de la collectivité</li><li>▪ Diminuer les consommations énergétiques de la collectivité</li></ul>
<b>Objectifs d'adaptation</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Améliorer le confort des usagers et des agents</li></ul>
<b>Lien aux ODD</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Objectif n°7 : Énergie propre et d'un coût abordable</li><li>▪ Objectif n°9 : Industrie, innovation et infrastructure</li><li>▪ Objectif n°11 : Villes et communautés durables</li><li>▪ Objectif n°13 : Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques</li></ul>

## Descriptif de l'action

Le développement d'une ingénierie financière interne au service de la transition énergétique de son patrimoine communautaire s'organise autour de trois démarches :

### Dispositif ELENA

La Communauté Pays Basque candidate courant 2021 au mécanisme européen d'assistance technique pour les projets énergétiques locaux de la Banque Européenne d'Investissement (BEI), intitulé ELENA. Ce dispositif consiste notamment à structurer des outils d'ingénierie financière consacrés à la transition énergétique du patrimoine de la Communauté et de celui des communes. La candidature portée par la Communauté regroupe 67 communes, la commission syndical d'Oztibarre, le Syndicat des Mobilités Pays Basque Adour, le Comité Ouvrier du Logement (COL), l'Office 64 de l'habitat et Habitat Sud Atlantic (HSA).

Les outils financiers identifiés par la Communauté Pays Basque dans le cadre de cette démarche portent sur :

- La mise en place d'un protocole harmonisé avec les communes de gestion et de valorisation des Certificats d'Économie d'Énergie (CEE) liés aux actions de d'efficacité énergétique et de développement des énergies renouvelables sur le patrimoine public ;
- La mise en place de Contrats de Performance Énergétique pour la rénovation énergétique de ce patrimoine ;
- La diversification des outils d'ingénierie financière à actionner pour la rénovation énergétique et le développement de projets EnR sur ce patrimoine : Energy Service Company, tiers financement, fonds intracting, etc.

### Déploiement de services mutualisés à destination des communes

Dans le prolongement de la mission de coordination du marché de fourniture d'électricité d'origine renouvelable, la Communauté Pays Basque développe différentes solutions mutualisées au service de la transition énergétique de son patrimoine et de celui des communes volontaires :

- Suivi des consommations via les outils CITRON et Buildsense
- Renouveaulement du groupement d'achat d'électricité d'origine renouvelable






- Engagement du 1<sup>er</sup> groupement d'achat de biométhane
- Accompagnement à la rénovation énergétique et au développement de projets EnR sur les bâtiments publics (solaire et réseaux de chaleur notamment) au travers du programme ELENA.

Ces deux premières démarches ont vocation à s'articuler avec le montage de l'Agence territoriale de maîtrise de l'énergie et de développement des EnR (Cf. Fiche Action 8.5).

## Tableau de programmation de l'action

Opérations	Maitrise d'ouvrage	Partenaires	Calendrier	Budget Prévisionnel	Partenariats financiers	Indicateurs de suivi
Candidature programme ELENA (BEI)	CAPB	67 communes, commission syndicale d'Oztibarre, SMPBA, COL, Office 64, HSA	2021 - 2024	2 400 000 €	BEI (90%)	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nombre de bâtiments ayant bénéficié des études menées dans le cadre du programme ELENA (audit globaux, étude de faisabilité EnR : solaire et réseaux de chaleur)</li> <li>▪ Montant de fonds européens mobilisés</li> <li>▪ Développement d'une structure d'investissement</li> <li>▪ Volume de CEE valorisés</li> </ul>
Assistance à maitrise d'ouvrage pour la définition de la stratégie d'achat de biométhane dans le cadre du marché groupé CAPB-communes	CAPB	Membres du groupement d'achat coordonné par la CAPB	2021	15 000 €		<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nombre de sites alimentés en biométhane/volume de biométhane fourni annuellement</li> </ul>

Fiche Action N° 9.5	Orientation : Exemplarité de la collectivité	
	Former et sensibiliser les agents et les élus à la transition écologique, accompagner au changement de pratiques	
Sources		
	 Conseil de Développement du Pays Basque Ipar Euskal Herriko Garapen Kontseilua	

## Contexte et enjeux

L'adoption de pratiques plus vertueuses au travail doit être accompagnée afin qu'elle ne soit pas vécue comme une contrainte supplémentaire s'imposant aux agents dans l'exercice de leur métier, dans une approche descendante, mais bien comme la participation à une dynamique globale inscrivant la collectivité sur une trajectoire d'exemplarité. Les temps de formation et de sensibilisation sont un outil indispensable de cet accompagnement au changement.

Depuis 2018, les actions suivantes ont été entreprises :

- Organisation de formations-sensibilisations au développement durable (12 sessions réalisées, 140 agents et 25 élus formés) et à la concertation (5 sessions réalisées, 58 agents et 10 élus formés).
- Mise en œuvre du projet d'amélioration du tri des déchets sur les 150 sites de la Communauté. Ce projet comprend un volet important de sensibilisation.
- Organisation de 3 Challenges de la mobilité en interne aux fins de sensibiliser les agents aux déplacements domicile-travail autres qu'en voiture individuelle.

## Objectifs

Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Développer une culture commune autour du développement durable et de la concertation</li> <li>▪ Former à des pratiques métiers éco et socio-responsables</li> <li>▪ Accompagner les agents dans l'adoption d'écogestes au travail</li> </ul>
Objectifs NRJ/GES/QA	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ xx</li> </ul>
Objectifs d'adaptation	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ xx</li> </ul>
Lien aux ODD	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Objectif n°4 : Éducation de qualité</li> <li>▪ Objectif n°11 : Villes et communautés durables</li> <li>▪ Objectif n°12 : Consommation et production responsables</li> <li>▪ Objectif n°17 : Partenariats pour la réalisation des objectifs</li> </ul>

---

## **Descriptif de l'action**

### **Développement d'une culture commune autour du développement durable et de la concertation**

Organisation de deux sessions/an de formations-sensibilisation aux enjeux de la transition écologique et, plus largement, de la mise en œuvre d'un développement plus durable du territoire :

- Formation-sensibilisation aux bases du développement durable ;
- Formation-sensibilisation aux bases de la concertation.

Dans le cadre du conventionnement de la Communauté Pays Basque avec le CNFPT.

### **Formation à des pratiques métiers responsables**

En 2021, les achats :

- Sensibilisation aux achats publics responsables (toutes familles d'achat confondues) : organisation d'une formation avec le CNFPT ;
- Accompagnement vers des pratiques d'achats alimentaires durables : réalisation d'une enquête sur les pratiques auprès des agents SAF, analyse des résultats, préconisations d'actions d'améliorations, lancement des premières actions.

### **Accompagnement des agents dans l'adoption d'écogestes au travail**

En 2021 :

- Mobilité : organisation du Challenge de la Mobilité ;
- Déchets : poursuite du déploiement du tri des déchets sur les sites communautaires, organisation de séances de sensibilisation sur les sites et de visites des centres de tri Canopia et Mendixka, d'ateliers Faire soi-même (avec le concours du Syndicat Bil Ta Garbi) ;
- Alimentation durable : enquête auprès des agents de la collectivité afin de mieux connaître leurs pratiques en matière d'alimentation notamment pendant la pause déjeuner.

## Tableau de programmation de l'action

Opérations	Maitrise d'ouvrage	Partenaires	Calendrier	Budget Prévisionnel	Partenariats financiers	Indicateurs de suivi
Développement d'une culture commune autour du développement durable et de la concertation : formations aux bases du développement durable et aux bases de la concertation	CAPB	CNFPT	Fin 2021		Convention CNFPT	Nombre de sessions réalisées Nombre de participants
Formation à des pratiques métiers responsables	CAPB	CNFPT	Fin 2021		Convention CNFPT	Réalisation de la session Nombre de participants  Enquête réalisée/analysée Taux de retour sur l'enquête Lancement des premières actions
Accompagnement des agents dans l'adoption d'écogestes au travail	CAPB	Mobilité : SMPBA  Déchets : Bil Ta Garbi	Mobilité : Juin 2021  Déchets : 2023	Mobilité : 10 000 €		Mobilité : nombre de participants au challenge et nombre de km voiture solo économisés  Déchets : nombre de sites ayant intégré la démarche, nombre de participants aux visites Canopia et Mendixka  Alimentation : réalisation de l'enquête, taux de participation des agents

Fiche Action N° 9.6		Orientation : Exemplarité de la Communauté Pays Basque	
		Élaborer et mettre en œuvre une politique d'achats publics responsables	
Sources			

## Contexte et enjeux

La commande publique responsable est un levier majeur de la généralisation de la transition sociale, énergétique et écologique sur les territoires. Elle est un outil au service des politiques publiques, prenant en compte les enjeux tant environnementaux, que sociaux et économiques, dans un cadre juridique sécurisé et encouragé par les derniers textes réglementaires : Code de la Commande publique de 2019 ; loi AGECE en 2020 ...

La Communauté Pays Basque, à travers le volume d'achats importants que ses activités génèrent, est un acteur de poids sur le territoire. Elle travaille depuis sa création à interroger ses pratiques et à les faire évoluer pour toujours plus de prise en compte des objectifs de développement durable. Outre la poursuite des actions engagées sur certaines familles d'achats ciblées, l'élaboration d'un cadre général permettant de fixer une ambition et un cap (charte) facilitera le développement d'une culture commune interne autour des achats responsables et à terme, l'élaboration d'un programme pluriannuel de développement de ces achats.

La Communauté Pays Basque dès sa création a souhaité adhérer à l'Association Aquitaine Achats Responsables (3AR), qui a pour objet d'accompagner ses membres, acheteurs publics régionaux, à la mise en œuvre d'achats écologiquement et socialement responsables.

## Objectifs

<b>Objectifs opérationnels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Adoption d'une charte achats responsables</li> <li>▪ Augmentation du nombre de marchés ayant intégré un critère d'attribution, une condition d'exécution ou une spécification technique socialement et/ou écologiquement responsable</li> <li>▪ Augmentation de la part des objets/équipements issus du réemploi dans les achats, augmentation de la part des objets/équipements en fin de vie recyclés par la collectivité (dans un esprit d'économie circulaire)</li> </ul>
<b>Objectifs NRJ/GES/QA</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ xxx</li> </ul>
<b>Objectifs d'adaptation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ xxx</li> </ul>
<b>Lien aux ODD</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Objectif n°11 : Villes et communautés durables</li> <li>▪ Objectif n°12 : Consommation et production durables</li> <li>▪ Objectif n°13 : Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques</li> </ul>

## Descriptif de l'action

Les thématiques ayant fait l'objet d'un travail d'informations/formations par 3AR ces dernières années et dont la Communauté Pays Basque et ses agents ont pu bénéficier sont :

- Achats et santé environnementale dans les crèches : plusieurs agents de la Communauté Pays Basque (service Petite Enfance) ont pu être sensibilisés au sujet en 2018-2019, ce qui a contribué au lancement du projet de santé environnementale dans les crèches communautaires (programme Safe-Li de l'ARS) en 2019 ;
- Achats dans la restauration collective : la Communauté Pays Basque et les communes de son groupe de travail « Restauration collective » ont bénéficié, en 2019, d'un accompagnement de 3AR dans le cadre d'un AMI « restauration collective ». Formation et conseils ont été dispensés aux communes pour les aider à rédiger leurs cahiers des charges en lien avec la loi EGALIM.
- Voirie durable : Bil Ta Garbi bénéficie d'un accompagnement (en cours) dans le cadre de l'AMI « Voirie Durable » de 3AR. La DGA ELMN de la CAPB a fait récemment valoir son intérêt de participer au projet en expérimentant l'introduction, dans l'un de ses marchés, de critères durables visant l'emploi de matériaux de réemploi ou recyclés sur un chantier.

Les experts techniques de 3AR ont aussi été mobilisés afin d'aider la Communauté Pays Basque à introduire des critères environnementaux et sociaux sur certains marchés relevant du périmètre de la mission Achats : Équipements individuels de protection, Location et entretien de vêtements de travail haute visibilité, Fournitures administratives.

En ce qui concerne les perspectives, l'année 2021 devrait voir le lancement, par 3AR, d'un nouvel AMI « Économie circulaire et bâtiment » ayant pour objectif l'accompagnement de quelques collectivités dans l'introduction de matériaux recyclés et de réemploi dans leurs chantiers.


Il s'agit de poursuivre et de renforcer les actions engagées sur la structuration d'une démarche d'achat durable :

- Élaborer une charte achats responsables, concernant toutes les familles d'achats de la collectivité et réunissant l'ensemble des services de la CAPB.
- Poursuivre la dynamique d'achats responsables de la collectivité, notamment sur les achats relatifs aux moyens généraux :
  - Structurer et optimiser le maillage logistique pour le marché des fournitures administratives.
  - Initier un travail de fond avec les fournisseurs sur la faisabilité de reprise des consommables en fin de vie (fournitures administratives, EPI, etc...).
  - Développer le recours au réemploi pour l'achat d'équipements.
  - Développer la réutilisation d'équipements en fin de vie via l'utilisation de la plateforme Agorastore.
  - Poursuivre les critères environnementaux dans l'analyse des candidatures d'appel d'offres Moyens Généraux.
- Mettre en place les outils de suivi pour évaluer la politique achat.

## Tableau de programmation de l'action

Opérations	Maitrise d'ouvrage	Partenaires	Calendrier	Budget Prévisionnel	Partenariats financiers	Indicateurs de suivi
Élaboration d'une charte achats responsables	CAPB					



Fiche Action N° 9.7	Orientation : Exemplarité de la Communauté Pays Basque		
	Mener une évaluation Climat du budget de la Communauté		
Sources	 Cit'ergie European Energy Award®		

## Contexte et enjeux

L'Institut For Climate Economics (I4CE) a réalisé en octobre 2019 l'évaluation Climat du budget de l'État français. La méthode de « green budgeting » proposée par l'Inspection Générale des Finances et le Conseil Général de l'Environnement et du développement durable a ainsi donné lieu à un premier exercice sur le projet de loi de finances 2021. Suite à l'intérêt exprimé par les collectivités d'effectuer un exercice similaire sur leurs budgets et de disposer d'un cadre partagé pour le faire, I4CE a lancé en septembre 2019 un projet sur l'évaluation climat du budget des collectivités avec 5 collectivités, l'ADEME, EIT Climate-KIC, France urbaine et l'association des maires de France.

Cette méthode co-construite couvre les enjeux climatiques et pourra être étendue à d'autres enjeux environnementaux voire sociaux. Elle a abouti en novembre 2020 à la publication par I4CE d'un guide méthodologique et de deux annexes techniques, l'une sur le volet Atténuation, l'autre sur le volet Adaptation, guides gratuits dont peuvent se saisir les collectivités.

Il s'agit d'une analyse ligne à ligne du budget, se basant sur une liste d'actions considérées comme très favorables, favorables, neutres ou défavorables pour le Climat.

La Communauté Pays Basque souhaite décliner sur ses budgets cette méthodologie.

## Objectifs

<b>Objectifs opérationnels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Qualifier les impacts sur le climat des dépenses budgétaires</li> <li>▪ Nourrir/Éclairer le débat budgétaire</li> <li>▪ Identifier des marges de progression</li> <li>▪ Informer</li> </ul>
<b>Objectifs NRJ/GES/QA</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪</li> </ul>
<b>Objectifs d'adaptation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪</li> </ul>
<b>Lien aux ODD</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Objectif n°13 : Lutte contre le changement climatique</li> <li>▪ Objectif n°16 : Paix, justice et institutions efficaces</li> <li>▪ Objectif n°17 : Partenariats pour la réalisation des objectifs</li> </ul>

---

## ***Descriptif de l'action***

La Communauté Pays Basque, en parallèle de l'élaboration de son projet de territoire 2021-2026, se projette dans une vision pluriannuelle de son budget. Elle engage une réflexion lui permettant de disposer d'ici la fin de l'année 2021 d'un plan pluriannuel d'investissement, d'un budget de fonctionnement et d'une projection de sa masse salariale sur 6 ans.

Dans le cadre de ces travaux, l'évaluation Climat du budget de la Communauté fait également partie des objectifs affichés.

Il s'agit dans un premier temps pour la collectivité de mettre en place la gouvernance nécessaire à ce projet et d'identifier l'équipe projet.

Ainsi les Directions des Finances et de la Transition Écologique et Énergétique constituent l'équipe projet et souhaitent collaborer sur ce projet.

Au premier semestre 2021, les deux directions s'informent sur la méthodologie en assistant à différents webinaires proposés par les partenaires, qui leur permettent également d'échanger avec les 5 collectivités qui ont déjà expérimenté la méthodologie. Elles prennent connaissance des guides méthodologiques.

Au second semestre 2021, à partir du budget voté en avril 2021, elles vont expérimenter l'application de la méthode après avoir défini le périmètre d'analyse (choix du budget), le niveau d'agrégation, le seuil d'analyse.

Des premiers résultats de cette expérimentation sont ainsi attendus pour la fin de l'année 2021. Ils permettront d'identifier les actions à mener en 2022 et l'échéancier de déploiement de la méthode sur l'ensemble du budget de la collectivité.

## Tableau de programmation de l'action

Opérations	Maitrise d'ouvrage	Partenaires	Calendrier	Budget Prévisionnel	Partenariats financiers	Indicateurs de suivi
Expérimentation sur le budget 2021	CAPB		2021			
Déploiement de la méthode	CAPB		2022-2026			

# PLAN CLIMAT PAYS BASQUE

## *Plan Climat-Air-Énergie Territorial*

# Plan d'actions

- Version du 19 juin 2021 -

